

# RAPPORT ANNUEL

DE TRANSPARENCE

2019



# RAPPORT ANNUEL

2019

# Rapport Moral du Président



L'année 2019 a été marquée par la recherche d'une solution amiable pour mettre un terme au conflit qui nous oppose à la SCPP depuis 3 ans. L'enjeu de ce litige portait sur le partage des sommes non répartissables de la rémunération équitable entre nos 2 sociétés. Cela représentait un peu plus de 50 % de notre budget consacré aux aides. Grâce à l'intervention de Franck Riester, nous avons désigné un médiateur. Au terme de plus de 6 mois de travail, ce médiateur avait formulé des propositions sur lesquelles nos conseils d'administration respectifs devaient se prononcer.

La possibilité d'un accord amiable a été écartée la semaine dernière par une décision rendue par la Cour de Justice de l'Union Européenne. Jusqu'à présent, la loi française nous demandait d'affecter 100 % des sommes non répartissables aux aides à la création. Cette obligation légale résultait d'une disposition qui introduisait une réserve quant à la répartition de la Rémunération Equitable pour les ressortissants de pays tiers à l'Union Européenne. C'est ainsi que les phonogrammes fixés aux Etats-Unis n'ouvraient pas droit à répartition en France aux américains et le produit de ces sommes était affecté aux aides.

La Cour de Justice, saisie d'un litige entre artistes et producteurs irlandais, a considéré que ces sommes devaient être reversées aux artistes interprètes et aux producteurs ressortissants de pays tiers à l'Union Européenne, car la Directive Européenne de 2006 sur les droits voisins n'a pas introduit de réserves sous la forme d'un critère de réciprocité (les Etats-Unis n'ayant pas mis en place de rémunération en matière de radiodiffusion terrestre pour les droits voisins).

Cette décision est catastrophique pour les 4 OGC de droits voisins car elle va avoir pour conséquence de réduire de moitié leur budget d'aides. La SPPF va être ainsi impactée à hauteur de près de 50 % de son budget aides, qui s'élevait en moyenne à 8 M€.

Une solution existe. Elle consiste précisément à modifier cette Directive ou à adopter un règlement européen pour y introduire une réserve de cette nature. Cette solution permettrait à la France de maintenir ce régime d'aides. Nous avons alerté collectivement le Ministère de la Culture pour qu'il prenne sans délai une initiative en ce sens. Le Gouvernement français a en effet une responsabilité particulière. Cette décision ayant un caractère rétroactif, les OGC de droits voisins auraient à reverser le produit des sommes attribuées à leurs associés pour la réalisation de projets musicaux sur une période de 5 ans en arrière. Une telle situation n'est pas envisageable.

Il appartiendra aux pouvoirs publics d'assumer leur responsabilité puisque les OGC n'ont fait que respecter pendant des décennies une obligation légale, celle d'affecter ces sommes à des aides à la création.

Les conséquences de cet arrêt inattendu vont se rajouter aux impacts négatifs du COVID-19 sur les revenus de la musique enregistrée en 2020 et 2021. Nos droits voisins pourraient baisser de 20 % à 25 %. Les revenus de certains labels indépendants pourraient plonger de 30 %. C'est la double peine pour notre secteur.

Notre activité a subi négativement les conséquences du litige avec la SCPP puisque le produit des sommes non répartissables en litige avec la SCPP avait été séquestré par voie judiciaire. Cette situation a pesé sur le montant des droits perçus l'an dernier. En l'absence de séquestre, ils auraient dû atteindre 36,3 M€. En tenant compte de cette décision, ils ont atteint 33,9 M€.

Les répartitions ont en revanche progressé de 11,1 % : 26,8 M€ de droits répartis vs. 24,1 M€ en 2018. Les avances financières calculées ont de leur côté progressé de 22 % pour atteindre 15 M€.

Surtout, malgré un contexte défavorable, le niveau des aides attribuées à nos membres a atteint un pic exceptionnel : 8,6 M€ de subventions ont été attribués en 2019 dont 7,6 M€ pour aider 1084 projets musicaux portés par 305 producteurs différents.

En dernier lieu, je voudrais dire un mot sur la création du Centre National de la Musique à l'automne dernier qui est le résultat d'une longue mobilisation de la part de tous les professionnels de la musique. Cette « maison commune » au service de toutes les musiques et tous les acteurs professionnels (créateurs, producteurs phonographiques, de spectacle vivant, et éditeurs de musique), nous l'espérons depuis plus de 10 ans. Cet établissement public devra en particulier apporter un soutien financier significatif en faveur de la production phonographique. La SPPF y est représentée à son Conseil d'Administration. Nous avons d'ores et déjà obtenu une enveloppe de 4 M€ pour la musique enregistrée en 2020. Face aux conséquences négatives de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne, c'est au moins 6 M€ dont nous devrions disposer cette année. Cette enveloppe devra être consacrée à la fois en soutien financier des projets musicaux et en fond d'urgence pour les TPE et PME.

**Emmanuel de Buretel**  
Président

## Chiffres Clés

**33,9M€**

DROITS PERÇUS

**26,8M€**

DROITS RÉPARTIS

**8,6M€**

AIDES À LA PRODUCTION  
ET AUX ACTIONS  
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

**15M€**

D'AVANCES  
SUR DROITS

**1 110**

PROJETS ARTISTIQUES  
AIDÉS

**1 747**

PRODUCTEURS  
INDÉPENDANTS  
AU SERVICE DE TOUTES  
LES MUSIQUES

**305**

PRODUCTEURS  
AIDÉS

**145**

NOUVEAUX  
ADHÉRENTS

**89%**

PROJETS  
AIDÉS



# Sommaire

<b>I</b> <b>RAPPORT</b> <b>D'ACTIVITÉ</b>	1 – Perceptions	08
	2 – Répartitions	20
	3 – Aide à la Création	26
	4 – Actions de la SPPF	32
	5 – Protection de vos droits	36
<b>II</b> <b>RAPPORT</b> <b>FINANCIER</b>	1 – Arrêté des comptes : Analyse du Bilan et du Compte de Résultat	46
	2 – Comptes annuels	55
<b>III</b> <b>RAPPORT DE</b> <b>TRANSPARENCE</b>	1 – Rapport de transparence 2019	74
	2 – Attestation du Commissaire aux Comptes	82
<b>IV</b> <b>ANNEXES</b>	1 – Commission de contrôle des Organismes de Gestion Collective	86
	2 – Comité de surveillance	88
	3 – Détail des aides	90
	4 – Gouvernance	112



PNL - Deux Frères



Vincent Delerm - Panorama



Ibrahim Maalouf - S3NS



Jok'Air - Jok'Travolta



# I RAPPORT D'ACTIVITÉ



1 - PERCEPTIONS

2 - RÉPARTITIONS

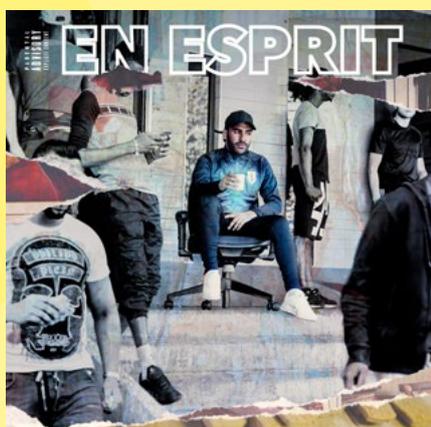
3 - AIDE À LA CRÉATION

4 - ACTIONS DE LA SPPF

5 - PROTECTION DE VOS DROITS

1

# PERCEPTIONS



Heuss l'Enfoiré – En esprit



Jean-Louis Aubert – Refuge

## Des perceptions en baisse

En l'absence de montants séquestrés à la SCPA, les perceptions de la SPPF auraient été stables.

## Perceptions brutes

### A périmètre constant, des perceptions stables

En 2019, la SPPF a perçu un montant de 33 896 341 € de droits contre 35 595 496 € en 2018, soit une diminution de 4,8 %.

Cependant, à périmètre équivalent, en ajoutant 2 386 763 € séquestrés à la SCPA, au titre de l'année de droit 2019 et en neutralisant 957 604 €

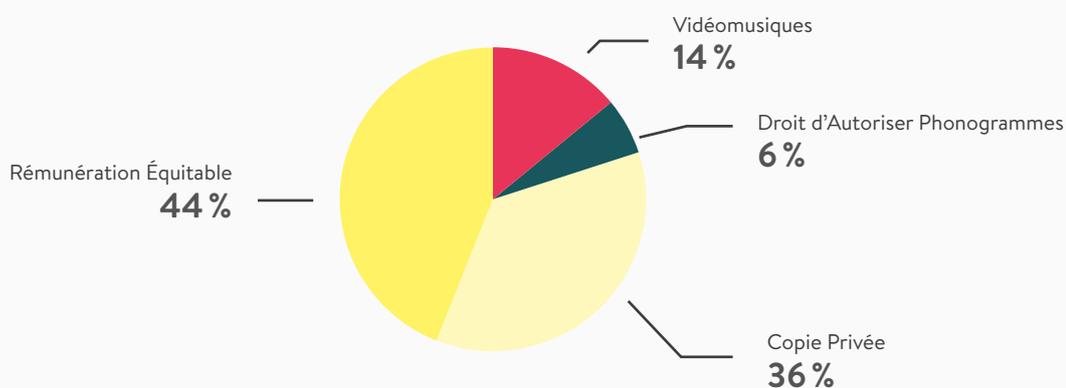
encaissés au titre de la Copie Privée Sonore en décembre 2019 au lieu de janvier 2020, les perceptions 2019 de la SPPF se seraient établies à 35 325 500 €, soit une diminution de - 0,8 % par rapport à 2018



# 33,9M€

DE PERCEPTIONS

### Ventilation des perceptions brutes par secteur



EN EUROS	2019	2018	ÉCART	ÉVOLUTION
Rémunération Équitable	14 733 896	15 012 970	-279 074	↘ -1,9 %
Copie Privée Sonore	12 116 604	12 869 559	-752 955	↘ -5,9 %
Copie Privée Audiovisuelle	44 025	226 722	-182 697	↘ -80,6 %
Vidéomusiques	4 536 122	5 003 468	-467 346	↘ -9,3 %
Droit d'Autoriser Phonogrammes	2 146 109	2 158 836	-12 727	↘ -0,6 %
Droits Étrangers Vidéomusiques	57 972	200 239	-142 267	↘ -71,0 %
Droits Étrangers Phonogrammes	261 613	123 702	137 911	↗ 111,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>33 896 341</b>	<b>35 595 496</b>	<b>-1 699 155</b>	<b>↘ -4,8 %</b>

## Analyse des perceptions

### Rémunération Équitable

Une baisse des droits perçus au titre de la Rémunération Équitable (14 733 896 € en 2019 contre 15 012 970 € en 2018). En l'absence des séquestres de 2 386 763 €, les perceptions 2019 au titre de la Rémunération Équitable auraient été de 17 120 659 €. Compte tenu de ce contexte, les régularisations avec la SCPP, la bonne tenue des perceptions notamment dans les secteurs des lieux sonorisés et des radios ont limité la diminution à 1,9 % au niveau de la SPPF.

### Copie Privée Sonore

Une baisse des droits perçus au titre de la Copie Privée (12 116 604 € en 2019 contre 12 869 559 € en 2018) qui s'explique principalement, par l'encaissement par COPIE FRANCE en 2018, comme en 2017, 2016 et 2015, de plusieurs régularisations d'importants redevables, non récurrentes en 2019.

### Vidéomusiques

Une bonne performance des diffusions de vidéomusiques de la SPPF (4 594 094 € en 2019 contre 5 203 707 € en 2018) a permis de compenser la révision du protocole conclu avec le groupe M6 début 2018, prévoyant une dégressivité des tarifs jusqu'en 2020.

### Gestion collective volontaire

Une faible diminution des droits relevant de la gestion collective volontaire (2 146 109 € en 2019 contre 2 158 836 € en 2018) qui résulte principalement de paiements anticipés ou différés selon les secteurs de droits.



4,5M€

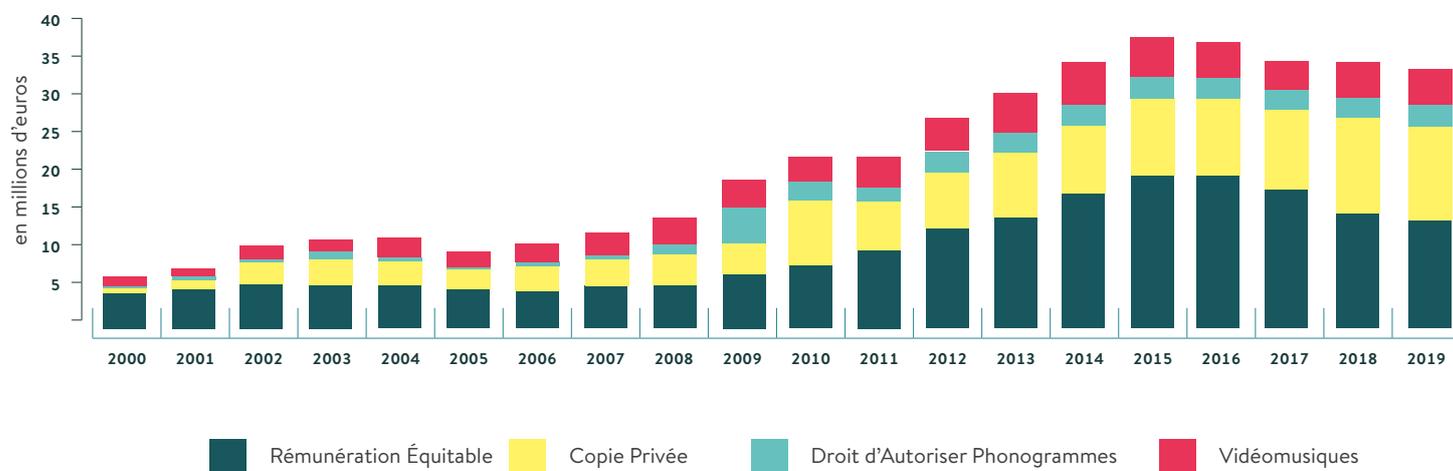
DE DROITS  
VIDÉOMUSIQUES



12M€

DE DROITS AU TITRE  
DE LA COPIE PRIVÉE

## Évolution des perceptions brutes



## Rémunération Équitable

### Une hausse des perceptions de la SPRÉ

La Rémunération Équitable est perçue par la SPRÉ, société commune aux producteurs de phonogrammes et aux artistes-interprètes. Cette rémunération est due par les radios, les télévisions, les lieux sonorisés et les discothèques en application des barèmes réglementaires adoptés par la commission administrative de l'article L.214-4 du CPI.

En 2019, les perceptions de la SPRÉ se sont élevées à 135 150 132 € contre 129 553 130 € en 2018, soit une hausse de 4,3 %.

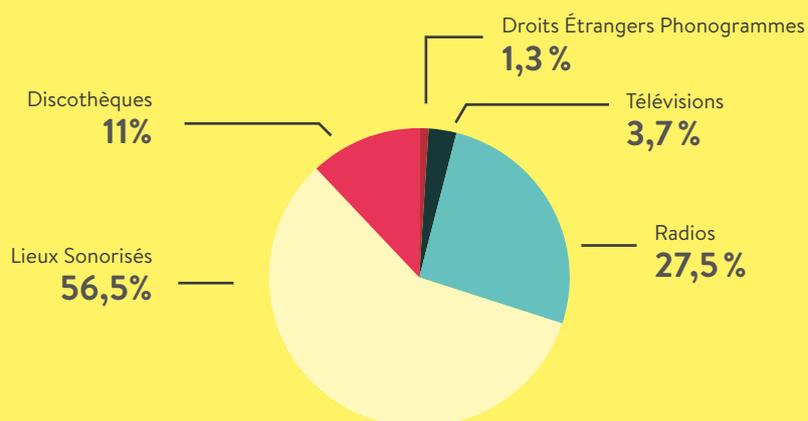
La SPPF a perçu de la SCPA (en provenance de la SPRÉ), sur la base d'un taux de trésorerie

provisoire de 29,7 % ramené à 23,0 % après séquestres (contre 30,3 % en 2018), un montant hors régularisations SCPP/SPPF de 16 013 846 € contre 17 347 967 € en 2018. Des régularisations SCPP/SPPF, défavorables à la SPPF, ont été réalisées en 2019 pour un montant négatif de 1 279 950 € (contre un montant encaissé de 2 334 997 € en 2018).

De plus, la SPPF a perçu en provenance de la PPL (Phonographic Performance Limited), de la GVL et de la SIMIM (Société de l'Industrie Musicale) un montant de 208 419 € au titre des droits étrangers.

**135 M€**  
DE PERCEPTIONS

### Rémunération Équitable par secteur



## Variation des droits perçus par la SPPF au titre de la Rémunération Équitable

### Discothèques

Une baisse de 15 % du secteur Discothèques, soit un montant en diminution de 313 048 €, expliqué par les séquestres pour un montant de 310 976 €. La baisse de 0,6 point du taux de trésorerie SCPP/SPPF hors séquestres est compensée par une croissance du secteur des Discothèques et assimilés de 4 % (source SPRÉ). Les bars à ambiance dansante (BAD) ainsi que les bars à ambiance musicale (BAM) ont une évolution significative avec la création de nouveaux établissements tandis que la progression des discothèques est restée très faible.

### Lieux Sonorisés

Une baisse de 9,6 %, soit un montant en diminution de 973 221 € dans le secteur des Lieux Sonorisés, expliquée par les séquestres pour un montant de 1 536 261 €. Hors séquestres, les perceptions au titre des lieux sonorisés auraient été en hausse de 5,6 %. Cette croissance est notamment significative auprès des cafés restaurants (+ 5,5 % source SPRÉ) et auprès des redevables pour lesquels les barèmes sont indexés en pourcentage du droit d'auteur (+ 4,7 % source SPRÉ).

### Radios

Une baisse de 1,3 % dans le secteur des Radios, soit une diminution de 56 666 €, expliquée par les séquestres pour un montant de 448 255 €. Hors séquestres, les perceptions au titre des radios auraient été en hausse de 8,7 %. Cette forte augmentation s'explique par des encaissements exceptionnels pour un montant de 294 048 € (quote-part SPPF) de France Médias Monde pour les diffuseurs RFI et Monte Carlo Doualiya (anciennement RMC Moyen-Orient) ayant soldé trois trimestres de 2015 et les années 2016 à 2018.

### Télévisions

Une hausse de 1,5 % dans le secteur des Télévisions, hors séquestres, ces perceptions auraient été en hausse de 16,7 %, suite à des paiements tardifs attendus pour 2018, décalés début 2019.

### Détail de la Rémunération Équitable

EN EUROS	2019	2018	ÉCART		ÉVOLUTION
Discothèques	1 776 942	2 089 990	-313 048	↘	-15,0 %
Lieux Sonorisés	9 168 014	10 141 235	-973 221	↘	-9,6 %
Radios	4 459 012	4 515 678	-56 666	↘	-1,3 %
Télévisions	609 878	601 064	8 814	↗	1,5 %
Régularisations SCPP/SPPF taux de pesée	-1 279 950	-2 334 997	1 055 047	↘	-45,2 %
Rémunération Équitable	14 733 896	15 012 970	-279 074	↘	-1,9 %
Droits Étrangers Phonogrammes	208 419	110 047	98 372	↗	89,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>14 942 315</b>	<b>15 123 017</b>	<b>-180 702</b>	↘	<b>-1,2 %</b>

### Régularisations

La variation des régularisations SCPP/SPPF s'explique d'une part, par l'absence de la régularisation à titre provisoire de l'année de droit 2017 basée sur les diffusions non finalisée fin 2019 estimée défavorable à la SPPF pour un montant de 1 490 069 € (seule la partie basée sur les ventes a été régularisée) et d'autre part, par une baisse des taux provisoires et définitifs :

Des taux de pesée définitifs en baisse inférieurs au taux de pesée provisoires :

- \* 32,22 % pour l'année de droit 2012 (taux de pesée provisoire de 32,72 %) ;
- \* 31,64 % pour l'année de droit 2013 (taux de pesée provisoire de 32,75 %) ;
- \* 29,37 % pour l'année de droit 2014 (taux de pesée provisoire de 30,31 %).

Une baisse régulière des taux de pesée provisoires :

- \* 29,88 % pour l'année de droit 2015 ;
- \* 29,32 % pour l'année de droit 2016 ;
- \* 28,14 % pour l'année de droit 2017 ;

Les montants défavorables à la SPPF régularisés en 2018 s'élevaient à 2 334 997 €. Ils correspondaient aux régularisations à titre provisoire (2 128 260 €) pour les années de droit 2014, 2015 et 2016 et à titre définitif (206 737 €) pour l'année de droit 2012.

Les montants défavorables à la SPPF régularisés en 2019 s'élèvent à 1 279 950 €. Ils correspondent aux régularisations à titre provisoire (707 745 €) pour l'année de droit 2017 au titre de la Rémunération Équitable basée sur les

ventes, à titre définitif (587 263 €) pour l'année de droit 2013 et à des régularisations de retenue favorables à la SPPF pour un montant de 15 058 € au titre des années 2009 et 2010. Le montant significatif des sommes régularisées s'explique par un taux de pesée provisoire SCPP/SPPF en baisse, très en deçà du taux de trésorerie (taux de pesée pour la Rémunération Équitable basée sur les ventes de 27 % contre un taux de trésorerie de 31,5 % pour 2017) et par un taux de pesée définitif SCPP/SPPF inférieur au taux de pesée provisoire pour l'année de droit 2013 (taux de pesée définitif de 31,64 % contre un taux de provisoire de 32,75 %).

### Droits Étrangers Phonogrammes

Une hausse des droits étrangers phonogrammes de 89,4 %, soit une augmentation de 98 372 €, qui résulte :

- \* des droits perçus en provenance de la GVL (76 667 €) pour les années de droit 2016 à 2018. Aucune perception de la GVL n'avait été reçue en 2018 ;
- \* des droits perçus en provenance de la SIMIM (mandat de gestion signé en février 2017), au titre des années 2017 et 2018 mais aussi au titre de régularisations pour les années antérieures de 2011 à 2016, en hausse de 60 712 € ;
- \* à noter en revanche des droits perçus en provenance de la PPL en baisse de 39 007 €.

# Copie Privée

## Des perceptions en augmentation

La perception de la Copie Privée est assurée par COPIE FRANCE : pour le sonore 50 % sont reversés aux auteurs, 25 % respectivement aux artistes-interprètes et aux producteurs de phonogrammes tandis que pour l'audiovisuel 33,33 % sont respectivement reversés aux auteurs, aux artistes-interprètes et aux producteurs audiovisuels.

Les perceptions brutes totales de COPIE FRANCE, hors régularisations exceptionnelles, s'établissent pour 2019 à la somme de 259 208 000 €, soit une diminution de 6,6 % par rapport à 2018. Il convient cependant de préciser que le montant de l'exercice 2018 tenait compte d'encaissements anticipés significatifs exigibles sur 2019 mais réglés par les redevables fin 2018.

La configuration des perceptions 2019 se caractérise une fois encore par une forte concentration des collectes sur quelques familles de supports. Compte tenu des délais de paiement fixés en janvier de l'année N pour les ventes intervenues en octobre de l'année N-1, les nouveaux barèmes appliqués à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 sur les téléphones, les tablettes tactiles et les disques durs externes standard impactent les perceptions de l'exercice 2019.

Trois familles de supports représentent 85 % des collectes en 2019 (contre 79 % en 2018), la structure des perceptions au titre de la Copie Privée s'analyse comme suit :

### Téléphones

Le marché du téléphone, pour la quatrième année consécutive, est la principale source de perceptions en Copie Privée et représente 2/3 des perceptions totales, en constante progression, avec 68 % de part de marché en 2019 (64 % en 2018, 56 % en 2017, 54 % en 2016).

Ceci résulte de la bonne tenue du marché du téléphone, et d'une nette augmentation des quantités de supports d'une capacité de stockage supérieure à 64 Go.

### Tablettes

Le marché des tablettes reste constant avec 10 % de part de marché (contre 9,2 % en 2018), de par l'évolution de ce support vers des tablettes PC. Suite à l'application du nouveau barème, les tablettes PC ne représentent que 1 % de part de marché, soit un faible impact sur les encaissements 2019.

### Clés USB

Les clés USB avec une part de marché relativement stable de 6,1 % (5,8 % en 2018 contre 7,1 % en 2017), restent cependant en troisième position des perceptions 2019 de COPIE FRANCE.

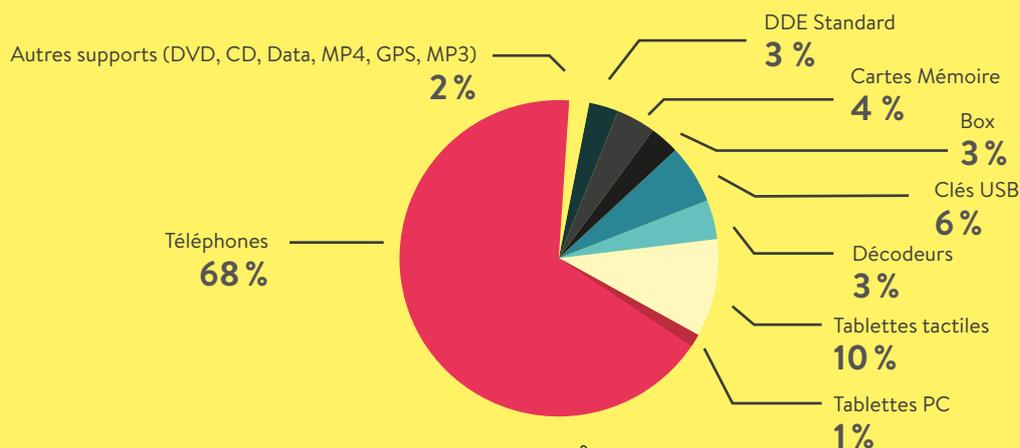
### Disques durs et décodeurs

La forte diminution de 2,8 % de la part de marché des disques durs externes ne reflète pas la reprise progressive en volume de disques vendus mais est la conséquence de l'application de nouveaux tarifs en baisse pour ce type de supports. Quant à la baisse de 1,8 % de la famille des décodeurs/enregistreurs, celle-ci résulte d'un changement de stratégie des grands opérateurs qui abandonnent progressivement les appareils à disques durs intégrés au profit de solutions de stockage dématérialisées.

### Autres

La SPPF perçoit également de SORIMAGE une quote-part de la rémunération pour Copie Privée à la fois pour la copie des pochettes de disques (Copie Privée Sonore) et pour la copie de jaquettes ou livrets DVD (Copie Privée Audiovisuelle).

## Copie Privée Sonore par secteur



## Copie Privée Sonore

### Des droits perçus en légère baisse

Au titre de la Copie Privée Sonore, la SPPF a encaissé 12 116 604 € en 2019 contre 12 869 559 € en 2018, soit une variation de 5,9 %.

En 2019 la SPPF, contrairement aux années précédentes (de 2015 à 2018), n'a pas encaissé de régularisations d'importants redevables. Cette baisse est en partie compensée par :

- \* treize mois de perceptions pour Copie Privée en 2019 : la facture à échéance de janvier 2020 pour un montant de 957 604 € a été réglée par anticipation par la SCPA en décembre 2019 ;
- \* au regard des dernières pesées entre la SCPP et la SPPF, le taux de trésorerie de la SPPF a progressé de 28,8 % en 2018 à 30 % pour 2019.

La SPPF a perçu, en 2019, à titre provisoire, sur la base d'un taux de trésorerie s'élevant à 30 % (contre 28,8 % l'an passé), la somme de

11 897 808 € (contre 12 442 826 € en 2018) dont 2 734 439 € ont été affectés aux aides en application de l'article L. 324-17 du CPI.

La SPPF a encaissé, au titre de la Copie Privée basée sur les ventes pour l'année de droit 2017, un montant de 218 796 €, dont 51 691 € ont été affectés aux aides en application de l'article L. 324-17 du CPI. En 2018, la SPPF avait régularisé, au titre de la Copie Privée basée sur les ventes pour l'année de droit 2016, un montant positif de 426 733 €, dont 100 816 € ont été affectés aux aides en application de l'article L. 324-17 du CPI.

La SPPF a perçu pour la deuxième année consécutive 17 517 € en provenance de la SIMIM (contre 5 318 € en 2018) au titre des années 2016 et 2017 mais aussi au titre de régularisations pour les années antérieures de 2010 à 2015, dont 4 117 € ont été affectés aux aides en application de l'article L. 324-17 du CPI.



# 12,9 M€

DE DROITS PERÇUS  
AU TITRE DE LA COPIE  
PRIVÉE SONORE



### Copie Privée Sonore montants perçus

MONTANTS PERÇUS EN EUROS	2019	2018	ÉCART	ÉVOLUTION
Années de droit 2018 et 2019	11 897 808	12 442 826	-545 018	↘ -4,4 %
Régularisations SCPP/SPPF	218 796	426 733	-207 937	↘ -48,7 %
Droits Étrangers Copie Privée	17 517	5 318	12 199	↗ 229,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>12 134 121</b>	<b>12 874 877</b>	<b>-740 756</b>	<b>↘ -5,8 %</b>

## Copie Privée Audiovisuelle

En 2019, la SPPF a perçu 44 025 € de droits contre 226 722 € en 2018, soit une diminution de 80,6 %.

Les sommes générées par la Copie Privée Audiovisuelle pour les vidéomusiques se sont élevées à 1 938 € (contre 86 035 € en 2018), dont 455 € ont été affectés aux aides en application de l'article L. 324-17 du CPI. Cette forte baisse, en 2019, au titre de la Copie Privée Audiovisuelle pour les vidéomusiques, résulte de décalage de paiements. Les années de droit 2018 et 2019 seront perçues en 2020 avec respectivement un taux de trésorerie SCPP/SPPF de 30,40 % et de 29,30 %. Les régularisations de pesée avec la SCPP au titre des années de droit 2017 et 2018 seront également effectuées en 2020. Pour l'année de droit 2017, les résultats de pesée en cours de finalisation sont favorables à la SPPF avec un taux de pesée en progression (31,36 % en 2017, 27,91 % en 2016) au-dessus du taux de trésorerie de 30,70 %.

La SPPF a perçu, au titre de la Copie Privée Audiovisuelle des vidéogrammes (autres que vidéomusiques), sur la base des déclarations de diffusions d'œuvres audiovisuelles (telles que les sketches filmés, les concerts, les émissions de variétés...) effectuées annuellement par ses associés, un montant total de 41 359 € (contre 137 222 € en 2018), dont 10 889 € ont été affectés aux aides en application de l'article L. 324-17 du CPI. Cette baisse s'explique d'une part, par la part affectée aux aides, qui est perçue en différé des montants répartisables (56 903 € avait été encaissé à ce titre en 2018, au titre de 2017) et d'autre part, par l'arrêt d'une émission de divertissements hebdomadaire produite par un bénéficiaire de la SPPF.

En application des accords de réciprocité conclus par la PROCIREP avec ses sociétés homologues étrangères, la SPPF est amenée à percevoir également des droits au titre de la Copie Privée Audiovisuelle pour les vidéogrammes non musicaux (728 € en 2019 contre 3 465 € en 2018).



# 4,6M€

DE DROITS DE  
DIFFUSION DES  
VIDÉOMUSIQUES,  
DROITS ÉTRANGERS  
COMPRIS

## Vidéomusiques

La perception des droits de diffusion des vidéomusiques est assurée directement par la SPPF sur la base des mandats de gestion qui lui sont confiés par ses associés. En 2019, la SPPF a collecté 4 594 094 € de droits contre 5 203 707 € en 2018, (soit une diminution de 11,7 %) qui se ventilent de la manière suivante :

### Chaînes de télévision

Un montant de 4 536 122 € a été perçu auprès des chaînes de télévision avec lesquelles la SPPF a conclu des contrats généraux d'intérêt commun ou sur la base de contrats particuliers d'autorisation de diffusion de vidéomusiques (soit en diminution de 9,3 %). Pour rappel, l'année 2018 était particulièrement élevée, suite à des

décalages de paiements significatifs (environ 300 000 €) de 2017 sur 2018. En raison de problèmes techniques rencontrés par M6, les relevés des mois d'octobre et de novembre 2017 n'avaient pu être transmis dans les délais et n'avaient donc été ni facturés ni encaissés sur 2017. Par ailleurs, en 2018, le groupe M6 avait pu rattraper son retard et la régularisation du minimum garanti avait été effectuée, ce qui n'a pas été le cas en 2019.

La bonne performance du répertoire vidéomusiques de la SPPF a cependant permis d'atténuer la révision du protocole conclu avec le groupe M6 début 2018, prévoyant une forte dégressivité des tarifs jusqu'en 2020.



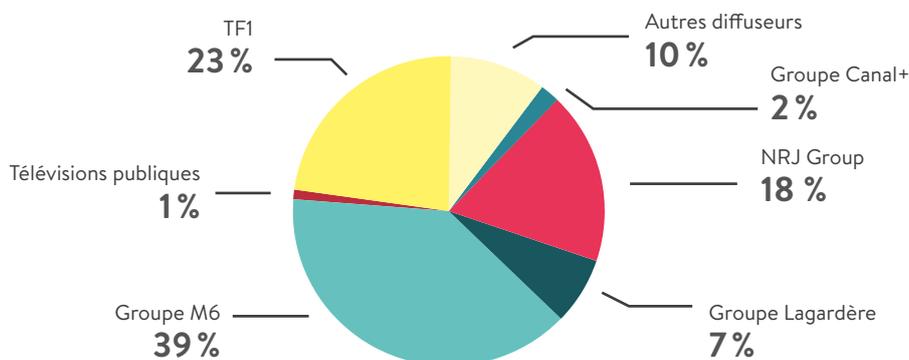
**Droits Étrangers**

Un montant de 57 972 € de droits étrangers a été perçu qui se ventile comme suit :

× 32 298 € perçus auprès de la VPL (Video Performance Limited) contre 156 495 € en 2018. La bonne performe 2018 résultait de régularisations au titre des années 2014 à 2017, cependant, au regard de la forte baisse

des droits vidéomusiques générés par la SPPF, perçus en 2019, des justifications sont en attente de la VPL.

× 25 674 € perçus pour la deuxième année consécutive auprès d'IMAGIA contre 43 744 € en 2018, au titre des années 2007 à 2017, suite au mandat de gestion signé en novembre 2016.

**Ventilation des diffusions télévisions**

EN EUROS	2015	2016	2017	2018	2019
TF1	981 950	513 525	695 199	891 718	1 044 348
Télévisions Publiques	56 963	122 942	170 439	145 850	48 307
Groupe M6	2 465 208	2 302 984	1 631 662	2 286 631	1 786 249
Groupe LAGARDÈRE	326 822	272 445	252 993	357 399	312 242
Groupe CANAL +	640 662	571 512	640 273	774 812	809 463
NRJ Groupe	93 189	89 067	73 063	128 393	117 171
Autres Diffuseurs	554 409	525 572	405 238	618 904	476 314
<b>TOTAL</b>	<b>5 119 203</b>	<b>4 398 047</b>	<b>3 868 867</b>	<b>5 203 707</b>	<b>4 594 094</b>



## Droit d'Autoriser

/

### La gestion collective du Droit d'Autoriser

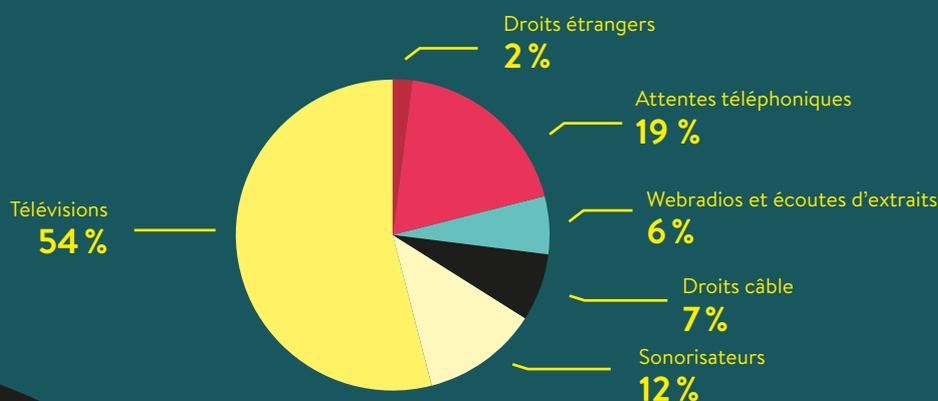
La SPPF a développé la gestion collective du droit d'autoriser des producteurs de phonogrammes et/ou de vidéogrammes auprès de certaines catégories d'usagers qui utilisent de façon massive de la musique enregistrée. Celle-ci couvre des exploitations que les producteurs ne peuvent contrôler et pour lesquelles ils ne peuvent exercer leur droit exclusif de manière individuelle.

Assurée sur la base des mandats facultatifs qui lui sont confiés, cette gestion collective est mise

en œuvre par la SPPF auprès des fournisseurs de programmes de musique d'ambiance, des fournisseurs et des usagers finaux d'attentes téléphoniques, des sites Internet proposant l'écoute d'extraits de phonogrammes et des Webradios jusqu'au 30/11/2019.

En 2019, la SPPF a collecté dans ce secteur au total 2 181 786 € (contre 2 167 173 € sur l'exercice précédent), soit une hausse de 0,7 %.

### Droit d'Autoriser par secteur



EN EUROS	2019	2018	ÉCART	ÉVOLUTION
Attentes téléphoniques	406 568	268 909	137 659	↗ 51,2 %
Télévisions	1 188 232	1 015 565	172 667	↗ 17,0 %
Sonorisateurs	275 047	519 520	-244 473	↘ -47,1 %
Droits câble	146 565	193 897	-47 332	↘ -24,4 %
Webradios et écoutes d'extraits	129 697	160 945	-31 248	↘ -19,4 %
Droits Étrangers	35 677	8 337	27 340	N/S
<b>TOTAL</b>	<b>2 181 786</b>	<b>2 167 173</b>	<b>14 613</b>	<b>↗ 0,7 %</b>



### Attentes téléphoniques

La majeure partie des perceptions de la SPPF auprès des utilisateurs d'attentes téléphoniques est assurée par la SCPA. En 2019, la SPPF a perçu à titre provisionnel, au titre de l'année de droit 2018, la somme de 402 400 € bruts de frais de gestion sur la base d'un taux de trésorerie de 19 % (contre 480 268 € en 2018 au titre de l'année de droit 2017 sur la base d'un taux de trésorerie de 22 %).

Pour rappel, en 2018, les années de droit 2015 et 2016 avaient été régularisées respectivement pour un montant négatif de 106 322 € bruts de frais de gestion sur la base d'un taux définitif de 20,12 % et pour un montant négatif de 108 766 € bruts de frais de gestion sur la base d'un taux définitif de 19,88 %. Ces régularisations défavorables à la SPPF résultaient du différentiel négatif entre le taux de trésorerie appliqué et le taux de pesée SCPP/SPPF.

Aucune régularisation, à titre définitif n'a été effectuée en 2019, l'année de droit 2017 sera régularisée en 2020.

### Télévisions

L'augmentation des droits perçus au titre des accords conclus en 2009 avec les chaînes de télévision, ne reflète pas l'activité de ce secteur pour lequel on constate une baisse de l'assiette de calcul de plusieurs diffuseurs, mais s'explique par des décalages de paiements. En effet pour deux principaux diffuseurs, seulement trois trimestres avaient été encaissés sur 2018 alors que cinq ont été encaissés en 2019.

Par ailleurs les régularisations entre la SCPP/SPPF défavorables à la SPPF s'élèvent à 2 509 € en

2019 contre 48 335 € en 2018. En effet seule la régularisation définitive de l'année de droit 2013, sur la part des diffusions (avec un taux de pesée définitif de 23,12 % inférieur au taux de pesée provisoire de 23,21 %), a été régularisée pour un montant net négatif de 2 509 € alors qu'en 2018, des régularisations au titre des années de droit 2012 et 2016 étaient défavorables à la SPPF pour un montant net négatif de 48 335 €. Les années de droit 2017 et 2018 seront régularisées en 2020.

### Sonorisateurs

Au titre de la réalisation de programmes musicaux destinés à la sonorisation de lieux publics, la SPPF a perçu directement la somme de 275 047 € bruts de frais de gestion. La diminution de 244 473 €, soit 47,1 %, résulte d'une part de décalages de paiements constatés en 2018 (de l'ordre de 120 000 €), et d'autre part, de la baisse de l'activité d'un important sonorisateur.

### Droits câble

En application du protocole d'accord conclu avec l'ANGOA et l'AGICOA(\*) en février 2000, la SPPF a perçu en 2019, pour les vidéogrammes autres que les vidéomusiques, la somme de 146 565 € bruts de frais de gestion, soit une diminution de 47 332 €. Des régularisations de diffusions de Video Genre avaient été encaissées sur 2018 au titre des années de droit antérieures.

### Webradios et écoutes d'extraits

Au titre des écoutes d'extraits de phonogrammes inférieurs à 90 secondes et du webcasting, la SPPF a perçu la somme de 129 697 €, soit une baisse de 31 248 € qui s'explique principalement par le terme d'un contrat avec un usager.

(\*) La rémunération perçue par l'ANGOA concerne les œuvres cinématographiques et audiovisuelles diffusées sur Arte, Canal+, Chérie 25, C8, CStar, France Télévisions, Gulli, TF1 Série Films, M6, NRJ 12, TFX, RMC Story, RMC Découverte, TF1, TMC, W9 et 6Ter faisant l'objet d'une retransmission intégrale et simultanée en France sur les réseaux câblés et ADSL. La rémunération perçue par l'AGICOA concerne toutes les œuvres cinématographiques et audiovisuelles produites en externe par les diffuseurs et contenues dans les programmes des chaînes diffusées à l'origine par voie hertzienne terrestre (TF1, France 2, etc), et qui font par ailleurs l'objet d'une retransmission intégrale, simultanée et sans changement à l'étranger, sur les réseaux câblés, ADSL, ou les bouquets satellites.

2

# RÉPARTITIONS



Djadja & Dinaz – Drôle de mentalité



Les Rita Mitsouko – Best of

## Des répartitions en hausse

Au cours de l'année 2019, la SPPF a réparti, hors avances financières, un montant de 26 830 381 € (contre 24 141 587 € en 2018), soit une augmentation de 11,1 %. Il convient de préciser que depuis l'année de droit 2018, la Copie Privée est répartie brute de frais de gestion, (les montants des autres secteurs sont toujours répartis nets de frais de gestion). A méthode constante, la hausse des répartitions serait de 9,2 %. Par ailleurs, des avances sur droits 2019 ont été versées aux associés éligibles pour un montant de 14 998 600 €.

## Évolution des répartitions par secteur

### Les points marquants

#### COPIE PRIVÉE

La hausse des répartitions au titre de la Copie Privée de 1 368 991 € s'explique par les frais de gestion sur la Copie Privée de l'année de droit 2018 mis en répartition (\*) pour un montant de 464 867 € et par la hausse du taux de trésorerie SCPP/SPPF (28,80 % en 2018 contre 26,50 % en 2017) pour un montant de 904 124 €. Cette augmentation a cependant été minorée par la baisse du taux de pesée SCPP/SPPF entre 2017 et 2016 (27,08 % en 2017 contre 29,55 % en 2016).

#### RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

Les montants répartis au titre de la Rémunération Équitable augmentent de 870 920 €. Pour la première année, la SPPF a en effet pu répartir l'année de droit 2018 pour l'ensemble des secteurs, notamment pour les secteurs des Radios Nationales Publiques et Télévisions qui étaient répartis jusqu'à présent avec une année de décalage. Cette amélioration des délais de répartition, due à l'outil BMAT, a ainsi permis de répartir, dès 2019, 575 233 €.

La SPPF sera ainsi en mesure de répartir dès 2020 l'année de droit 2019.

#### Lieux Sonorisés

La hausse de 271 035 € des montants répartis au titre des lieux sonorisés s'explique par les répartitions complémentaires des années de droit 2015 à 2017 pour un montant de 323 032 € dues à des régularisations réalisées sur plusieurs années d'un sonorisateur professionnel et de la provisoire de l'année de droit 2018 en hausse de 62 217 € par rapport à celle de l'année de droit 2017. En revanche, la définitive de l'année de droit 2013 est en baisse de 114 214 € par rapport à celle de l'année de droit 2012.

Cette diminution, qui s'explique par la régularisation de plusieurs répertoires entre 2012 et 2013, est cependant pondérée par l'évolution du poids de la SPPF (31,92 % pour l'année de droit 2013 contre 30,43 %) et par l'évolution du collège producteurs de + 21,4 %.

#### Radios nationales publiques

La hausse des répartitions au titre des radios nationales publiques de 495 244 € s'explique par la mise en répartition provisoire de l'année de droit 2018 à hauteur de 405 000 € et par celle de l'année de droit 2017 en hausse de 120 757 € par rapport à l'année 2016. Cette hausse est pondérée par le solde des répartitions définitives de l'année de droit 2013 en baisse de 9 % suite aux régularisations de répertoires.



# 26,8M€

DE DROITS  
RÉPARTIS



# 15M€

D'AVANCES  
SUR DROITS

(\*) Suite au non assujettissement à la TVA de la rémunération pour Copie Privée, celle-ci est reversée brute. Les frais de gestion afférents au traitement de la rémunération pour Copie Privée restent soumis à la TVA dans les conditions de droit commun.

### Détail des répartitions par secteur

EN EUROS	2019	2018	ÉCART	ÉVOLUTION
Rémunération Équitable	11 107 111	10 236 191	870 920	↗ 8,5 %
Copie Privée Sonore	8 773 868	7 404 877	1 368 991	↗ 18,5 %
Vidéomusiques	4 632 251	4 066 101	566 150	↗ 13,9 %
Droit d'Autoriser	2 059 701	2 139 749	-80 048	↘ -3,7 %
Copie Privée Audiovisuelle	151 307	156 725	-5 418	↘ -3,5 %
Droits Étrangers	9 407	103 207	-93 800	↘ -90,9 %
Produits financiers	96 736	34 737	61 999	↗ 178,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>26 830 381</b>	<b>24 141 587</b>	<b>2 688 794</b>	<b>↗ 11,1 %</b>

### Télévisions

La hausse des répartitions au titre des télévisions s'explique principalement par la mise en répartition de l'année de droit 2018 pour 170 233 €. La répartition provisoire de l'année de droit 2017 est en légère hausse de 9 915 € par rapport à celle de 2016 et la définitive de l'année de droit 2013 en légère baisse de 12 676 € par rapport à celle de 2012.

### Rémunération Équitable basée sur les ventes

La baisse des répartitions au titre de la Rémunération Équitable basée sur les Ventes pour un montant de 79 800 € s'explique par la baisse du poids de la SPPF de 8,2 % compensée en partie par la hausse du collègue producteurs de 3,1 % entre les années de droit 2016 et 2017.

### VIDÉOMUSIQUES

La hausse au titre des vidéomusiques de 566 150 € s'explique principalement par la mise en répartition, dès l'année de perception, de 78,4 % des montants versés au forfait par les chaînes musicales. Ainsi dès décembre 2019, l'année de droit 2019 a été mise en répartition pour un montant de 550 922 €.

### DROIT D'AUTORISER

#### Podcasting

La hausse des répartitions au titre du Podcasting d'un montant de 128 311 € s'explique par le report des répartitions des années de droit 2016 et 2017 au mois de juin 2019. En raison de la réception tardive des éléments nécessaires au calcul des droits, aucune répartition n'avait pu être effectuée en 2018.

#### Télévisions

Les répartitions au titre du droit d'autoriser télévisions diminuent de 94 794 € :

- ✖ ✖ pour les répartitions sur la part des ventes, en 2019, aucune répartition n'a été effectuée alors qu'en 2018 l'année de droit 2016 avait été répartie à titre définitif pour un montant de 300 806 € ;
- ✖ ✖ pour les répartitions sur la part diffusions, la SPPF a réparti en 2019 d'une part, à titre définitif l'année de droit 2013 pour un montant de 333 640 € contre 456 506 €, en 2018 pour l'année de droit 2012, et d'autre part, à titre provisoire l'année de droit 2017 a été répartie pour 322 073 € contre 360 694 € en 2018 pour l'année de droit 2016.

Par ailleurs, comme pour la Rémunération Équitable, dès 2019 l'année de droit 2018 a été répartie sur la part diffusion pour un montant de 367 500 €.

### DROITS ÉTRANGERS

La baisse des répartitions au titre des droits étrangers phonogrammes pour un montant de 93 800 € s'explique par le report des répartitions des droits en provenance de la PPL et de la SIMIM, en raison de difficultés rencontrées par la SPPF dans le traitement des informations reçues de ces deux OGC, non conformes aux prescriptions d'échanges de base.

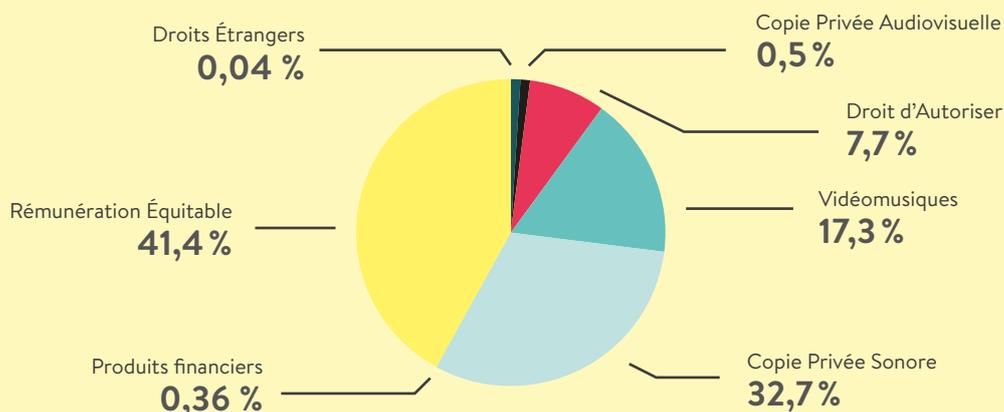
### AUTRES

D'autres variations individuellement, non significatives, représentent une diminution totale nette de 56 984 €.



**+11,1%**

DE DROITS  
RÉPARTIS



## Détails des répartitions de l'année 2019

MONTANT BLOQUÉS  
ET/OU RÉSERVEMONTANTS AFFECTÉS  
AU BUDGET AIDES

Secteurs de Droit Répartis	Périodes	Montants Répartis aux Ayant-droits	Droits bloqués	Réserve/ Retenue Musiciens	Non Répartissables	Non Reconnus
Rémunération Équitable Définitive : diffusions	2012 et 2013	947 637	-22 945	-578 028	-109 471	2 024 578
Rémunération Équitable Définitive : ventes	2017	3 383 678	8 626		738 573	
Rémunération Équitable Provisoire : diffusions	2015 à 2018	6 775 796	21 958	3 685 039	740 771	
Droits Étrangers - SIMIM & PPL	2007 à 2018	9 407	8			
<b>Rémunération Équitable</b>		<b>11 116 518</b>	<b>7 647</b>	<b>3 107 011</b>	<b>1 369 873</b>	<b>2 024 578</b>
Copie Privée Sonore Définitive	2017	1 566 624	11 189	-1 407 557	51 691	
Copie Privée Sonore Provisoire	2018	7 207 244	30 393	1 892 127	2 738 556	
Copie Privée Audiovisuelle	2002 à 2017	151 307		7	11 345	
Droits Étrangers - SIMIM						
<b>Copie Privée</b>		<b>8 925 175</b>	<b>41 582</b>	<b>484 577</b>	<b>2 801 592</b>	
<b>Vidéomusiques</b>		<b>4 632 251</b>	<b>-1 200</b>	<b>221 092</b>		
Droits Câble	2004 à 2017	167 581	109	4 343		
Attentes Téléphoniques	2016 et 2018	386 166	4 310	12 544		
Télévisions	2013, 2017 et 2018	1 023 213	1 560	149 782		
Droit Reproduction Sonorisateur	2013 à 2017	281 880	1 083	2 476		
Écoutes d'extraits	2017	11 189	72	174		
Bornes Interactives	2017	1 159	10	14		
Podcasting	2016 et 2017	128 311	355	3 317		
Webradios	2017	60 202	170	932		
Droits Étrangers - SIMIM						
<b>Droit d'Autoriser</b>		<b>2 059 701</b>	<b>7 669</b>	<b>173 582</b>		
<b>TOTAL DROITS MIS EN RÉPARTITION</b>		<b>26 733 645</b>	<b>55 698</b>	<b>3 986 262</b>	<b>4 171 465</b>	<b>2 024 578</b>

Auquel il convient d'ajouter 96 736 € au titre des produits financiers générés en 2018, soit un montant total réparti, net de frais de gestion, de 26 830 381 €



# RIAD

## La pige de vos enregistrements diffusés en Radios et en Télévisions

Pensez à contacter BMAT pour vous assurer que vos catalogues sont bien représentés dans sa base pour l'identification et la répartition de vos enregistrements.

Deux solutions pour vous accompagner :

- un mail : [uploadmusic@bmat.com](mailto:uploadmusic@bmat.com)
- un questionnaire qui permet aux producteurs de vérifier très rapidement s'ils sont déjà dans la base, ou s'ils doivent contacter BMAT pour effectuer des démarches supplémentaires : <http://bit.ly/RIADSPRE>

# TOP 25

TITRES 2019 LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE & COPIE PRIVÉE SONORE

1

La même  
- MAITRE GIMS -  
(CHAHAWAT)  
2018



6

Keep on dancing  
- CATS ON TREES -  
(VF MUSIQUES (TÔT  
OU TARD))  
2017

7

BOB MARLEY  
- DADJU -  
(AMATERASU PROD)  
2017

8

Who mad again  
- JAHYANAI -  
(SCORPIO MUSIC)  
2017

9

Django  
- DADJU -  
(AMATERASU PROD)  
2017

10

Revoir  
- JEREMY FREROT -  
(LA FINCA)  
2018

16

Cameleon  
- MAITRE GIMS -  
(CHAHAWAT)  
2017

17

Later bitches  
- THE PRINCE KARMA -  
(HAPPY MUSIC)  
2018

18

Catchu catchu  
- LARTISTE -  
(BECAUSE MUSIC)  
2017

19

Mi gente  
- J BALVIN -  
(SCORPIO MUSIC)  
2017

20

Dumbo  
- VIANNEY -  
(VF MUSIQUES (TÔT  
OU TARD))  
2016

2

Un peu de rêve  
- VITAA -  
(INDIFFERENCE  
PROD)  
2017

3

Ta marinière  
- HOSHI -  
(JO AND CO)  
2017

4

Mafiosa  
- LARTISTE -  
(BECAUSE MUSIC)  
2018

5

À nos souvenirs  
- TROIS CAFES  
GOURMAND -  
(PLAY 2)  
2018

11

Mi Gna  
- MAITRE GIMS -  
(CHAHAWAT)  
2017

12

My life is going on  
- CÉCILIA KRULL -  
(MUSHROOM PILLOW  
MUSIC)  
2018

13

Speed  
- ZAZIE -  
(LA ZIZANIE)  
2018

14

Corazon  
- MAITRE GIMS -  
(CHAHAWAT)  
2018

15

Fallait pas  
- MARWA LOUD -  
(BECAUSE MUSIC)  
2017

21

Le pire  
- MAITRE GIMS -  
(CHAHAWAT)  
2018

22

Blah blah blah  
- ARMIN VAN  
BUUREN -  
(SCORPIO MUSIC)  
2018

23

GET UP  
- DIVA FAUNE -  
(PLAY 2)  
2017

24

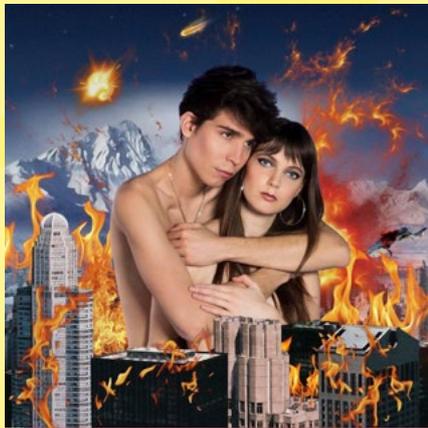
Sans regrets  
- VITAA -  
(INDIFFERENCE  
PROD)  
2018

25

Mercy  
- MADAME  
MONSIEUR -  
(LOW WOOD)  
2017

3

# AIDE À LA CRÉATION



The Pirouettes - Monopolis



Last Train - The Big Picture

## Un programme complet d'accompagnement adapté aux labels indépendants et à leurs artistes

De la production à la diffusion, de la formation à la promotion-marketing, le programme d'Aide à la Création de la SPPF apporte aux producteurs indépendants tout le soutien nécessaire au développement de carrière de leurs artistes.

## Montants engagés



# 8,6M€

D'AIDES À LA  
PRODUCTION

### Augmentation des subventions attribuées aux labels

Conformément aux dispositions des articles L. 324-17 et R. 321-6 du CPI, la SPPF affecte une partie des sommes collectées à des actions d'aide à la création, à la diffusion de spectacles vivants, au développement de l'éducation artistique et culturelle, et à la formation d'artistes.

Les montants engagés en 2019 se sont élevés à 1 005 467 € pour les subventions accordées par le Conseil d'Administration de la SPPF aux organismes associés à la filière musicale dites Actions d'Intérêt Général (AIG) et à 7 565 353 € pour les subventions accordées aux labels, soit un montant total engagé de 8 570 820 €.



# 305

PRODUCTEURS  
AIDÉS



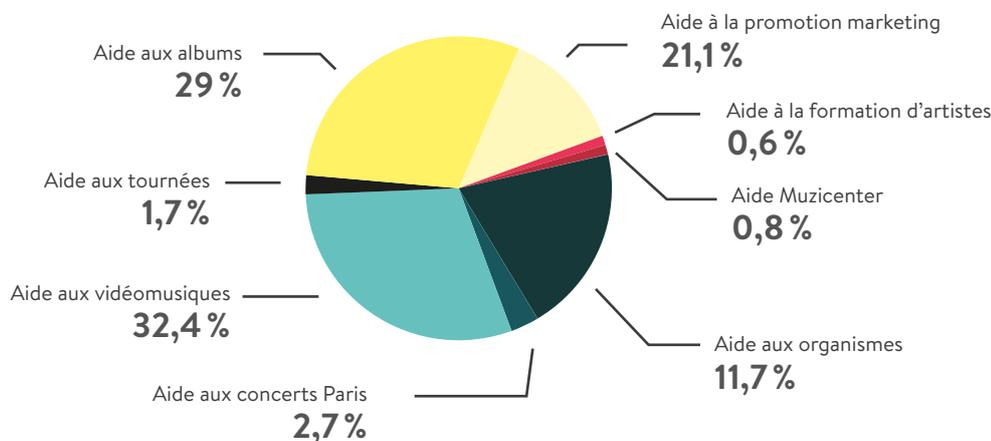
# 1110

PROJETS AIDÉS

### Détail des engagements 2019

TYPE D'AIDE	MONTANT EN EUROS
<b>Enregistrements</b> 311 Albums	2 486 800
<b>Vidéomusiques</b> 425 Vidéomusiques	2 772 900
<b>Tournées</b> 25 Tours supports	144 100
<b>Promotions et marketing</b> 126 Albums	1 811 800
<b>Formations d'artistes</b> 31 Conventions	51 050
<b>Salles de spectacles Paris</b> 128 Conventions	227 040
<b>Muzicenter</b> 38 Conventions	71 663
<b>Aides Sélectives</b> 1084	7 565 353
<b>AIG</b> 26	1 005 467
<b>Projets aides</b> 1110	8 570 820
<b>Producteurs aidés</b>	305
<b>Demandes</b>	1 248
<b>Acceptation</b>	89%

## Ventilation par type d'aide



1M€

D'AIDES  
AUX ORGANISMES  
DE LA FILIÈRE

## Contributions en faveur de projets musicaux ou d'organismes associés à la filière musicale

En 2019, la SPPF a versé 50 % du montant de sa contribution annuelle forfaitaire, respectivement au FCM et au Bureau Export de la Musique Française, soit 217 638 € et 104 980 €, étant précisé que 100 % des montants (soit 435 276 € pour le FCM et 209 960 € pour le Bureau Export) ont été provisionnés dans son budget général des aides.

Ce règlement partiel avait été décidé par le Conseil d'Administration en raison du litige qui oppose la SPPF à la SCPP suite à la remise en cause par cette dernière de la règle de partage des sommes irrépartissables de la rémunération équitable et à sa portée rétroactive à compter de l'année de droit 2018.

L'arrêt rendu en faveur de la SPPF par la Cour d'Appel de Versailles le 5 mars 2020 a permis de régler le solde de sa contribution annuelle à ces deux structures.

Outre sa contribution financière annuelle au FCM et au Bureau Export de la Musique, la SPPF

participe activement, tout au long de l'année, par l'intermédiaire des représentants désignés par son Conseil d'Administration, aux différentes commissions d'attribution des aides créées au sein de ces deux organismes.

Par ailleurs, la SPPF apporte son soutien financier aux manifestations ou aux structures dont l'objet concerne directement la production musicale (Midem, MaMA et Disquaire Day) ainsi qu'à des organisations attachées à la recherche de nouveaux talents ou à la formation d'artistes (FAIR, Studio des Variétés et Association Voix du Sud). Dans le cadre de l'aide au spectacle vivant, elle participe également au financement des Victoires de la Musique, d'Au Fil des Voix et du Réseau Printemps dit «Les Inouïs du Printemps de Bourges».

Un état exhaustif des contributions énumérées ci-dessus est présenté en annexe du présent rapport.

## Contributions en faveur des programmes d'aides à la création

La SPPF a accordé en 2019 un montant total de 7 565 353 € au titre de l'aide à la création, dite sélective (subventions attribuées par la Commission d'Aide à la Création) pour la production d'albums, la réalisation de vidéomusiques, le soutien aux tournées via les tours-supports et à la promotion-marketing, ainsi qu'à l'aide à la création dite directe (subventions attribuées hors commission) pour la formation d'artistes et l'organisation de concerts dans des salles parisiennes. La SPPF a aussi reconduit son dispositif d'aide à la diffusion via le partenariat avec Muzicenter (interface de mise à disposition promotionnelle, en écoute et en téléchargement des nouveautés à destination des médias Radio, TV, Presse et DeeJays).

Au cours de l'année 2019, la Commission d'Aide à la Création s'est réunie 7 fois aux dates suivantes : 14 février, 27 mars, 22 mai, 4 juillet, 19 septembre, 7 novembre et 19 décembre, afin d'assurer, conformément aux dispositions de l'article 33-1 du Règlement Général de la SPPF, l'instruction des demandes de subventions relevant des dispositions de l'article L. 324-17 du CPI.

Conformément aux dispositions de l'article R. 321-7 du CPI, ces projets ont fait l'objet d'une

convention conclue avec la SPPF qui stipule les conditions d'utilisation des subventions accordées ainsi que les documents justificatifs à fournir.

La liste exhaustive des projets subventionnés par la SPPF au cours de l'année 2019 et pour lesquels une convention a été conclue en application de l'article R. 321-7 du CPI, se trouve en annexe au présent rapport.

Par ailleurs, les informations sur les bénéficiaires des subventions de la SPPF sont disponibles dans la base de données centralisée des aides culturelles prévue au premier alinéa de l'article L. 326-2 du CPI, accessible à l'adresse URL suivante : [www.aidescreation.org](http://www.aidescreation.org)

Pour plus de détails sur les critères et conditions d'attribution en vigueur à ce jour, vous pouvez consulter le site Internet : [www.sppf.com](http://www.sppf.com) / onglet Aide à la Création.

Pour rappel, les demandes d'aide à la création s'effectuent en ligne sur le site de la SPPF depuis juillet 2019, via l'espace privé des associés, ou via l'onglet Aide à la Création.

## Subventions affectées et réglées

Conformément aux dispositions des articles L. 324-17 et R.321-6 du CPI, les différentes subventions réglées par la SPPF en 2019 sont soumises au vote des associés réunis en Assemblée Générale Exceptionnelle.

Le Commissaire aux Comptes de la SPPF a établi son Rapport Spécial annuel qui sera adressé,

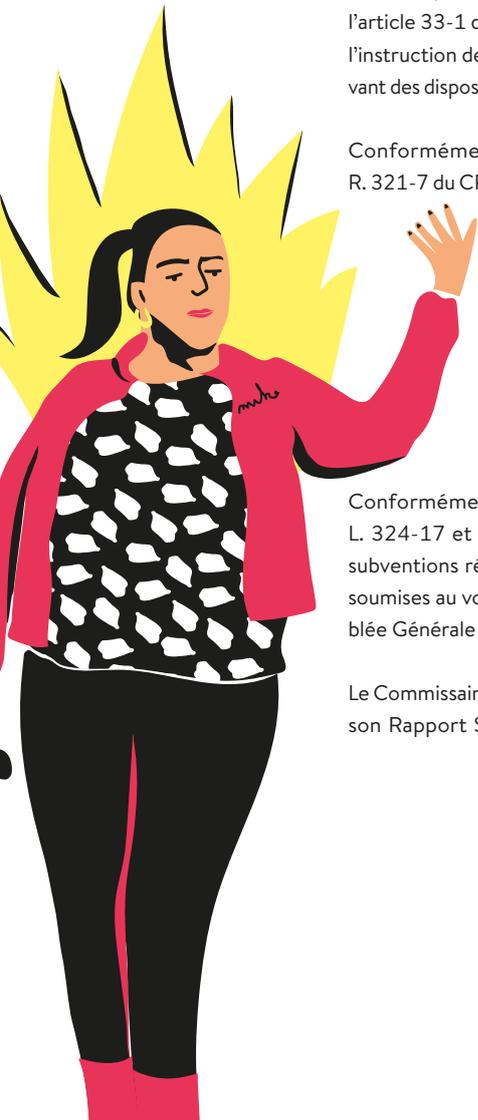
comme chaque année, au Ministère de la Culture ainsi qu'à la Commission de Contrôle des OGC.

La SPPF a réglé au total en 2019, au titre des subventions relevant des articles susvisés, la somme de 7 559 494 €.



7,6M€

D'AIDES À  
LA CRÉATION



7,5M€

DE SUBVENTIONS  
VERSÉES

## Subventions réglées en 2019

### Aide à la Création et à la Diffusion

TYPE D'AIDE	MONTANT RÉGLÉ
<b>Aide à la production d'albums</b> Subventions réglées pour la réalisation de 282 albums	2 213 275
<b>Aide à la production de vidéomusiques</b> Subventions réglées pour la réalisation de 333 vidéomusiques	2 442 150
<b>Aide à la promotion et au marketing</b> Subventions réglées pour la promotion et le marketing de 144 albums	1 792 600
<b>Bureau Export de la Musique Française</b>	104 980
<b>La Culture avec la Copie Privée</b>	525
<b>Disquaire Day</b>	9 000
<b>FCM - Fonds pour la Création Musicale</b>	217 638
<b>Collectif des Femmes de la Musique et du Spectacle</b>	1 820
<b>Marché des Labels Indépendants</b> 79 stands	35 075
<b>Midem 2019 (Reed Midem &amp; Alphabet Stand Service)</b> Organisation d'un stand collectif, location d'espace publicitaire	65 018
<b>Muzicenter</b> Subventions réglées pour la diffusion média à 31 labels	73 577
<b>Assises des Femmes de la Musique / Prodis</b>	500
<b>Réseau Printemps</b>	9 000
<b>Tous Pour La Musique 2019</b>	9 000
<b>UPFI - Contribution annuelle</b>	120 000
<b>W9 Duos Inattendus (Crédit Mutuel)</b>	-25 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 069 158</b>

## Aide au Spectacle Vivant

TYPE D'AIDE	MONTANT RÉGLÉ
<b>Aide aux tours supports</b> Subventions réglées pour la réalisation de 27 tournées	125 250
<b>Au fil des voix 2019</b>	9 900
<b>Bise Festival</b>	5 000
<b>Conventionnements des salles de spectacles</b> Subventions réglées pour 107 spectacles	190 436
<b>Victoires de la Musique 2019</b>	68 700
<b>TOTAL</b>	<b>399 286</b>

## Aide au développement de l'éducation artistique et culturelle

TYPE D'AIDE	MONTANT RÉGLÉ
<b>EMIC</b> Ecole de Management des Industries Créatives	6 100
<b>TOTAL</b>	<b>6 100</b>

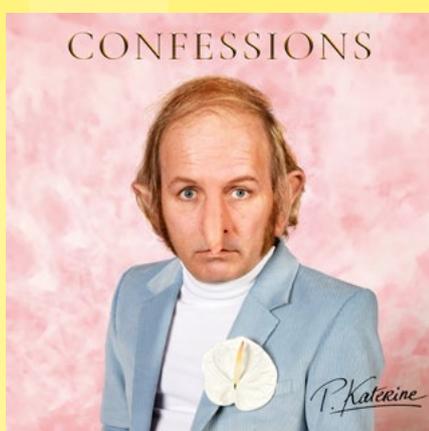
## Aide à la formation d'artistes

TYPE D'AIDE	MONTANT RÉGLÉ
<b>FAIR 2019</b> Soutien au démarrage de carrières d'Artistes, promotion, formation et management	17 700
<b>Studio des Variétés et ACP La Manufacture Chanson</b> Aides au développement d'Artistes (Partenariat entre la SPPF et le Studio des Variétés)	57 650
<b>Voix du Sud</b> Les Rencontres d'Astaffort	9 600
<b>TOTAL</b>	<b>84 950</b>

**Total général des versements HT 7 559 494 €**

4

# ACTIONS DE LA SPPF



Philippe Katerine - Confessions



Oxmo Puccino - La Nuit du réveil

## Valoriser la créativité et la diversité des labels indépendants

La SPPF organise des événements de communication qui réunissent des professionnels, des institutionnels et du public, tout en collaborant à des actions collectives au sein de la filière musicale qui contribuent au développement et à la visibilité des labels indépendants.



## Le Marché des Labels Indépendants 2019

Forte de ses 10 000 visiteurs, la 4<sup>ème</sup> édition du Marché des Labels Indépendants s'est imposée comme un événement incontournable.

Cette 4<sup>ème</sup> édition a confirmé l'intérêt du grand public pour les nouveautés musicales produites par les labels indépendants.

78 labels (français et internationaux) sont venus présenter un grand nombre d'artistes représentatifs de la diversité musicale, de la vitalité et de la créativité des producteurs indépendants qui produisent 80 % de la musique en France. Le public a ainsi pu découvrir sur la scène du Marché des Labels Indépendants, en show cases ou en DJ sets : Gemma & The Travellers (Légère Recordings), Angèle Osinski (Fraca!!!), Bootchy Temple (Howlin' Banana Records), DI#SE (Yotanka / PIAS) et Tender Notes (lauréat RiffX).

L'édition parisienne du Marché des Labels Indépendants est la déclinaison de l'Independent Label Market créé à Londres en 2011, véritable événement international (Berlin, Barcelone, Bristol, Bruxelles...) qui démontre l'importance de la musique produite par les labels indépendants à travers le monde.

« Nous sommes ravis d'avoir connu à nouveau un succès fantastique pour le Marché des Labels Indépendants à Paris pour son édition 2019. Le soutien continu de la part des labels et des fans de musique reflète une scène française de labels indépendants très excitante et positive ». (Joe Daniel, fondateur de l'Independent Label Market)

La SPPF et l'A.P.P.I.(\*) remercient les labels et les artistes qui sont venus à la rencontre d'un public toujours plus enthousiaste au fil des éditions. Elles remercient aussi la Ville de Paris, la Mairie du 4<sup>ème</sup>, et le Crédit Mutuel pour leur indéfectible soutien, ainsi que tous les partenaires comme AIM, A Nous Paris, Bap Bap, Deck & Donohue, Discogs, Espace B, General Pop, Hôtel Beaurepaire, Hôtel Panache, Hôtel Paradis, Kabul Kitchen, Kibblind, La Bellevilloise, La Recyclerie, Le Pavillon des Canaux, Le Limonadier, Le Motel, Listen Up, Magic, MaMA, Manifesto XXI, Motel Services, Music Declare Emergency, Nova, RiffX, Rinse France, Section26, Star Wax, Trax et Tsugi.

(\*) La SPPF a créé en 2019 une association destinée à organiser et à promouvoir différentes manifestations culturelles et événementielles appelée l'A.P.P.I. (Association pour la Promotion de la Production Indépendante). La 4<sup>ème</sup> édition du Marché des Labels Indépendants est le premier événement organisé par l'A.P.P.I.

## MaMA 2019

### Masterclass : Musiques urbaines, les clés de la réussite

Le 17 octobre 2019, dans le cadre du 10ème anniversaire du MaMA, la SPPF a proposé une masterclass dédiée aux musiques urbaines, univers musical souvent méconnu des professionnels malgré la prédominance d'un grand nombre d'artistes dits urbains dans les classements.

La masterclass, parrainée par le producteur Tefa, dirigeant de la structure Suther Kane et manager de Kery James, Vald, Lino, Chilla et Sofiane entre autres, a réuni des experts qui se sont employés à éclairer le public sur ce que recouvre le mot valise « urbain ».

Différents sujets ont été abordés comme : le poids économique de ce style musical, la diversité des artistes, la multiplicité des structures, la position des médias, l'évolution des outils de communication, la gestion des droits, la pérennisation des structures de production, la maîtrise des canaux de diffusion (radio-télé autant que plateformes et réseaux sociaux) et l'importance de la construction d'un écosystème de partenaires efficaces.

« La viralité est le mot d'ordre du développement d'un nouvel artiste ». (Tefa)



CETTE RENCONTRE  
A ÉTÉ L'OCCASION  
D'UN PARTAGE  
D'EXPÉRIENCES, DE  
BONNES PRATIQUES  
ET DE CONSEILS



## Rencontre SPPF/Managers d'artistes-producteurs

Ayant constaté, depuis deux ans, une augmentation des adhésions des artistes-producteurs, la SPPF a organisé, en mars 2019, aux Trois Baudets, une rencontre dédiée aux managers d'artistes-producteurs. La plupart des artistes-producteurs sont, en effet, représentés par des managers qui les accompagnent dans leurs démarches administratives. C'est pourquoi la SPPF a eu envie de s'adresser aux managers étant amenés à choisir une société de gestion de droits pour les artistes-producteurs qu'ils représentent, et de les informer sur les formalités à effectuer pour bénéficier de l'accompagnement complet d'un OGC comme la SPPF.

L'équipe SPPF a ainsi échangé avec un panel de managers et de producteurs/gestionnaires, représentant des artistes-producteurs, faisant gérer leurs droits voisins par la SPPF. Lors de

ce partage d'expérience, les thèmes abordés ont été :

- ✦ Adhésion, déclarations et répartitions : une approche stratégique des droits voisins ; échanges autour des modalités, des mandats, des codes ISRC, et plus globalement des bonnes pratiques et des logiques à suivre.
- ✦ L'aide à la création : un accompagnement artistique sur le long cours ; les moyens d'y accéder, les règles d'éligibilité, les calendriers, mais aussi la co-production ou les différences de critères avec la SCPP.

A cette occasion la SPPF a réalisé un petit guide pratique « tout savoir sur la SPPF » téléchargeable sur la home page du site [www.sppf.com](http://www.sppf.com)

## Les actions et les rencontres avec la filière en 2019

La SPPF soutient financièrement différentes manifestations qui contribuent au développement des labels indépendants et collabore activement avec certaines d'entre elles comme le Midem (le stand SPPF/Pavillon France a accueilli 46 labels et 88 participants, soit un taux d'inscription stable vs 2018), le Disquaire Day, ou le MaMA.

La SPPF finance et s'implique également dans des actions de lobbying et d'information, notamment au sein de l'association Tous Pour La Musique (TPLM). Les principales actions menées en 2019 ont été : le suivi de la préfiguration du

CNM et de la réforme audiovisuelle, les quotas radio, la diffusion de la musique à la télévision et la musique à l'école.

La SPPF a aussi participé à l'organisation des premières « Assises des femmes de la musique et du spectacle », le 19 juin 2019, sous le parrainage du Ministère de la Culture. Les principes fondateurs de ces assises sont d'élargir l'horizon des femmes de la musique et du spectacle, encourager leur leadership, insuffler une véritable dynamique de soutien pour les entrepreneuses et les porteuses de projets, et instaurer, à long terme une parité dans le secteur.



5

# PROTECTION DE VOS DROITS



M - Lettre infinie



Jul - La Zone en personne

## Lutter contre le piratage numérique

La SPPF propose plusieurs services  
pour défendre vos droits.

# La HADOPI

## Les chiffres clés de la réponse graduée

Depuis septembre 2010, la SPPF a adressé à la HADOPI plus de 7,6 millions de procès-verbaux de constats d'infractions de mises à disposition sur les réseaux P2P de phonogrammes déclarés à la SPPF.

Les rapports annuels de la HADOPI, remis chaque année au Gouvernement et au Parlement, ainsi que les publications d'études et de baromètres sur les usages et les offres légales de contenus protégés, sont disponibles sur son site : [www.hadopi.fr](http://www.hadopi.fr).



7,6M

DE PROCÈS-VERBAUX DE  
CONSTATS D'INFRACTIONS  
ENVOYÉS PAR LA SPPF  
2010-2020  
*(source SPPF)*



11,6M

DE 1<sup>ÈRE</sup>  
RECOMMANDATIONS  
2010-2020  
*(source Hadopi)*



1,2M

DE 2<sup>ÈME</sup>  
RECOMMANDATIONS  
2010-2020  
*(source Hadopi)*



16 771

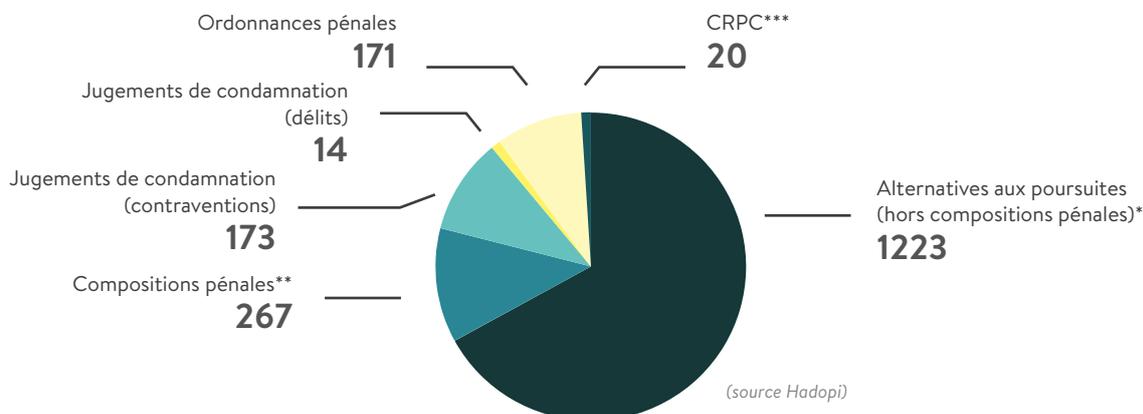
DOSSIERS INSTRUITS  
PAR LA COMMISSION DE  
PROTECTION DES DROITS  
2010-2020  
*(source Hadopi)*



5 724

DOSSIERS TRANSMIS  
AU PARQUET  
2010-2020  
*(source Hadopi)*

## 1 868 réponses pénales connues, dont 645 condamnations



(\*) Pour éviter un procès, le procureur de la République peut mettre en œuvre certaines mesures alternatives. Ces mesures doivent être proposées préalablement à la décision de déclencher des poursuites.

(\*\*) Alternative aux poursuites décidée par le procureur de la République qui permet de proposer une ou plusieurs sanctions énumérées par la loi (amende, stage de citoyenneté,...), auxquelles peut être ajouté le dédommagement de la victime.

(\*\*\*) Procédure simplifiée au cours de laquelle le juge statue sans débat préalable au vu du dossier présenté par le procureur de la République.

## Les actions contre les sites de « Direct Download » et les hébergeurs de sites illicites

### Le service de lutte contre la piraterie numérique

La SPPF a renouvelé pour la dixième année consécutive son contrat avec la société Leakid.

Ce service de lutte contre la piraterie numérique s'adresse plus particulièrement aux labels produisant des nouveautés afin d'assécher, avant la sortie commerciale de leurs singles ou albums, les liens illicites déjà présents sur les sites de DDL.

Il consiste pour Leakid à envoyer de manière automatisée, au nom et pour le compte de la SPPF, 24h/24 et 7j/7, des notifications de demandes de retraits de nouveautés (albums et/ou singles), mis illicitement à disposition du public, sous forme de liens hypertextes, auprès des principaux sites de « Direct DownLoad » (DDL), des hébergeurs situés en France ou à l'étranger ou des demandes de déréférencement auprès des principaux moteurs de recherche (Google et Yahoo).

Cet outil automatisé optimise efficacement la lutte contre la piraterie numérique sur internet et vient compléter celui de la réponse graduée assurée dans le cadre de la HADOPI qui vise les échanges P2P.

Depuis mars 2014, plus de 3 millions de liens illicites portant sur des nouveautés SPPF ont été notifiés à Google par la société Leakid, dont 124 000 en 2019.

En 2019, 107 nouveautés, dont 86 albums et 21 singles concernant 91 artistes, ont fait l'objet de notifications automatiques de retraits de liens illicites, adressées à des sites de DDL majoritairement localisés à l'étranger. La quasi-totalité des liens illicites ainsi notifiés a été supprimée avant leur sortie commerciale physique ou digitale.

35 labels produisant des nouveautés ont bénéficié en 2019 de ce service de notifications de retrait automatisé et de déréférencement de liens illicites. Ces labels bénéficiaires ont reçu des reporting hebdomadaires pendant toute la durée des campagnes de mise sous surveillance.



96,4%

DE LIENS ILLICITES  
DÉRÉFÉRENCÉS

Pour en savoir plus n'hésitez pas à contacter le service juridique de la SPPF

juridique@sppf.com

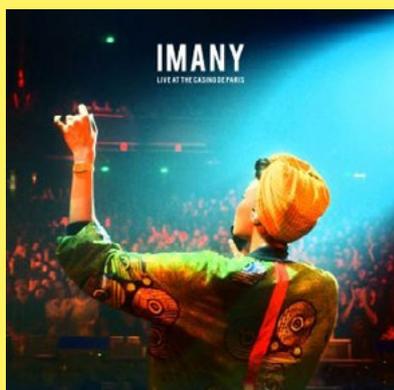
### Les quatre albums les plus piratés en 2019



Deux frères - PNL



Help Us Stranger - The Raconteurs



Live at the Casino de Paris - Imany



Ni dieu ni maître - Saez

### Les quatre singles les plus piratés en 2019



Music Sounds Better With You - Stardust



Que calor - Major Lazer



10 sur 10 - GIMS



I've Been Thinking About You Remix - Klaas & Londonbeat

## Le barème de la Rémunération Équitable applicable aux webradios non interactives

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (dite « LCAP »), est venue étendre le régime de la licence légale aux services de webradios non interactives ou non dédiées à un ou plusieurs artistes.

L'article L. 214-1, 3° du CPI prévoit que lorsqu'un phonogramme est publié à des fins de commerce, l'artiste et le producteur de phonogrammes ne peuvent s'opposer :

*« 3° A sa communication au public par un service de radio, au sens de l'article 2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, à l'exclusion des services de radio dont le programme principal est dédié majoritairement à un artiste-interprète, à un même auteur, à un même compositeur ou est issu d'un même phonogramme. Dans tous les autres cas, il incombe aux services de*

*communication au public en ligne de se conformer au droit exclusif des titulaires de droits voisins dans les conditions prévues aux articles L. 212-3, L. 213-1 et L. 213-2. Il en va ainsi des services ayant mis en place des fonctionnalités permettant à un utilisateur d'influencer le contenu du programme ou la séquence de sa communication ».*

L'année 2019 a été marquée par l'adoption le 7 novembre 2019 par la commission administrative, prévue à l'article L. 214-4 du CPI et présidée par Monsieur Jean-Philippe MOCHON, du barème applicable à cette catégorie de services de webradios non interactives. Publié au Journal Officiel le 29 novembre 2019, il est entré en vigueur à compter du 1er décembre 2019.



Cette décision est le résultat de nombreuses réunions qui se sont tenues sous l'égide du Ministère de la Culture, avec les représentants des webradios, auxquelles la SPPF a participé depuis le second semestre 2018 aux côtés de la SCPP, de l'ADAMI et de la SPEDIDAM.

Depuis cette date, c'est la SPRÉ (Société pour la Perception de la Rémunération Équitable), organisme de gestion collective commun aux artistes et aux producteurs de phonogrammes, qui est en charge de collecter la Rémunération Équitable due par les webradios telle que définie à l'article L. 214-1 du CPI en application du barème en vigueur.

La rémunération due par les webradios est fixée à 12 % des recettes liées directement à l'activité de diffusion du service de webradio, à laquelle est appliqué un taux annuel d'utilisation de phonogrammes défini dans le cadre de 6 tranches afin de tenir compte de la musicalité de la webradio.

Les webradios générant des recettes inférieures ou égales à 17 000 € peuvent opter pour le calcul de la rémunération qu'elles doivent acquitter à la SPRÉ selon une grille de calcul optionnelle basée sur des tranches de recettes.

Le Tribunal de Grande Instance de Paris a été saisi en juin 2017 par la SPPF (et la SCPP) en vue de faire juger au fond, qu'en l'absence de barème réglementaire applicable aux webradios non interactives et de dispositions transitoires prévues dans la loi « LCAP », les contrats généraux d'intérêt commun « Webcasting » qu'elles ont

conclus continuent de s'appliquer. Un mois avant l'adoption du barème applicable aux webradios non interactives, le Tribunal a rendu le 8 novembre 2019, deux décisions défavorables à l'analyse juridique défendue par les deux OGC de producteurs de phonogrammes.

Le Tribunal a débouté la SPPF comme la SCPP de leurs actions respectives en contrefaçon contre les webradios VIRGIN RADIO et RFM et jugé contre toute attente que :

- × l'article L. 214-1, 3° du CPI, introduit par l'article 13 de la « LCAP », venu étendre la licence légale aux webradios non interactives, se suffit à lui-même et que la mise en œuvre de la licence légale n'est pas édictée sous condition de paiement de la Rémunération Équitable) ;
- × cette disposition est entrée en vigueur dès le 9 juillet 2016 ;
- × les diffusions de phonogrammes réalisées par les sociétés VIRGIN RADIO et RFM postérieurement à la date susvisée ne sont pas soumises à l'autorisation des producteurs de phonogrammes et qu'elles ne constituent pas des actes de contrefaçon des droits voisins ;
- × seule la SPRÉ est chargée du recouvrement de la Rémunération Équitable.

La SPPF a fait appel (comme la SCPP) de ces décisions, compte tenu que le barème applicable aux webradios non interactives n'a pas d'effet rétroactif.

Vous serez tenus informés de l'arrêt qui sera rendu par la Cour d'Appel de Paris.



---

**Pour être informé des actualités  
de la SPPF : [www.sppf.com](http://www.sppf.com)**

---

## La transposition de la Directive sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché numérique

Le processus de transposition en droit interne de la Directive dite « Copyright » du Parlement et du Conseil de l'Europe du 17 avril 2019 (dont les principales dispositions sont détaillées dans le précédent rapport annuel pour l'exercice 2018), s'est concrétisé par le dépôt devant l'Assemblée Nationale le 5 décembre 2019 du projet de loi n° 2488 relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère du numérique. Ce dernier poursuit plusieurs objectifs :

- ✗ transposer les dispositions de la directive « Copyright » du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique (dont les principales dispositions sont détaillées dans le précédent rapport annuel pour l'exercice 2018), qui viennent renforcer en particulier la protection des créateurs, des artistes et des producteurs en responsabilisant les plateformes numériques commerciales dédiées au partage de contenus, et les sites communautaires tels que YouTube, et en renforçant la lutte contre la piraterie numérique ;
- ✗ transposer les dispositions de la Directive sur les services de médias audiovisuels « SMA » 2010, telles que modifiées et actualisées par la Directive adoptée en novembre 2018 qui régit la coordination à l'échelle de l'Union Européenne de la législation nationale sur tous les médias audiovisuels, à la fois les émissions de télévision traditionnelles et les services à la demande ;
- ✗ renforcer les moyens consacrés à la création par une adaptation de la contribution à la production demandée aux éditeurs établis en France et son extension aux services qui visent la France et alléger certaines contraintes pesant sur les éditeurs de services ;

- ✗ la création d'une nouvelle autorité administrative indépendante, l'ARCOM (Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique), qui résultera de la fusion du CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) avec la HADOPI (Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des Droits sur Internet). Elle devra coopérer avec l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) et verra ses attributions renforcées en matière de lutte contre le piratage et élargies à l'égard de certains acteurs du numérique ;
- ✗ regrouper sous « France Médias » les sociétés ou établissements de l'audiovisuel public (radio, télévision, archives) et réformer la gouvernance de ces sociétés et leur mode de relation avec l'Etat.

Les objectifs du projet de loi vont conduire à une modification de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 et du CPI.

En amont de ce projet de loi, la SPPF a été amenée, dans le cadre des travaux qui se sont tenus en 2019 avec le Ministère de la Culture, le CSPLA et les organismes de gestion collective, à formuler ses observations.

Celles-ci ont porté en particulier sur les articles 27 et 28 du projet dont les termes sont critiquables en ce qu'ils méconnaissent la lettre et l'esprit de la Directive.

---

## Une transposition vitale pour renforcer la protection des titulaires de droits sur Internet

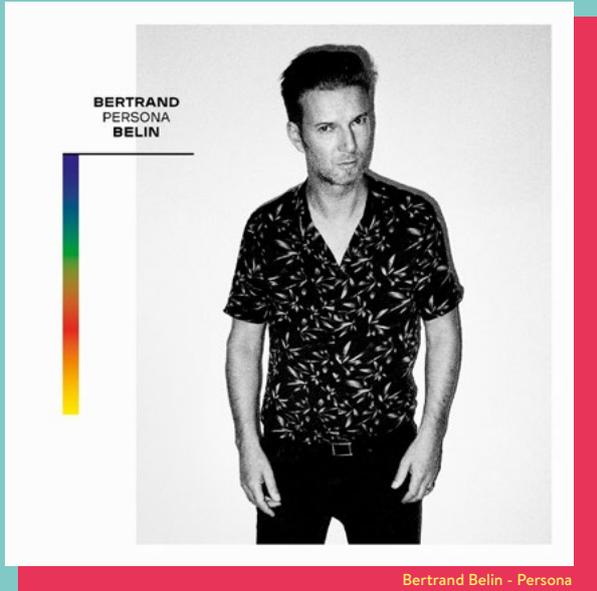
---

Ces dispositions portent sur :

- ✦ la juste rémunération des artistes-interprètes dans le cadre des contrats d'exploitation ;
- ✦ sur le principe de rémunération appropriée et proportionnelle à la valeur économique qui doit respecter le principe de liberté contractuelle ;
- ✦ sur l'obligation annuelle de transparence des producteurs à l'égard des artistes sur les exploitations de leurs prestations, sur l'ensemble des sources de revenus générés et sur la rémunération qui leur est due ;
- ✦ sur le mécanisme d'adaptation des contrats et le droit de résiliation et ses modalités d'exercice.

Ce projet de loi, examiné en Commission des affaires culturelles et de l'éducation, devait être discuté à partir du 31 mars 2020 par l'Assemblée Nationale. La Directive sera finalement transposée par voie d'ordonnance d'ici la fin de l'année.







## II

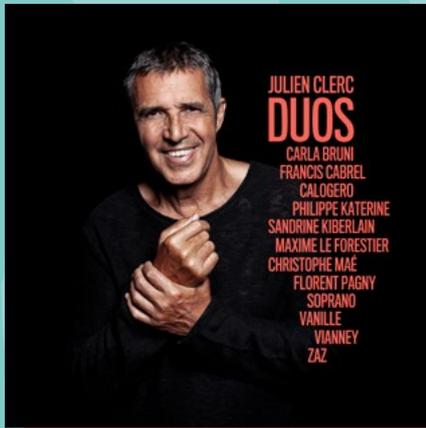
# RAPPORT FINANCIER

- 1 - ARRÊTÉ DES COMPTES
- 2 - COMPTES ANNUELS



1

# ARRÊTÉ DES COMPTES



Julien Clerc - Duos



Rachid Taha - Je suis africain

## Analyse du Bilan et du Compte de résultat

Les comptes annuels 2019 de la SPPF ont été établis  
par le cabinet EXPONENS Yves Laboriaux & Associés.

## Arrêté des Comptes

Les comptes annuels 2019 de la SPPF ont été établis par le cabinet EXPONENS Yves Laboriaux & Associés (20 avenue de l'Europe – 78000 Versailles) dans le cadre de sa mission de révision et d'établissement des comptes annuels selon les normes de l'Ordre des Experts Comptables.

Afin de simplifier les opérations comptables et administratives, les frais de fonctionnement, rémunérant les services rendus par la société, sont comptabilisés dès la perception des droits auprès des diffuseurs ou des autres organismes de collecte.

De même, la comptabilité enregistre le montant des droits mis en répartition, dans l'attente de leur facturation par les associés.

Les affectations aux comptes de réserves sont également traduites dans des comptes spécifiques.

## Faits Marquants

Le « ratio charges sur perceptions » reste maîtrisé et s'élève à 7,8 % en 2019 contre 6,6 % en 2018. Compte tenu de la baisse significative des perceptions de 1 699 155 € (soit une diminution de 5 % par rapport à 2018), ce ratio – en dessous de 8 % – traduit la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement de la SPPF.

Le contentieux qui oppose la SPPF à la SCPP et à la SCPA a impacté négativement les perceptions de la SPPF d'un montant de 2 386 763 €, qui correspond au séquestre de 6,44 % des perceptions au titre de la Rémunération Équitable de l'année de droit 2019. Ces montants non répartis sont mis en réserve au niveau de la SCPA. Les treize mois d'encaissements au titre de la Copie Privée (au lieu de 12 mois usuellement) ont permis d'atténuer cette diminution de perceptions pour un montant de 957 604 €.

Le taux de retenue SPPF phonogrammes de 5,5 %, maintenu quatre années consécutives, a donc dû être révisé à 8 % pour l'année de droit 2019, sachant que le taux de retenue « vidéomusiques » de 6 % reste inchangé depuis l'année de droit 2007.

Le Conseil d'Administration de la SPPF a décidé de réévaluer le taux de retenue (hors vidéomusiques) sur les années de droit 2019 et 2020 afin d'équilibrer le résultat 2019, d'appréhender les dépenses liées au contentieux qui oppose la SPPF à la SCPP et à la SCPA depuis 2019 et d'anticiper l'impact du Covid-19.



## Analyse du Bilan

### Bilan au 31 décembre 2019

ACTIF (net en Euros)	2019	2018	PASSIF (en Euros)	2019	2018
<b>Actif immobilisé</b>			<b>Capitaux propres</b>		
Immobilisations incorporelles	113 722	118 748	Capital social	267 304	265 237
Immobilisations corporelles	173 314	169 605	Réserves réglementées	10 702	10 702
Immobilisations financières	158 688	157 438	Autres réserves	690 667	991 182
			Report à nouveau	144 955	144 617
			Résultat de l'exercice	-24 291	338
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>445 724</b>	<b>445 791</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 089 337</b>	<b>1 412 076</b>
			Provisions pour pensions & obligations similaires	95 877	89 923
<b>Actif circulant</b>			<b>Emprunts et dettes</b>		
Avances et acomptes versés sur commandes			Emprunts et dettes financières diverses	1 016 033	855 974
Clients et comptes rattachés	3 389 811	5 843 110	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	497 609	309 954
Autres créances	17 169 680	14 227 011	Dettes fiscales et sociales	993 966	1 263 020
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	53 693 369	56 084 727	Autres dettes	71 085 002	72 752 972
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>74 252 860</b>	<b>76 154 848</b>	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>73 592 610</b>	<b>75 181 920</b>
Charges constatées d'avance	79 240	83 280	Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>74 777 824</b>	<b>76 683 919</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>74 777 824</b>	<b>76 683 919</b>

### Actif immobilisé

Les principaux actifs immobilisés incorporels de la SPPF correspondent aux développements informatiques réalisés en interne : traitement des informations financières, mise en place d'un outil de gestion des aides et refonte de la base métier phonogrammes.

Les immobilisations financières sont composées de 100 000 € de parts sociales de la Banque Populaire au titre de placement de trésorerie ; du dépôt de garantie des locaux de la SPPF pour un montant de 58 535 € et des titres détenus par la SPPF au sein de la SCPA.

### Actif circulant

#### Clients et comptes rattachés

Les comptes clients, d'un montant de 3 389 811 €, correspondent aux sommes facturées auprès des diffuseurs non encore encaissées. Au 31 décembre 2019, le compte client de la SCPA s'élève à 2 812 708 €, soit 83,0 % du total (4 838 992 €, au 31 décembre 2018, soit 82,8 % du total). Le compte client du groupe M6/W9, au 31 décembre 2019, s'élève à 380 917 €, soit 11,2 % du total (608 364 €, au 31 décembre 2018, soit 10,4 % du total). Ces créances clients se sont apurées lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2020. La diminution des comptes diffuseurs entre 2018 et 2019 s'explique principalement par les flux

transitant par la SCPA, suite aux montants séquestrés non facturés par la SPPF.

#### Autres créances

Les autres créances s'élèvent à 17 169 680 € au 31 décembre 2019. Leur augmentation de 2 942 669 € résulte principalement :

- × de la diminution des associés débiteurs de 958 877 € suite à la nouvelle méthode de recouvrement des avances financières mise en place en 2018. En outre, le produit de cette avance ne fait l'objet d'un recouvrement qu'à compter des répartitions de fin d'année, les

bénéficiaires continuant de percevoir leurs droits tout au long de l'année. Le montant de l'avance N-1 non recoupé est déduit de l'avance proposée pour l'année N. En tenant compte de ce nouveau système, lorsqu'aucune nouvelle avance n'était proposée pour 2020, le solde non recoupé a été provisionné jusqu'à 100 % selon la recouvrabilité de la créance.

- \* de l'augmentation de 249 528 € de la provision au titre des frais de gestion à facturer aux bénéficiaires de la rémunération pour Copie Privée (\*) (713 312 € en 2019 contre 463 784 € en 2018). En 2018, seuls huit mois avaient été perçus selon cette nouvelle comptabilisation, alors que treize mois ont été perçus en 2019, d'où cette hausse significative entre 2018 et 2019 ;
- \* de l'augmentation des avances sur droits de 1 791 268 € qui s'explique par le montant des avances sur droits versées au 31 décembre de chaque année : le total des versements effectués s'élève au 31 décembre 2019 à 7 592 100 € contre 5 572 000 € en 2018. Le montant global des avances sur droits 2020 allouées en 2019, soit 14 998 600 €

(12 275 200 € en 2018), a été demandé par les associés de la SPPF à hauteur de 10 464 000 € (9 252 768 € en 2018) ;

- \* de l'augmentation de 1 606 627 € des comptes de fonds et notamment de ceux appelés, expliquée par la comptabilisation des avoirs à émettre en faveur de la SCPP au titre des régularisations effectuées en 2019 en cours de validation ;
- \* de l'augmentation des comptes de TVA de 254 123 € et plus particulièrement de la TVA à établir sur les avoirs à émettre en faveur de la SCPP.

**Trésorerie**

La diminution de la trésorerie de 2 391 358 € résulte, d'une part, de la diminution des flux annuels récurrents d'encaissements en raison des montants séquestrés à la SCPA, et d'autre part, de la forte augmentation des avances versées au 31 décembre 2019.

L'encours des placements financiers au 31 décembre 2019 de 29 732 312 € se décompose comme suit :

BANQUES ET PRODUITS	MONTANT EN EUROS
SICAV	194 607
BNP – Placement à terme (> 1 an)	29 500 000
Intérêts courus non échus	37 705
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>29 732 312</b>

Les disponibilités bancaires sont de 23 961 057 €, dont 2 512 504 € placés en livrets sociétaires rémunérés à 0,45 %. Les montants placés en livret institutionnel, en raison de l'arrêt de ce produit financier rémunéré à 0,40 % par la Banque Populaire, ont été placés sur des dépôts à terme à taux de rendement garanti. Ces placements offrent une garantie en capital et permettent de disposer de disponibilités à court terme. Des placements à capital garanti ont été cédés de façon anticipée car les coupons garantis arrivaient à échéance. 5,6 M€ ont été décaissés en janvier et février 2020 en règlement des factures de répartitions et d'avances financières reçues fin 2019 et début 2020.

La trésorerie moyenne annuelle a augmenté de 3,9 % en 2019 et s'élève à 60 237 583 €. Le rendement moyen sur 2019 des placements est de 4,9 %. La progression du taux moyen de rendement (1,67 % en 2018) résulte de la cession anticipée de placements dont le capital a été cédé au-dessus du capital garanti.

**Charges Constatées d'Avance**

Les charges constatées d'avance sont principalement composées du loyer du 1er trimestre 2020 (58 535 € HT), payé à terme à échoir.

(\*) Suite au non assujettissement à la TVA de la rémunération pour Copie Privée, celle-ci est reversée brute. Les frais de gestion afférents au traitement de la rémunération pour Copie Privée, pratiqués par chaque organisme de gestion collective, sont soumis à la TVA dans les conditions de droit commun. En conséquence, à compter de l'année de droit 2018, les frais de gestion pratiqués par la SPPF pour le traitement de la Copie Privée sont provisionnés l'année de la perception en facture à émettre et sont refacturés à la répartition.



10,5M€

D'AVANCES SUR DROITS VERSÉS

## Capitaux propres

Les capitaux propres de la SPPF s'élèvent à 1 113 628 €, dont 701 369 € de réserves, constituées à hauteur de 295 286 € des produits financiers affectés en réserve de sécurité. Le capital social de 267 304 € compte 1 747 associés (1 734 au 31 décembre 2018).

En 2019, après plusieurs mois de relance, en application de l'article L. 324-17,2° du CPI, et dans la continuité de l'exercice 2018 (suite à la décision du Conseil d'Administration du 15/11/2018), la SPPF a versé en compte de sécurité la totalité des sommes réparties mais non réclamées par leurs bénéficiaires au titre des années 2012 et 2013. Ces sommes relèvent de la

licence légale pour un montant de 127 507 € et du droit d'autoriser pour un montant de 30 133 €. En 2018, la SPPF avait traité les années 1992 à 2011, pour un montant total de 771 797 €. En 2019, face au nombre croissant de demandes de différents types d'aides, la SPPF, sur décision de son Conseil d'Administration du 19/05/2020, a affecté 673 666 € de cette réserve, à son budget Aide à la Création pour 2019.

Après affectation de la perte en report à nouveau, sous réserve de décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, le report à nouveau s'élèvera à 120 664 €.

## Provisions pour pensions & obligations similaires

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée pour la première fois au 31 décembre 2016. Cette provision a été révisée en 2019 avec un taux d'actualisation

de 1,57 %, une revalorisation annuelle des salaires de 1 % et un âge de départ à la retraite de 67 ans. Au 31 décembre 2019, cette provision s'élève à 95 877 €.

## Emprunts et Dettes

### Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes financières diverses qui s'élèvent à 1 016 033 € correspondent aux factures de répartitions « Associés » de décembre 2019 non encore payées au 31 décembre 2019.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés, qui s'élèvent à 497 609 €, se composent de factures de prestations de services reçues en fin d'année pour 141 735 €, de factures de répartitions, émises par les artistes musiciens et les ayants droit non associés, non encore payées au 31 décembre 2019 pour 238 123 € et de factures non parvenues provisionnées dans les comptes pour 117 751 €.

Le délai moyen de règlement fournisseurs est de 36 jours (20 jours en 2018) : au 31 décembre

2019, les dettes fournisseurs à moins de 30 jours s'élèvent à 140 906 €, celles à moins de 60 jours à 769 € et celles à plus de 60 jours à 60 €. Au 31 décembre 2018, les dettes fournisseurs à moins de 30 jours s'élevaient à 45 913 €, celles à moins de 60 jours à 0 € et celles à plus de 60 jours à 2 940 €.

### Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 993 966 €, en diminution de 269 054 € par rapport à 2018. Elles se composent principalement de la TVA collectée sur les factures usagers et de la TVA sur les droits à percevoir comptabilisée sur les régularisations de pesée entre la SPPF/SPPF en attente de facturation. Leur diminution résulte principalement de la baisse de ces perceptions et de la TVA collectée afférente.

**Autres Dettes**

Les autres dettes, qui s'élèvent à 71 085 002 €, sont principalement composées :

- \* des droits encaissés non répartis (fonds collectés, retenue musiciens, réserves et fonds bloqués) pour un montant de 45 991 308 € dont 24 053 971 € en attente de répartition et 21 937 337 € de réserves (dont 11 989 707 € de réserves pour les titres en cours d'identification) ;
- \* des droits répartis mais dont les factures ne sont pas parvenues à la SPPF au 31 décembre 2019 pour un montant de 8 144 082 € ;
- \* des régularisations de pesée entre la SCPP et la SPPF en attente de facturation, défavorables à la SPPF pour un montant de 3 041 643 €, donc comptabilisées au passif ;
- \* des droits facturés/à facturer non encore encaissés (principalement la SCPA, et les diffuseurs de vidéomusiques) pour un montant de 2 795 678 € ;
- \* de créiteurs divers pour un montant 64 383 € ;
- \* des fonds affectés aux aides pour 11 047 908 €, qui correspondent aux subventions accordées dont la facture de subvention n'est pas encore parvenue à la SPPF, selon le détail ci-après :

LIBELLÉ (Montant en Euros)	2019	2018
Montants accordés en attente de justificatifs pour paiement	7 680 560	8 290 155
Projets annulés par les bénéficiaires (cumul de 2001 à 2019)	2 443 632	2 532 365
Montants affectés aux aides suite à disparition juridique de l'entité associé	923 716	907 788
<b>TOTAL</b>	<b>11 047 908</b>	<b>11 730 308</b>

A noter que les montants attribués au budget Aide à la Création sont en croissance : 7,5 M€ en 2015 ; 7,6 M€ en 2016 ; 8,1 M€ en 2017 ; 8,3 M€ en 2018 et 8,6 M€ 2019.

La diminution des autres dettes de 1 667 970 € résulte principalement :

- \* des droits encaissés non répartis en baisse de 1 031 299 €, et plus précisément des fonds en attente de répartition (- 2 904 325 €), justifiés par une diminution des perceptions mais aussi par une progression des répartitions. Pour la première année, la SPPF a en effet pu répartir l'année de droit 2018 pour l'ensemble des secteurs de la Rémunération Équitable et 78,4 % des montants perçus au forfait auprès des chaînes musicales, dès l'année de perception. Compte tenu de l'évolution du système d'identification, les réserves pour titres en cours d'identification continuent de diminuer (- 1 908 798 €). Les autres réserves ont augmenté de 3 781 824 €, afin d'une part, de couvrir le risque engendré par l'accélération des délais de répartitions et d'autre part, des réserves ont été constituées lors des répartitions suite au litige qui oppose la SPPF à la SCPP et à la SCPA ;
- \* des droits répartis en attente de facturation qui augmentent légèrement de 287 016 € alors que les montants répartis ont augmenté de 2 688 794 €. La SPPF a poursuivi, en 2019, les relances auprès de ses bénéficiaires de droits des sommes réparties mais non réclamées ;
- \* des droits facturés non encaissés qui diminuent de 2 066 623 €, en cohérence avec les comptes diffuseurs et des régularisations SCPP/SPPF à facturer, défavorables à la SPPF, qui augmentent de 2 132 480 € ;
- \* de la diminution des créiteurs divers de 307 144 €, expliquée par des avoirs à émettre, régularisés sur 2019 ;
- \* de la diminution du poste Actions d'Intérêt Général de 682 400 €, expliquée par les versements d'acomptes et par des dossiers remis complets plus rapidement par les bénéficiaires pour le paiement du solde.



**8,6M€**

D'AIDES  
ACCORDÉES

## Analyse du Compte de résultat

### Compte de résultat simplifié

EN EUROS	2019	2018
Chiffre d'affaires	98 717	96 348
Ressources de fonctionnement	2 514 352	2 193 527
Charges de fonctionnement	-2 637 360	-2 349 907
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-24 291</b>	<b>-60 032</b>
Produits financiers	295 286	96 736
Transfert de charges	-295 286	-96 736
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Produits exceptionnels	-	60 370
Charges exceptionnelles	-	-
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>60 370</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-24 291</b>	<b>338</b>

### Résultat d'exploitation

EN EUROS	2019	2018	Variation	%
Retenue sur droits	2 400 994	2 083 594	317 400	15,2 %
Production immobilisée	112 087	107 081	5 006	4,7 %
Refacturation licence base de données	91 541	88 726	2 815	3,2 %
Autres produits	8 447	10 474	-2 027	-19,4 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 613 069</b>	<b>2 289 875</b>	<b>323 194</b>	<b>14,1 %</b>
Autres achats et charges externes	780 184	648 832	131 352	20,2 %
Rémunérations intermédiaires	94 404	101 584	-7 180	-7,1 %
Impôts et taxes	21 829	22 584	-755	-3,3 %
Charges de personnel	1 551 774	1 459 708	92 066	6,3 %
Dotations aux amortissements et provisions	189 169	117 199	71 970	61,4 %
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 637 360</b>	<b>2 349 907</b>	<b>287 453</b>	<b>12,2 %</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-24 291</b>	<b>-60 032</b>	<b>35 741</b>	<b>-59,5 %</b>
<b>TOTAL DES PERCEPTIONS</b>	<b>33 896 341</b>	<b>35 595 496</b>	<b>-1 699 155</b>	<b>-4,8 %</b>
<b>RATIOS CHARGES/PERCEPTIONS</b>	<b>7,8 %</b>	<b>6,6 %</b>		

Lors de la clôture de l'exercice 2019, compte tenu de la baisse significative des perceptions liée principalement au contentieux qui oppose la SPPF à la SCPP et à la SCPA, la SPPF a dû porter, pour l'année de droit 2019, son taux de retenue phonogrammes à 8 %.

Le taux de retenue était de 9,5 % de 2007 à 2010, de 8,6 % en 2011, de 6,5 % de 2012 à 2014, puis de 5,5 % de 2015 à 2018. Le « ratio charges sur perceptions » reste maîtrisé et s'élève à 7,8 % en 2019 contre 6,6 % en 2018.

Les retenues sur droits perçues sur l'exercice s'élèvent à 2 400 994 € en 2019 contre 2 083 594 € en 2018 (soit une hausse de 15,2 %). Ces retenues sur droits permettent de couvrir la totalité des charges liées à l'exploitation de la SPPF.

Conformément aux accords en vigueur, la SPPF a facturé l'ADAMI pour l'utilisation de sa base de données, pour un montant de 91 541 €.

La production immobilisée est stable entre les deux exercices. Pour rappel, les salaires et charges patronales, du personnel chargé d'études, de développement et d'exploitation, sont immobilisés au prorata du temps passé en développement. Les autres travaux et coûts relèvent de l'exploitation.

Les autres produits sont non significatifs.

L'augmentation de 131 352 € des autres charges externes s'explique à hauteur de 86 567 € par la hausse des honoraires avocats liée au contentieux qui oppose la SPPF à la SCPP et à la SCPA.

La variation des salaires et charges sociales de 6,3 % s'explique d'une part, par le recrutement en août 2019 d'un responsable informatique en remplacement d'un départ à la retraite début 2020 et d'autre part, à l'exception de la revalorisation de

certaines salaires, de l'augmentation annuelle du barème (2019/2018) de 2,2 %. L'effectif moyen 2019 s'est établi à 18,5 salariés.

La dotation aux amortissements s'élève à 148 594 € (contre 158 766 € en 2018). La diminution de 10 172 € s'explique par le parc informatique de la SPPF, complètement amorti au 30 septembre 2018. Ce parc n'a pas été renouvelé en 2019.

Conformément aux méthodes comptables, les autres débiteurs sont examinés à chaque clôture d'exercice. Les nouvelles avances non recoupées ou autres créances à risque ont été provisionnées sur 2019 à hauteur de 276 148 € (241 526 € en 2018, 289 155 € en 2017). Une reprise de provisions de 47 629 € avait été comptabilisée en 2018 alors qu'une dotation de 34 622 € a été comptabilisée en 2019, soit une augmentation de 82 251 €.

### Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 295 286 € (dont 37 706 € d'intérêts courus non échus) et sont affectés en totalité en réserve de sécurité (cf. capitaux propres et provisions). Après affectation, le résultat financier est nul.

### Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2019 est nul (en 2018, le résultat exceptionnel correspondait à l'extourne de créateurs divers à forte antériorité).

### Résultat net

La SPPF a enregistré une perte de 24 291 € contre un bénéfice de 338 € pour l'exercice précédent.



# 7,8%

RATIO  
CHARGES SUR  
PERCEPTIONS

## Autres informations financières



- ✦ La synthèse ci-dessous retrace le coût complet, incluant les prélèvements des organismes de gestion collective intermédiaires (SCPA, SPRÉ, COPIE France et PROCIREP).
- ✦ Le taux de retenue phonogrammes SPPF pour l'année de droit 2019 de 8 % couvre :
  - ✦ les coûts relatifs à la gestion de la SPPF en tant qu'organisme de gestion collective.
  - ✦ mais aussi les coûts relatifs à la protection des droits et autres développements nécessaires à ses membres.

TAUX DE RETENUE POUR L'ANNÉE DE DROIT 2019	RETENUE SPRE	RETENUE COPIE FRANCE	RETENUE PROCIREP	RETENUE SCPA	RETENUE SPPF	TAUX DE RETENUE COMPLET
Rémunération Equitable	9,22 %			0,25 %	8,00 %	16,69 %
Copie Privée Sonore		0,80 %		0,25 %	8,00 %	8,95 %
Copie Privée Audiovisuelle		0,80 %	7,15 %	0,25 %	6,00 %	13,64 %
Vidéomusiques					6,00 %	6,00 %
Droits Phonogrammes - Attentes téléphoniques				20,00 %	8,00 %	26,40 %
Droits Phonogrammes - Télévisions				0,25 %	8,00 %	8,23 %
Droits Phonogrammes - Autres usagers					8,00 %	8,00 %
Droits Phonogrammes - Usagers Etrangers					8,00 %	8,00 %



8%

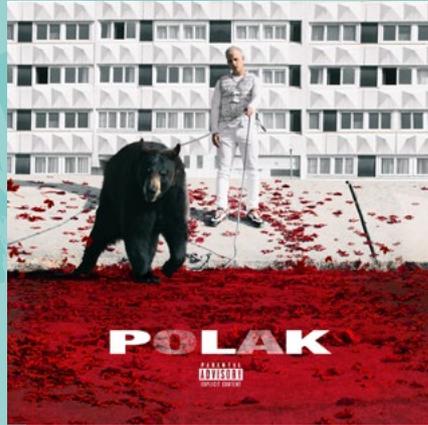
TAUX DE RETENUE  
PHONOGRAMMES SPPF

2

# COMPTES ANNUELS



Sebastian - Thirst



PLK - Polak

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT  
ANNEXES  
ANNEXES SPÉCIFIQUES

# Bilan

AU 31.12.2019  
SOMMES PRÉSENTÉES EN EUROS

ACTIF			31.12.2019	31.12.2018
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
<b>Actif immobilisé</b>				
Frais d'établissement				
Recherche et développement	2 352 370,82	2 241 952,49	110 418,33	112 638,65
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	72 405,41	69 101,48	3 303,93	6 109,38
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	309 116,33	135 802,28	173 314,05	169 605,11
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	152,45	-	152,45	152,45
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	100 000,00	-	100 000,00	100 000,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	58 535,11	-	58 535,11	57 286,07
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 892 580,12</b>	<b>2 446 856,25</b>	<b>445 723,87</b>	<b>445 791,66</b>
<b>Actif circulant</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	3 389 810,56	-	3 389 810,56	5 843 110,16
Autres créances				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	8 231,96	-	8 231,96	11 479,96
Organismes sociaux				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	453 658,96	-	453 658,96	94 880,87
Autres	16 983 937,58	276 147,67	16 707 789,91	14 120 649,96
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	29 732 312,47	-	29 732 312,47	20 247 348,90
Disponibilités	23 961 056,68	-	23 961 056,68	35 837 378,18
Charges constatées d'avance	79 239,60	-	79 239,60	83 279,63
<b>TOTAL (II)</b>	<b>74 608 247,81</b>	<b>276 147,67</b>	<b>74 332 100,14</b>	<b>76 238 127,66</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>77 500 827,93</b>	<b>2 723 003,92</b>	<b>74 777 824,01</b>	<b>76 683 919,32</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
<b>Capitaux Propres</b>		
Capital social ou individuel (dont versé : 267 304,30 Euros)	<b>267 304,30</b>	265 236,45
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	10 702,44	10 702,44
Autres réserves	690 666,31	991 182,17
Report à nouveau	144 955,21	144 617,10
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-24 291,41</b>	<b>338,11</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 089 336,85</b>	<b>1 412 076,27</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	95 877,26	89 923,26
<b>TOTAL (III)</b>	<b>95 877,26</b>	<b>89 923,26</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts		
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Divers		
Associés	1 016 033,15	855 974,30
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	497 608,95	309 953,50
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	174 150,00	172 998,06
Organismes sociaux	178 700,38	164 273,83
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	24 167,72	2 707,27
Etat, obligations cautionnées	2 633,82	2 633,82
Autres impôts, taxes et assimilés	614 313,81	920 407,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	71 085 002,07	72 752 971,81
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>73 592 609,90</b>	<b>75 181 919,79</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>74 777 824,01</b>	<b>76 683 919,32</b>

# Compte de résultat

PÉRIODE DU 01.01.2019 AU AU 31.12.2019  
SOMMES PRÉSENTÉES EN EUROS

RÉSULTAT D'EXPLOITATION			31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
	France	Export.	Total	Total		
<b>Chiffres d'affaires nets</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	795 122,83	-	795 122,83	482 834,14	312 288	64,68
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>795 122,83</b>	<b>-</b>	<b>795 122,83</b>	<b>482 834,14</b>	<b>312 288</b>	<b>64,68</b>
<b>Produits d'exploitation</b>						
Production stockée						
Production immobilisée			112 086,89	107 081,21	5 005	4,57
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 267,00		1 267	N/S
Autres produits			1 704 592,50	1 699 959,51	4 633	0,27
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATIONS (I)</b>			<b>2 613 069,22</b>	<b>2 289 874,86</b>	<b>323 195</b>	<b>14,11</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes			874 578,29	750 024,19	124 554	16,61
Impôts, taxes et versements assimilés			21 829,00	22 583,63	-754	-3,33
Salaires et traitements			1 078 720,07	1 000 790,14	77 930	7,79
Charges sociales			473 054,23	458 917,69	14 137	3,08
Dotations aux amortissements sur immobilisations			148 593,98	158 766,32	-10 173	-6,40
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			34 621,55	-47 629,09	82 250	172,69
Dotations aux provisions pour risques et charges			5 954,00	6 061,79	-107	-1,76
Autres charges			9,51	392,64	-383	-97,69
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>2 637 360,63</b>	<b>2 349 907,31</b>	<b>287 453</b>	<b>12,23</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-24 291,41</b>	<b>-60 032,45</b>	<b>35 741</b>	<b>59,54</b>

PÉRIODE DU 01.01.2019 AU AU 31.12.2019  
SOMMES PRÉSENTÉES EN EUROS

<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>Variation</b>	<b>%</b>
	<b>Total</b>	<b>Total</b>		
<b>Produits financiers</b>				
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés	295 285,94	96 736,27	198 549	205,25
Reprises sur provisions et transferts de charges	-295 285,94	-96 736,27	-198 549	-205,24
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>				
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-24 291,41</b>	<b>-60 032,45</b>	<b>35 741</b>	<b>59,54</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>				
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		60 370,56	-60 370	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>		<b>60 370,56</b>	<b>-60 370</b>	<b>-100,00</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>60 370,56</b>	<b>-60 370</b>	<b>-100,00</b>
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>2 613 069,22</b>	<b>2 350 245,42</b>	<b>262 824</b>	<b>11,18</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>2 637 360,63</b>	<b>2 349 907,31</b>	<b>287 453</b>	<b>12,23</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-24 291,41</b> perte	<b>338,11</b> bénéfice	<b>-24 629</b>	<b>N/S</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

# Annexes



## Préambule

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 74 777 824,01 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -24 291,41 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

## 1-Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- \* continuité de l'exploitation,
- \* permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- \* indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les fonds gérés par notre société sont comptabilisés en comptes de tiers, et seuls les produits de

gestion prélevés sur la collecte sont inclus dans notre chiffre d'affaires.

En application du Règlement CNC 2008-04 au 1<sup>er</sup> janvier 2009, les comptes de retenues sur droits sont classés en 751 « autres produits ».

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 1.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- \* immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- \* immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de recherche et de développement	3 ans linéaire
Concession brevets et droits similaires	1 an linéaire
Agencements, aménagements, installations	5 à 10 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans linéaire
Mobilier	5 à 10 ans linéaire

### 1.2 - Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### 1.3 - Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 1.4 - Subventions aide à la création

Afin d'améliorer la présentation des flux financiers au titre des aides, les engagements sont, à compter de l'exercice 2015, clairement identifiés au passif du bilan.

Les engagements réglés sur un exercice N, comptabilisés à l'actif, sont déduits des engagements accordés dès le 31 décembre de l'exercice N. Cette comptabilisation des engagements permet d'assurer une meilleure visibilité et un meilleur suivi des engagements non réglés.

### 1.5 - Copie privée

Depuis 2018, compte tenu du non-assujettissement à la TVA de la rémunération pour Copie Privée, les producteurs ne doivent plus adresser à la SPPF des factures mentionnant la TVA afin de percevoir ces sommes. La SPPF adresse à ses ayants droit une note relative au versement de la rémunération pour Copie Privée et une facture au titre de ses frais gestion soumis à la TVA dans les conditions de droit commun.

Les sommes afférentes à la rémunération pour copie privée qui sont versées par la SPPF sont bien entendu identiques et de la même nature juridique que celles perçues et reversées par Copie France. En effet, Copie France procède désormais au reversement de la rémunération pour copie privée pour le montant brut prélevé. En parallèle, Copie France facture aux sociétés de gestion collective (soit la SCPA pour le collègue producteur) sa prestation de gestion assujettie à la TVA dans les conditions de droit commun. Le même schéma de refacturation est appliqué entre la SCPA et la SPPF.

## 2- Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- ✗ le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014 ;
- ✗ les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code du Commerce.

## État des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	AUGMENTATIONS	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements poste à poste
Frais d'établissement, recherche et développement	2 240 284		112 087
Autres immobilisations incorporelles	76 426		488
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	114 657		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	180 164		34 702
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>294 821</b>		<b>34 702</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	152		
Autres titres immobilisés	100 000		
Prêts et autres immobilisations financières	57 286		1 249
<b>TOTAL</b>	<b>157 439</b>		<b>1 249</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 768 970</b>		<b>148 526</b>

	DIMINUTIONS		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de poste à poste	Par cession ou mise Hors Service		
Frais d'établissement, recherche et développement			2 352 371	2 352 371
Autres immobilisations incorporelles		4 509	72 405	72 405
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			114 657	114 657
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		20 407	194 460	194 460
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>		<b>20 407</b>	<b>309 116</b>	<b>309 116</b>
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			152	152
Autres titres immobilisés			100 000	100 000
Prêts et autres immobilisations financières			58 535	58 535
<b>TOTAL</b>			<b>158 688</b>	<b>158 688</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>24 916</b>	<b>2 892 580</b>	<b>2 892 580</b>

## État des amortissements

	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Début exercice	Dotations exercice	Éléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	2 127 645	114 307		2 241 952
Autres immobilisations incorporelles	70 317	3 293	4 509	69 101
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	18 471	12 601		31 072
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	106 745	18 392	20 407	104 730
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>125 216</b>	<b>30 993</b>	<b>20 407</b>	<b>135 802</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 323 178</b>	<b>148 594</b>	<b>24 916</b>	<b>2 446 856</b>

	VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DÉROG.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	114 307				
Autres immobilisations incorporelles	3 293				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers	12 601				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	18 392				
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>30 993</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>148 594</b>				

## État des provisions

PROVISIONS				
	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
<b>Provisions</b>				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations	89 923	5 954		95 877
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>89 923</b>	<b>5 954</b>		<b>95 877</b>
<b>Dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	241 526	34 622		276 148
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>241 526</b>	<b>34 622</b>		<b>276 148</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>331 449</b>	<b>40 576</b>		<b>372 025</b>
Dont dotations et reprises :				
d'exploitation		40 576		
financières				
exceptionnelles				

La provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée pour 95 877 euros.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- \* Taux d'actualisation de 1,57%
- \* Une revalorisation annuelle des salaires de 1 % (inflation comprise)

- \* Table de turn-over retenue : turn-over faible

- \* Table de mortalité : INSEE 2015-2017

- \* Taux de charges patronales de 44,7 %

- \* Contribution de l'employeur sur les indemnités de mise à la retraite de 50 %

- \* Age de départ à la retraite retenu : 67 ans

## État des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	58 535		58 535
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 389 811	3 389 811	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	8 232	8 232	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	453 659	453 659	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	3 057 592	3 057 592	
- Divers			
Groupe et associés	2 327 139	2 327 139	
Débiteurs divers	11 599 206	11 599 206	
Charges constatées d'avance	79 240	79 240	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>20 973 414</b>	<b>20 914 879</b>	<b>58 535</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	Plus 1 an 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	497 609	497 609		
Personnel et comptes rattachés	174 150	174 150		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	178 700	178 700		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	24 168	24 168		
- Obligations cautionnées	2 634	2 634		
- Autres impôts et taxes	614 314	614 314		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 016 033	1 016 033		
Autres dettes	71 085 002	71 085 002		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>73 592 610</b>	<b>73 592 610</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

## Produits et avoirs à recevoir

MONTANT DES PRODUITS ET AVOIRS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CRÉANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir) :	571 719
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITÉS	37 706
<b>TOTAL</b>	<b>609 425</b>

## Charges à payer et avoirs à établir

MONTANT DES CHARGES À PAYER ET AVOIRS À ÉTABLIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 750
Dettes fiscales et sociales	259 881
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir) :	
<b>TOTAL</b>	<b>377 631</b>

## Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	79 240	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>79 240</b>	

## Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 734	152,96
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	145	152,31
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	132	151,65
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 747	153,01

## ANNEXES SPÉCIFIQUES

## Droits collectés et affectation des sommes en fin d'exercice

NATURE DES RÉMUNÉRATIONS DES DROITS	DROITS RESTANT À RÉPARTIR AU 31/12/N-1	PERCEPTIONS DE L'EXERCICE	PRÉLÈVEMENTS POUR LA GESTION	MONTANTS AFFECTÉS (CONVENTION COLLECTIVE MUSICIEN)	MONTANTS AFFECTÉS (ART L. 324-17 DU CPI) (B)	MONTANTS AFFECTÉS À DES ŒUVRES SOCIALES (A)	MONTANTS AFFECTÉS À DES ŒUVRES CULTURELLES (A)	MONTANTS AFFECTÉS À DES ŒUVRES ÉDUCATIVES (A)	AUTRES AFFECTATIONS / RÉGULARISATIONS	MONTANTS RÉPARTIS AUX AYANTS DROIT	DROITS RESTANT À RÉPARTIR AU 31/12/N
	(1)	(2)	(3)	(3')	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) *
<b>1. Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droit</b> (à détailler selon la nature de la rémunération)											
Vidéomusiques	1 483 497	4 594 094	275 633	221 092					433	4 632 251	948 182
Droits Phonogrammes	1 073 469	993 555	58 534	23 800					-2	1 036 488	948 204
Droits Télévisions	3 551 419	1 188 232	87 307	29 530					295	1 023 213	3 599 306
<b>2. Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi</b>											
En application de l'article L. 122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)											
En application de l'article L. 122-10 (droit de la reproduction par reprographie)											
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)											
En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)											
En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)											
En application de l'article L. 217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)											
En application de l'article L. 214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	31 611 142	14 942 314	1 028 034		3 597 905				3	11 116 518	30 810 996
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres sonores)	7 721 346	12 134 121	253 095		2 790 247					8 773 868	8 038 257
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres audiovisuelles)	204 863	44 025	1 985		11 345				6	151 307	84 245
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres de l'écrit)											
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres des arts graphiques)											
<b>Sous total des rémunérations des droits dont la gestion est confiée par les ayants droit et en application du CPI (A)</b>	<b>45 645 736</b>	<b>33 896 341</b>	<b>1 704 588</b>	<b>274 422</b>	<b>6 399 497</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>735</b>	<b>26 733 645</b>	<b>44 429 190</b>
<b>3. Produits financiers affectés aux ayants droit (B)</b>	<b>96 736</b>	<b>295 286</b>								<b>96 736</b>	<b>295 286</b>
<b>Total A+B</b>	<b>45 742 472</b>	<b>34 191 627</b>	<b>1 704 588</b>	<b>274 422</b>	<b>6 399 497</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>735</b>	<b>26 830 381</b>	<b>44 724 476</b>

(10)\*=(1)+(2)-(3+3'+4+5+6+7+8+9)

## Produits Financiers

La SPPF, organisme de gestion collective de droits voisins précise que les produits financiers provenant des sommes perçues en instance de répartition ou de versement aux titulaires de droit sont intégralement attribués aux titulaires des droits.

## Sommes perçues mais non encore réparties

Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droit (à détailler selon la nature de la rémunération) – Total A	Montant	Année de Perception	Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	Montant	Année de Perception
Vidéomusiques	440 603	2019	En application de l'article L. 122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
	242 161	2018			
	91 105	2017			
	23 404	2016			
	9 585	2015			
	141 324	< 2014			
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>948 182</b>		<b>Sous total 1</b>		
Droits Phonogrammes	609 570	2019	En application de l'article L. 122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
	110 856	2018			
	-32 873	2017			
	105 912	2016			
	128 105	2015			
	26 634	< 2014			
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>948 204</b>		<b>Sous total 2</b>		
Droits Télévisions	808 310	2019	En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
	652 955	2018			
	840 125	2017			
	455 907	2016			
	431 994	2015			
	410 015	< 2014			
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 599 306</b>		<b>Sous total 3</b>		
<b>TOTAL A</b>	<b>5 495 692</b>		En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)		
			<b>Sous total 4</b>		
			En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
			<b>Sous total 5</b>		
			En application de l'article L. 217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
			<b>Sous total 6</b>		
				11 798 144	2019
				8 597 853	2018
			En application de l'article L. 214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	3 023 438	2017
				2 453 828	2016
				2 617 029	2015
				2 320 704	< 2014
			<b>Sous total 7</b>	<b>30 810 996</b>	
				7 693 130	2019
				34 290	2018
			En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres sonores)	20 321	2017
				30 212	2016
				11 993	2015
				248 311	< 2014
			<b>Sous total 8</b>	<b>8 038 257</b>	
				29 329	2019
				35 109	2018
			En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres audiovisuelles)	1 470	2017
					2016
				90	2015
				18 247	< 2014
			<b>Sous total 9</b>	<b>84 245</b>	
			En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres de l'écrit)		
			<b>Sous total 10</b>		
			En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres des arts graphiques)		
			<b>Sous total 11</b>		
			<b>TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)</b>	<b>38 933 498</b>	
			<b>TOTAL A + B</b>	<b>44 429 190</b>	

En précision :

- \* les droits Télévisions, dont la gestion est confiée par les ayants droit, ont été établis par année de droit ;
- \* les droits relevant de la Rémunération Équitable ont été établis par année de droit, puis en année de perception sachant qu'un tiers des perceptions d'une année de droit N est perçu l'année civile suivante soit en N+1.

## Sommes réparties mais non encore versées

Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droit (à détailler selon la nature de la rémunération) – Total A	Montant	Année de Perception
Vidéomusiques	914 155	2019
	53 144	2018
	47 626	2017
	43 252	2016
	31 806	2015
	48 859	< 2013
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 138 842</b>	
Droits Phonogrammes	249 305	2018
	30 616	2017
	35 921	2016
	6 093	2015
	12 824	2014
	4 389	< 2013
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>339 148</b>	
Droits Télévisions	419 797	2018
	66 681	2017
	72 079	2016
	134 655	2015
	5 902	2014
	3 219	< 2013
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>702 333</b>	
<b>TOTAL A</b>	<b>2 180 323</b>	

Les montants mentionnés ont été établis à partir de leur année de mise en répartition :

- ✗ pour le secteur vidéomusiques, les montants sont perçus et répartis majoritairement la même année en N ;
- ✗ pour les autres secteurs, il a été considéré que les montants répartis en N non encore versés ont été perçus en N-1.

Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	Montant	Année de Perception
En application de l'article L. 122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
<b>Sous total 1</b>		
En application de l'article L. 122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
<b>Sous total 2</b>		
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
<b>Sous total 3</b>		
En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)		
<b>Sous total 4</b>		
En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
<b>Sous total 5</b>		
En application de l'article L. 217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
<b>Sous total 6</b>		
	2 465 851	2018
	315 324	2017
En application de l'article L. 214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	208 230	2016
	194 182	2015
	123 632	2014
	111 824	< 2013
<b>Sous total 7</b>	<b>3 419 043</b>	
	1 754 384	2018
	125 008	2017
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres sonores)	125 789	2016
	81 299	2015
	48 382	2014
	62 173	< 2013
<b>Sous total 8</b>	<b>2 197 035</b>	
	10 896	2018
	768	2017
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres audiovisuelles)	759	2016
	1 481	2015
	220	2014
	95	< 2013
<b>Sous total 9</b>	<b>14 219</b>	
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres de l'écrit)		
<b>Sous total 10</b>		
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres des arts graphiques)		
<b>Sous total 11</b>		
<b>TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)</b>	<b>5 630 297</b>	
<b>TOTAL A + B</b>	<b>7 810 620</b>	

## Sommes versées

Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droit (à détailler selon la nature de la rémunération) – Total A	Montant
Vidéomusiques	4 443 697
Droits Phonogrammes	1 165 201
Droits Télévisions	870 732
<b>TOTAL A</b>	<b>6 479 630</b>

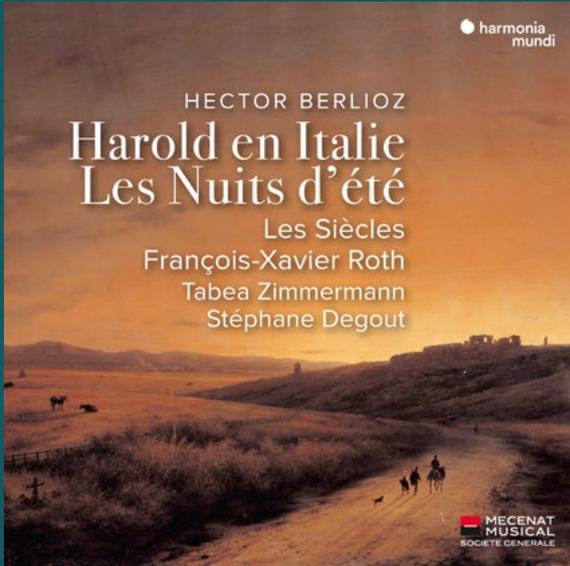
Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	
En application de l'article L. 122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)	
<b>Sous total 1</b>	
En application de l'article L. 122-10 (droit de reproduction par reprographie)	
<b>Sous total 2</b>	
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	
<b>Sous total 3</b>	
En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)	
<b>Sous total 4</b>	
En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)	
<b>Sous total 5</b>	
En application de l'article L. 217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	
<b>Sous total 6</b>	
En application de l'article L. 214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	11 309 929
<b>Sous total 7</b>	
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres sonores)	8 616 748
<b>Sous total 8</b>	
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres audiovisuelles)	143 455
<b>Sous total 9</b>	
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres de l'écrit)	
<b>Sous total 10</b>	
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres des arts graphiques)	
<b>Sous total 11</b>	
<b>TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)</b>	<b>20 070 132</b>
<b>TOTAL A + B</b>	<b>26 549 762</b>

## Montant des sommes ne pouvant pas être réparties

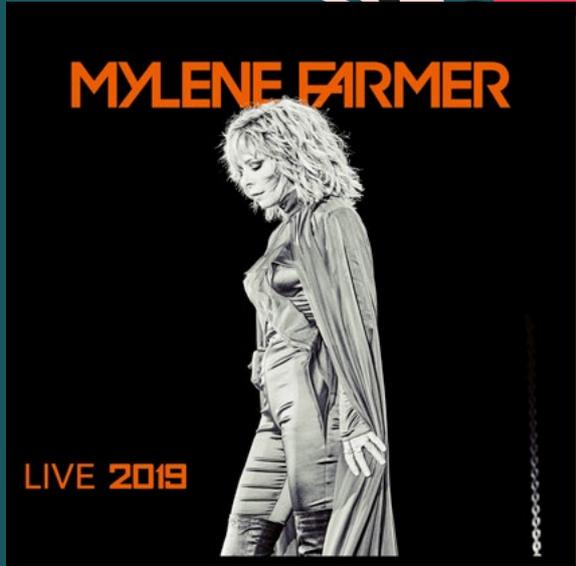
	2019
Montant au début de l'exercice	771 797
Montant transféré des sommes répartissables aux sommes non répartissables au cours de l'exercice	157 640
Licence légale	127 507
Droit d'autoriser	30 133
Montant utilisé pour des actions culturelles	673 666
Montant utilisé conformément à la politique générale approuvée par l'Assemblée Générale	0
Montant transféré des sommes non répartissables aux sommes répartissables au cours de l'exercice	0
Montant proposé à l'Assemblée Générale pour utilisation conformément à la politique générale	0
<b>MONTANT À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>255 771</b>

## Tableau de financement

SITUATION au 31/12/2018	Fonds de roulement		Besoin ou excédent de Fonds de roulement lié à l'activité et aux droits		Besoin ou excédent de Fonds de roulement d'exploitation, courant		Trésorerie		
	EMPLOIS	RESSOURCES	VAR. BIENS	VAR. FINANC.	VAR. BIENS	VAR. FINANC.	VARIATIONS		
<b>OPERATIONS DE L'EXERCICE</b>									
<b>EXPLOITATION</b>									
Excedent brut d'exploitation corrigé									
Créances des titulaire des droits			171 801						
Droits collectés à reverser			4 994 586						
Usagers - redevances notifiées non réglées				65 857					
Titulaires des droits				447 075					
Excédent de garantie des œuvres sociales			682 400						
Autres créances					313 531				
Fournisseurs d'exploitation						187 655			
Dettes fiscales et sociales					269 055				
Autres dettes				3 963 289	307 144				
				<b>-1 372 566</b>	<b>-702 075</b>		<b>-2 074 641</b>		
<b>RÉPARTITION</b>									
Coût ou produit net du financement									
Impôt sur les bénéfices									
Participation									
CAF <b>124 304</b>									
		<b>124 304</b>					<b>124 304</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>									
Investissements non financiers	147 277								
Investissements financiers	1 249								
Désinvestissements non financiers									
Désinvestissements financiers									
		<b>-148 526</b>					<b>-148 526</b>		
<b>FINANCEMENT</b>									
Apports et subventions	298 449								
Emprunts souscrits									
Provisions à caractère de réserve		5 954							
Remboursement capital									
Emprunts remboursés									
Autres									
		<b>-292 495</b>					<b>-292 495</b>		
<b>SITUATION AU 31/12/2019</b>	FR	<b>739 490</b>	-BFRA	<b>51 996 443</b>	+EFRA	-BFR	<b>957 436</b>	+EFE	= <b>53 693 369</b>



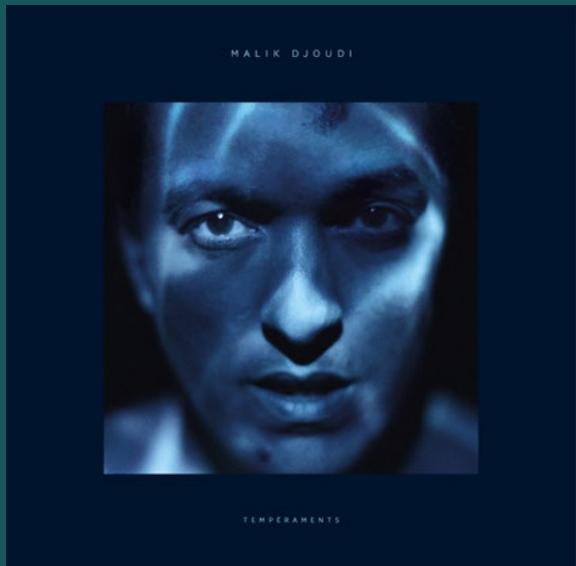
Les Siècles - Berlioz Les Nuits d'été



Mylène Farmer - Live 2019



M Pokora - Pyramide



Malik Djoudi - Tempéraments



### III

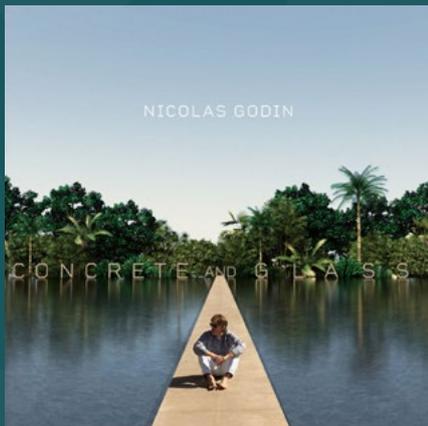
# RAPPORT DE TRANSPARENCE

1 - RAPPORT DE TRANSPARENCE 2019

2 - ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

1

# RAPPORT DE TRANSPARENCE 2019



Nicolas Godin – Concrete and glass



Maxime Le Forestier – Paraître ou ne pas être

Les rapports prévus à l'article L. 326-1 du CPI sont publiés sur le site internet de la SPPF et sont maintenus sur ce site, à la disposition du public, pendant au moins cinq ans.

## Rapport de transparence

### I. En application des articles L. 326-1 et R. 321-14 du Code de la Propriété Intellectuelle, la SPPF établit un rapport annuel de transparence.

#### *1° Etats financiers comprenant un bilan, un compte de résultat, et une annexe, selon des normes fixées par l'Autorité des Normes Comptables.*

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2019 sont présentés en partie « II.2. Comptes annuels » du présent rapport.

#### *2° Rapport sur les activités de l'exercice.*

Le rapport d'activité de la SPPF est présenté en partie « I. Rapport d'activité » du présent rapport.

#### *3° Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 324-7 et les principales catégories de raisons motivant ces refus.*

La SPPF ne peut autoriser que les exploitations de phonogrammes et/ou de vidéomusiques pour lesquelles elle a été expressément mandatée par ses associés.

Conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 324-7, la SPPF n'a refusé aucune autorisation d'exploitation qui relève de ses mandats de gestion au cours de l'exercice 2019.

#### *4° Description de la structure juridique et de la gouvernance de l'organisme de gestion collective.*

La SPPF est une société civile à capital variable, ayant la qualité d'organisme de gestion collective à but non lucratif, contrôlée par ses membres. Elle est régie par les dispositions des articles 1832 et suivants du Code Civil et par les dispositions du titre II du Livre III du CPI.

La SPPF est administrée par un Conseil d'Administration constitué de 15 associés, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire. Son Président, élu par le Conseil d'Administration, est gérant de la SPPF.

Un Comité de surveillance a été créé par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 juin 2018, en application des dispositions de l'ordonnance du 22 décembre 2016. Cette instance est composée de 3 associés, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire.

La gouvernance de la SPPF est détaillée en annexe « IV.4 gouvernance » du présent rapport.

#### *5° Liste des personnes morales que l'organisme contrôle au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, ainsi que le montant du capital, la quote-part de capital détenue, le résultat du dernier exercice clos, et la valeur comptable nette et brute des titres détenus.*

La SCPA, société civile commune entre la SCPP et la SPPF, a un capital de 304,90 €, dont la SPPF détient 50 %. Le résultat net de la SCPA pour l'exercice 2019 est un bénéfice de 23 331 €. La valeur brute des titres détenus est de 152,45 € et ne fait l'objet d'aucune dépréciation.



*6° Montant total de la rémunération versée au cours de l'année précédente, d'une part, aux personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 323-13, et d'autre part, aux membres de l'organe de surveillance, ainsi que les autres avantages qui leur ont été octroyés.*

Une indemnité de déplacement, d'un montant de 623,60 € HT, a été versée à un des administrateurs de la SPPF, dont le siège social est situé en province, pour exercer ses fonctions au sein du Conseil d'Administration et de la commission des aides. Le montant qui lui a été versé, sur présentation des justificatifs, n'excède pas le coût réel des trajets supporté par celui-ci.

A l'exception de cette indemnité de déplacement, à noter qu'aucun membre du Conseil d'Administration et du Comité de Surveillance de la SPPF, ni leur Président(e) respectif(ive) ne se voit rembourser de note de frais.

*7° Montant des revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilés par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, et le montant des recettes résultant de l'investissement de ces revenus ainsi qu'une information sur l'utilisation de ces recettes.*

La SPPF gère deux catégories de droits :

- \* droits gérés dans le cadre de la gestion collective obligatoire (Rémunération Équitable et Copie Privée) ;
- \* droits gérés dans le cadre de la gestion collective volontaire (Droit d'Autoriser Phonogrammes et Vidéomusiques).

Les types d'utilisation correspondent au secteur d'activité.

Les produits financiers sont répartis en totalité aux associés et aux ayants droit.

Le montant des revenus provenant de l'exploitation des droits pour 2019 s'élève à 33 896 341 €. Ces montants sont ventilés par catégorie de droit détaillés à la partie « II.2. Comptes annuels » du présent rapport et plus particulièrement à l'annexe spécifique « Droits collectés et affectation des sommes en fin d'exercice ».

*8° Informations financières sur le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme, avec une description complète des éléments suivants :*

*a) Montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers, ventilés par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects.*

Le montant des charges d'exploitation de la SPPF s'élève à 2 637 360 €, celles-ci sont détaillées en partie « II. Rapport Financier » du présent rapport. Ces charges sont couvertes à hauteur de 2 400 994 € par les retenues sur droits.

*b) Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers correspondant uniquement à la gestion des droits, ventilés par catégorie de droits gérés, en distinguant le montant des frais de gestion déduits ou compensés à partir des revenus provenant de l'exploitation des droits ou des recettes résultant de l'investissement de ces revenus, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects.*

cf. 8a) ci-avant.

*c) Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs.*

Le montant des frais de fonctionnement relatifs aux services culturels et éducatifs prévus par l'article L. 324-17 du CPI est de 248 450 €.

Le coût de la gestion des subventions est supporté par le budget général de la SPPF (cf. 8d). La SPPF ne procède à aucun prélèvement sur le budget alloué aux aides pour financer son fonctionnement.

*d) Nature des ressources utilisées pour couvrir les coûts.*

Les frais de fonctionnement relatifs à la gestion des droits et aux services culturels et éducatifs sont financés de la manière suivante :

<b>RESSOURCES EN EUROS</b>	<b>2019</b>
Retenue sur droits	2 400 994
Production immobilisée	112 087
Refacturation licence base de données	91 541
Autres produits	8 447
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>2 613 069</b>

*e) Montant des déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilées par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, ainsi que la finalité de ces déductions.*

Ces déductions permettent de couvrir les charges de fonctionnement relatives à la gestion des droits (perceptions et répartitions) et aux services culturels et éducatifs de la SPPF.

<b>FINANCEMENT DES CHARGES EN EUROS</b>	
<b>TYPE D'UTILISATION</b>	<b>RETENUES SUR DROITS</b>
<b>Licence Légale</b>	<b>1 966 670</b>
Rémunération Équitable	1 016 232
Copie Privée Sonore	948 453
Copie Privée Audiovisuelle	1 985
<b>Droit d'Autoriser</b>	<b>415 861</b>
Vidéomusiques	272 167
Phonogrammes	143 694
<b>Droits Étrangers</b>	<b>18 463</b>
PPL	2 958
VPL	1 925
IMAGIA	1 540
SIMIM	7 823
GVL	4 217
<b>TOTAL</b>	<b>2 400 994</b>

*f) Pourcentage que représente le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme par rapport aux revenus provenant de l'exploitation des droits de l'exercice concerné, par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects.*

Le taux de retenue SPPF phonogrammes, pour l'année de droit 2019, a été porté à 8 %, sachant que le taux de retenue « vidéomusiques » de 6 % reste inchangé depuis l'année de droit 2007.

Le pourcentage reste maîtrisé et s'élève à 7,8 %.

**9° Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits, accompagnées d'une description complète des éléments suivants :**

*a) Montant total des sommes réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation.*

Le montant des sommes réparties aux associés et aux ayants droit au cours de l'année 2019 s'élève à 26 830 381 €. Une ventilation par catégorie de droits gérés et type d'utilisation est détaillée en partie « I.2 Répartitions » du présent rapport.

*b) Montant total des sommes versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation.*

Le montant des sommes versées en 2019 aux titulaires de droits s'élève à 26 549 762 €. Une ventilation par catégorie de droits gérés et type d'utilisation est détaillée en partie « I.2. Comptes annuels » du présent rapport et plus particulièrement à l'annexe spécifique « Sommes versées ».

*c) Fréquence des versements, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation.*

Les répartitions sont trimestrielles pour le secteur Vidéomusiques et sont semestrielles pour les autres secteurs de droit.

Les règlements de la SPPF sont effectués à un rythme hebdomadaire. Il n'y a pas de différenciation par catégorie de droits gérés, ni par type d'utilisation, dans les paiements aux bénéficiaires de droits.

*d) Montant total des sommes facturées.*

Le montant total HT des sommes facturées en 2019 s'élève à 31 772 558 €.

*e) Montant total des sommes perçues mais non encore réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues.*

Le montant des sommes perçues mais non encore réparties aux titulaires de droits s'élève à 44 429 190 €. Une ventilation par catégorie de

droits gérés et type d'utilisation est détaillée en partie « I.2. Comptes annuels » du présent rapport et plus particulièrement à l'annexe spécifique « Sommes perçues non encore réparties ».

*f) Montant total des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues.*

Le montant des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits s'élève à 7 810 620 €. Une ventilation par catégorie de droits gérés et type d'utilisation est détaillée en partie « I.2. Comptes annuels » du présent rapport et plus particulièrement à l'annexe spécifique « Sommes réparties mais non encore versées ».

La SPPF effectue régulièrement des relances auprès de ses associés et ayants droit pour les sommes non réclamées.

*g) Motifs du non-respect par l'organisme des délais qui lui sont applicables dans le versement des sommes dues aux titulaires de droits conformément à l'article L. 324-12.*

Un des motifs principal du non-respect du délai de 9 mois résulte, d'une part, des enregistrements (phonogrammes ou vidéomusiques) qui sont non encore déclarés et/ou en cours d'identification, et d'autre part de la documentation incomplète et le manque d'information permettant leur identification.

La SPPF souligne que lorsque les enregistrements et bénéficiaires sont identifiés, les factures émises par ces bénéficiaires sont réglées sous 30 jours maximum, sous réserve qu'elles soient conformes aux montants portés sur les avis de crédit / débit émis par la SPPF et en respect avec les règles de forme de facturation (taux de TVA appliqué, numéro de TVA intracommunautaire, numéro de SIRET, ...). Pour les associés / ayants droit étrangers, une attestation de résidence est demandée avant paiement afin d'éviter une double taxation.

*h) Montant total des sommes qui ne peuvent être réparties, avec une explication de l'utilisation qui en a été faite.*

Le montant des sommes qui ne peuvent être réparties s'élève à 255 771 €. Une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation est détaillée en partie « II.2. Comptes annuels » du présent rapport et plus particulièrement à l'annexe spécifique « Montant des sommes ne pouvant être réparties ».

En application de l'article L. 324-17 du CPI, la totalité des sommes perçues en application des articles L. 214-1, L. 217-2 et L. 311-1 dudit code et qui n'ont pu être réparties, soit en application des conventions internationales auxquelles la France fait partie, soit parce que leurs destinataires n'ont pas pu être identifiés ou retrouvés avant l'expiration d'un délai de 5 ans prévu à l'article L. 324-16 du Code susvisé, sont utilisées aux différents types d'aides définies à l'article R. 321-6.

Ces sommes seront affectées en 2020 aux différents types d'aides en ce qui concerne la licence légale. Pour les autres droits, ces sommes pourront être affectées, sur décision du Conseil d'Administration, soit à des actions culturelles, soit au budget de fonctionnement de la SPPF.

**10° Informations sur les relations avec les autres organismes de gestion collective avec une description des éléments suivants :**

*a) Le montant des sommes reçues d'autres organismes et des sommes versées à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme.*

La SPPF reçoit des sommes en provenance d'autres organismes pour un montant de 28 808 910 € dont 319 585 € en provenance de l'étranger.

Les perceptions directes et indirectes de la SPPF se détaillent comme suit :

### Gestion collective obligatoire

DROITS EN PROVENANCE DE LA SCPA EN EUROS		
SECTEUR DE DROIT	ORGANISME COLLECTEUR	MONTANT
Rémunération Équitable	SPRÉ	14 733 896
Copie Privée Sonore	COPIE FRANCE	12 116 604
Copie Privée Audiovisuelle	COPIE FRANCE → PROCIREP	-
	COPIE FRANCE → SORIMAGE	1 938
<b>TOTAL</b>		<b>26 852 438</b>

DROITS EN PROVENANCE DE LA PROCIREP EN EUROS	
SECTEUR DE DROIT	MONTANT
Copie Privée Audiovisuelle	42 087
<b>TOTAL</b>	<b>42 087</b>

## Gestion collective volontaire

DROITS EN PROVENANCE DE LA SCPA EN EUROS		
SECTEUR DE DROIT	ORGANISME COLLECTEUR	MONTANT
Droit d'Autoriser Télévisions	SCPA	1 188 232
Droit d'Autoriser Attentes téléphoniques	SCPA	406 568
<b>TOTAL</b>		<b>1 594 800</b>

DROITS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER EN EUROS	
NOM DE L'ORGANISME COLLECTEUR	MONTANT
SIMIM (Rémunération Équitable, Copie Privée, Droit d'Autoriser)	131 837
IMAGIA (Vidéomusiques)	25 674
PPL (Rémunération Équitable)	53 109
VPL (Vidéomusiques)	32 298
GVL (Rémunération Équitable)	76 667
<b>TOTAL</b>	<b>319 585</b>

DROITS EN PERCEPTION DIRECTE, EN PROVENANCE DES DIFFUSEURS DIVERS EN EUROS	
SECTEUR DE DROIT	MONTANT
Droit d'Autoriser Phonogrammes	551 309
Vidéomusiques	4 536 122
<b>TOTAL</b>	<b>5 087 431</b>

Au titre de l'exercice 2019, la SPPF a réparti aux organismes de gestion collective étrangers un montant total de droits de 43 211 € (54 227 € en 2018). Ce montant a été reversé exclusivement à la PPL.

*b) Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme.*

La SPPF applique aux autres organismes de gestion collective les mêmes taux de retenue que ceux qu'elle applique à ses propres membres.

*c) Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les sommes versées par d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme.*

Les différents taux appliqués par la SPPF et ceux appliqués en amont par les autres organismes collecteurs sont détaillés en partie « II.1 Rapport Financier – analyse du bilan et du compte de résultat ».

*d) Montant des sommes réparties directement aux titulaires de droits provenant d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme.*

Le montant des sommes réparties aux associés et ayants droit au cours de l'année 2019 s'élève à 26 830 381 €. Une ventilation par catégorie de droits gérés et type d'utilisation est détaillée en partie « I.2 Répartitions » du présent rapport.

**II. – Le rapport de transparence annuel comporte également un rapport qui rend compte de l'utilisation des sommes déduites aux fins de la fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs et qui contient les informations suivantes :**

*1° Montant des sommes déduites aux fins de services sociaux, culturels et éducatifs au cours de l'exercice, avec une ventilation par type de finalité, et pour chaque type de finalité avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;*

Sans objet pour la SPPF.

Les dispositions du III de l'article R. 321-14 du CPI, au regard des organismes et structures aidées sont remplies par les différents rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes de la SPPF et dans le cadre de son rapport annuel sur les conventions réglementées.

*2° Explication de l'utilisation de ces sommes, avec une ventilation par type de finalité, y compris le montant des frais découlant de la gestion des sommes déduites en vue de financer des services sociaux, culturels et éducatifs et des sommes distinctes utilisées aux fins de services sociaux, culturels et éducatifs.*

En exécution des prescriptions de l'article L. 324-17 du CPI, le total des sommes non répartissables par application des critères de l'article L. 214-2 du CPI et 25 % de la rémunération pour Copie Privée doivent être affectés à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des artistes.

<b>RESSOURCES EN EUROS</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>ÉCART</b>	<b>ÉVOLUTION</b>
Rémunération Équitable	3 394 451	4 896 927	-1 502 476	-30,7 %
Copie Privée Sonore	2 790 247	3 022 594	-232 347	-7,7 %
Copie Privée Audiovisuelle	11 345	77 121	-65 776	-85,3 %
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>6 196 043</b>	<b>7 996 642</b>	<b>-1 800 599</b>	<b>-22,5 %</b>
Aide à la création et à la diffusion	7 137 702	6 795 800	341 902	5,0 %
Aide aux spectacles vivants	371 140	391 648	-20 508	-5,2 %
Aide à la formation d'artistes	51 050	52 800	-1 750	-3,3 %
Aides au développement de l'éducation artistique et culturelles	6 100	4 500	1 600	35,6 %
Actions d'Intérêts Général	1 004 829	1 040 289	-35 460	-3,4 %
<b>TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>	<b>8 570 820</b>	<b>8 285 037</b>	<b>285 783</b>	<b>3,4 %</b>
<b>DÉFICIT/EXCÉDENT</b>	<b>-2 374 777</b>	<b>-288 395</b>	<b>-2 086 382</b>	<b>N/S</b>

<b>SUBVENTIONS RÉGLÉES EN EUROS</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>ÉCART</b>	<b>ÉVOLUTION</b>
Aide à la création et à la diffusion	6 521 602	5 057 025	1 464 577	29 %
Aide aux spectacles vivants	399 286	338 044	61 242	18 %
Aide à la formation d'artistes	84 950	17 700	67 250	380 %
Aides au développement de l'éducation artistique et culturelles	6 100	4 500	1 600	36 %
Actions d'Intérêts Général	547 556	1 011 561	-464 005	-46 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 559 494</b>	<b>6 428 830</b>	<b>1 130 664</b>	<b>17,6 %</b>

## **Attestation du Commissaire aux Comptes**

**SOCIETE CIVILE DES PRODUCTEURS  
DE PHONOGRAMMES EN FRANCE (SPPF)  
63 Boulevard Haussmann 75008 PARIS**

---

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10°  
du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle communiquées  
dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code pour  
l'exercice clos le 31 décembre 2019.**

---

**Sarl Paul Germon et Associés  
Commissaire aux Comptes**

**10, rue de la Pépinière  
75008 PARIS**

---

A l'assemblée générale de la SPPF,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des données internes à la gestion de la SPPF en lien avec la comptabilité.

Le rapport de transparence a été arrêté par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- vérifier la concordance de ces informations avec les données internes à l'entité en lien avec la comptabilité ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

Fait à Paris, le 15 juillet 2020

Laurent GANEM

Commissaire aux Comptes

SarL Paul Germon et Associés



Sandrine Piau - Si j'ai aimé



Thylacine - Roads vol.1



Rim K - Mutant



Marie-Flore - Braquage



# IV

# ANNEXES



- 1 - COMMISSION DE CONTRÔLE  
DES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE
- 2 - COMITÉ DE SURVEILLANCE
- 3 - DÉTAIL DES AIDES
- 4 - GOUVERNANCE



1

# COMMISSION DE CONTRÔLE DES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE



Ridsa - Vagabond



Jazzy Bazz - Nuit

Instance de contrôle  
de la SPPF

## Commission de contrôle des Organismes de Gestion Collective

### Actions de la Commission

En 2019, les contrôles effectués sur la SPPF par la Commission de contrôle des OGC ont porté sur l'analyse des flux et des ratios financiers au titre des exercices 2016 à 2018.

La publication du 17<sup>ème</sup> rapport annuel, dont le projet a été soumis aux OGC audités concernés début mai 2020, devrait intervenir en septembre, étant précisé que la Commission tiendra compte, dans la mise en œuvre de ses recommandations, de la situation des OGC issue de la crise sanitaire nationale liée au Covid-19.

Il est rappelé que le 16<sup>ème</sup> rapport annuel publié le 5 juin 2019, formalisant la synthèse des vérifications menées courant 2018 par le collège de contrôle portait, d'une part sur la mise en œuvre des dispositions et exigences nouvelles du CPI (issues de l'ordonnance du 22 décembre 2016 et du décret du 6 mai 2017), et d'autre part sur les actions d'aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant, au développement de l'éducation artistique et culturelle et de formation d'artistes, a été rendu public sur le site de la Cour des Comptes :

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/rapport-annuel-2019>.

Conformément à l'article L. 327-12 du CPI, ce rapport annuel a été porté à la connaissance des associés réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 20 juin 2019.

La Commission de contrôle se réserve la possibilité d'opérer dans les prochaines années un suivi des recommandations qu'elle a émises, tout en mesurant si certaines dispositions du CPI mériteraient d'être précisées ou modifiées.

La SPPF a poursuivi, lors de ses Assemblées Générales du 20 juin 2019, l'adaptation de ses Statuts et de son Règlement Général avec les nouvelles dispositions du CPI en matière de mode de gouvernance et de transparence de la gestion collective. Cette réforme visant à se mettre en conformité avec l'ordonnance et le décret susvisés avait été largement réalisée lors de ses Assemblées du 25 juin 2018.

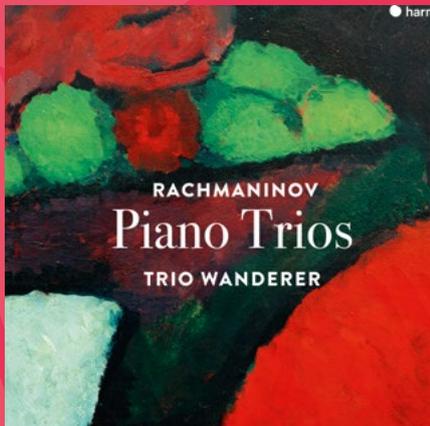
Les modalités de la mise à disposition des informations des associés, les conditions dans lesquelles les associés peuvent octroyer des autorisations d'exploitation non commerciales sur des droits confiés en gestion et les procédures administratives et comptables de contrôle interne, objets de recommandations de la Commission de contrôle, ont été transposées dans les Statuts et le Règlement Général de la SPPF, dont les modifications ont été approuvées l'an dernier par les Assemblées Générales Extraordinaire et Exceptionnelle.

La recommandation concernant plus particulièrement la publication sur le site de la SPPF de la procédure de traitement des contestations et des litiges relative à la gestion des droits, obligation résultant des dispositions de l'article L. 326-2 et R. 321-15 du CPI, a été réalisée en avril 2019.

2

# COMITÉ DE SURVEILLANCE

Le garant d'une gestion  
en toute transparence



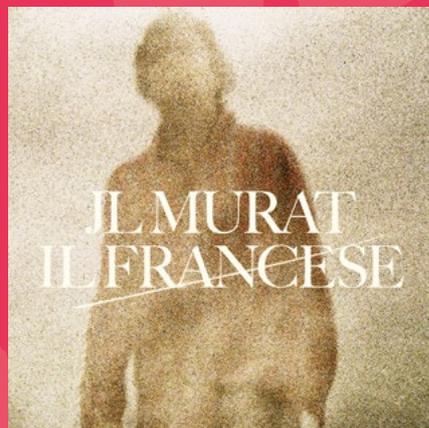
Trio Wanderer - Rachmaninov



Nola is Calling - Sewing Machine Effects



Metronomy - Forever



Jean-Louis Murat - Il francese

## Nouvel organe de surveillance

C'est la première année que le Comité de surveillance de la SPPF se réunit. Composé de trois membres ne siégeant pas au Conseil d'Administration de la SPPF conformément à l'article 11 Bis des Statuts, il n'avait pu se tenir pour accomplir ses missions de contrôle, ni présenter aux associés de rapport annuel pour l'exercice 2018, suite à la démission en mars 2019 de deux des trois membres que l'Assemblée Générale Ordinaire avait élu le 25 juin 2018.

Depuis le 20 juin 2019, les deux postes vacants sont occupés par Madame Valérie LEVY-SOUSSAN et Monsieur Julien BANES, représentant respectivement les sociétés AUDIOLIB et UPTON PARK PUBLISHING, élues par l'Assemblée Générale Ordinaire pour la durée du mandat de leur prédécesseur restant à courir, soit jusqu'en juin 2021.

Les fonctions de membre du Comité sont exclusives de tout autre mandat électif au sein de la SPPF et ne donnent pas lieu à rémunération comme celles des administrateurs.

Ses missions, définies à l'article L. 323-14 du CPI, sont les suivantes :

- ✘ contrôler l'activité du Conseil d'Administration, du Gérant et du Directeur Général, notamment la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale en particulier s'agissant des politiques générales énumérées à l'article L. 323-6 du CPI ;
- ✘ contrôler la mise en place de procédures administratives et comptables et de mécanismes de contrôle interne propres à permettre une gestion rationnelle, prudente et appropriée ;
- ✘ émettre un avis sur les refus opposés par la SPPF aux demandes de communication de documents présentées par ses associés en application de l'article L. 326-5 du CPI.

Lors de sa réunion d'installation le 20 novembre 2019, Madame Valérie LEVY-SOUSSAN a été élue Présidente du Comité de surveillance.

Le Comité s'est réuni par la suite à deux reprises le 27 mai et le 28 juillet 2020.

Le rapport établi par le Comité de surveillance sur ses activités pour l'exercice 2019 sera présenté par sa Présidente aux associés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2020.

### Membres du Comité de surveillance

Valérie LEVY-SOUSSAN	<b>AUDIOLIB</b> (associé depuis le 03/02/09)
Françoise CANETTI	<b>PRODUCTIONS JACQUES CANETTI</b> (associé depuis le 20/12/05)
Julien BANES	<b>UPTON PARK PUBLISHING</b> (associé depuis le 03/02/09)

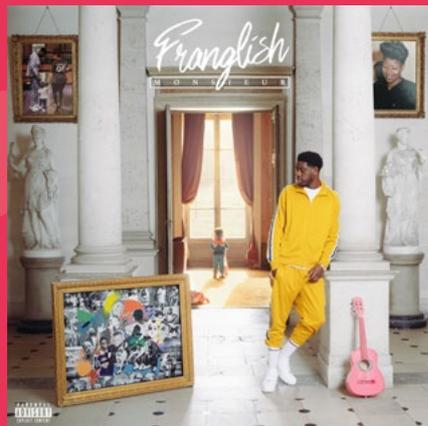
3

# DÉTAILS DES AIDES

## Aides et bénéficiaires



Da Silva – Au revoir chagrin



Franglish – Monsieur



Olivier Marguerit - A terre



French 79 – Joshua

# Bénéficiaires

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
150 PRODUCTIONS	HEUSS L ENFOIRE	LP2	CD	15 000,00 €	07/11/2019
150 PRODUCTIONS	ZEGUERRE	TBC	CD	10 000,00 €	18/12/2019
150 PRODUCTIONS	HEUSS L ENFOIRE	EN ESPRIT	PM	15 000,00 €	14/02/2019
150 PRODUCTIONS	HEUSS L ENFOIRE	ARISTOCRATE	VM	13 500,00 €	04/07/2019
150 PRODUCTIONS	HEUSS L ENFOIRE	BENDA	VM	10 000,00 €	14/02/2019
150 PRODUCTIONS	ZEGUERRE	CHAB	VM	6 000,00 €	19/09/2019
150 PRODUCTIONS	HEUSS L ENFOIRE	LES MECHANTS	VM	5 000,00 €	14/02/2019
150 PRODUCTIONS	HEUSS L ENFOIRE	BX LAND 4	VM	5 000,00 €	22/05/2019
150 PRODUCTIONS	HEUSS L ENFOIRE	MOULAGA	VM	5 000,00 €	18/12/2019
18 HEURES 48	MIDNIGHT COLORS	MIDNIGHT COLORS	CD	5 000,00 €	07/11/2019
18 HEURES 48	MIDNIGHT COLORS	MIDNIGHT COLORS	FORMATION	1 600,00 €	17/07/2019
18 HEURES 48	STUDENT KAY	LE JEU	SALLE	1 920,00 €	02/04/2019
18 HEURES 48	MIDNIGHT COLORS	MIDNIGHT COLORS	SALLE	1 440,00 €	17/07/2019
3.14 PRODUCTION	JAZZY BAZZ	NUIT	PM	15 000,00 €	22/05/2019
3CG	TROIS CAFES GOURMAND	EVIDEMMENT	VM	16 000,00 €	14/02/2019
3CG	TROIS CAFES GOURMAND	AINSI VA LA VIE	VM	7 000,00 €	22/05/2019
50K EDITIONS	KAARIS	BLA BLA	VM	7 000,00 €	19/09/2019
6&7	VANILLE	AMAZONA	CD	35 000,00 €	14/02/2019
6&7			MUZICENTER	4 452,50 €	24/05/2019
6&7	OBOY	JE M EN TAPE	VM	7 200,00 €	04/07/2019
6&7	VANILLE	SUIVRE LE SOLEIL	VM	5 000,00 €	14/02/2019
6&7	MARIE FLORE	TOUT OU RIEN	VM	5 000,00 €	14/02/2019
6&7	OBOY	OLYMPE	VM	5 000,00 €	27/03/2019
6&7	DEBORAH LEMOINE	SOLO	VM	5 000,00 €	27/03/2019
6&7	OBOY	BOY	VM	5 000,00 €	27/03/2019
6&7	HARISTONE	LOVA	VM	4 000,00 €	27/03/2019
6&7	MARIE FLORE	CASSE TOI	VM	2 000,00 €	07/11/2019
62TV RECORDS SPRL	GERALD GENTY	LA HAUT	CD	1 800,00 €	04/07/2019
787 RECORDS	PSYKHE	CRYO	CD	2 000,00 €	19/09/2019
A BRULE POURPOINT	BATLIK	L ART DE LA DEFAITE	CD	5 000,00 €	14/02/2019
A BRULE POURPOINT	BATLIK	L ART DE LA DEFAITE	SALLE	2 120,00 €	13/02/2019
A BRULE POURPOINT	BATLIK	L ART DE LA DEFAITE	TS	2 000,00 €	19/09/2019
A BRULE POURPOINT	BATLIK	AVALANCHES	VM	2 000,00 €	27/03/2019
A BRULE POURPOINT	BATLIK	SEULEMENT	VM	2 000,00 €	07/11/2019
ABSILONE TECHNOLOGIES	MATTHIS PASCAUD	CLAP CLAP	SALLE	1 360,00 €	19/11/2019
ACBM	GAEL FAYE	KEROSENE	CD	10 000,00 €	07/11/2019
ACTIVIST MUSIC	TRACY	INSTINCT SAUVAGE	CD	2 000,00 €	27/03/2019
ACTIVIST MUSIC	TRACY	BOCCO	VM	1 000,00 €	27/03/2019
AD VITAM RECORDS	PHILIPPE BERROD	CLARINET FANTASIA	SALLE	1 200,00 €	14/01/2019
ADDICTIVE MUSIC	BUSTAFLEX	MOONROCK	CD	2 000,00 €	14/02/2019
ADDICTIVE MUSIC	BUSTAFLEX	GALON	VM	2 000,00 €	14/02/2019
ADME-OBSTINATO	DAVID BRESSAT	TRUE COLORS	SALLE	800,00 €	20/11/2019
AFFRANCHIS MUSIC	SOFIANE	TBC	CD	20 000,00 €	18/12/2019
AFFRANCHIS MUSIC	SOOLKING	VINTAGE	CD	15 000,00 €	07/11/2019
AFFRANCHIS MUSIC	93 EMPIRE	APPOLLONIA	VM	15 000,00 €	14/02/2019
AFFRANCHIS MUSIC	SOOLKING	ROCKSTAR	VM	10 000,00 €	14/02/2019
AFFRANCHIS MUSIC	SOFIANE	EPISODE 12	VM	9 000,00 €	04/07/2019
AFFRANCHIS MUSIC	SIFAX	MEC DE CITE	VM	7 200,00 €	04/07/2019
AFFRANCHIS MUSIC	SOOLKING	BEBE ALLO	VM	7 000,00 €	19/09/2019
AFFRANCHIS MUSIC	SOOLKING	CA FAIT DES ANNEES	VM	5 000,00 €	22/05/2019
AIR RYTMO	ARTHUR B GILLETTE	REMI VOLET 2	CD	7 000,00 €	22/05/2019
AIR RYTMO			MUZICENTER	207,50 €	05/11/2019
AIR RYTMO	ASTEREOTYPIE	L ENERGIE POSITIVE DES DIEUX	PM	5 000,00 €	27/03/2019

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
AIR RYTMO	ASTEREOTYPIE	LA SOUFFLANTE	VM	2 000,00 €	27/03/2019
AKA PUBLISHING	IRENE DRESEL	HYPER CRISTAL	CD	5 000,00 €	27/03/2019
AKA PUBLISHING	MATIAS ENAUT	NUEES	CD	3 000,00 €	27/03/2019
AKA PUBLISHING	STENOFF	HOLD IN SAND	VM	900,00 €	04/07/2019
AKA PUBLISHING	MATIAS ENAUT	DESIR EN JULIENNE	VM	900,00 €	04/07/2019
ALEA	PIERRE DE BETHMANN	TODHE TODHE (MEDIUM ENSEMBLE VOL.3)	SALLE	1 440,00 €	14/01/2019
ALLEZGO PRODUCTIONS			MUZICENTER	907,50 €	02/12/2019
ALLMADE CONSULTING	DAARA J FAMILY	YAMATELE	CD	5 000,00 €	18/12/2019
ALWANE MUSIC	DJAZIA SATOUR	ASWAT	SALLE	2 040,00 €	06/02/2019
AMATERASU PROD	DADJU	COMPLIQUE	VM	17 000,00 €	19/09/2019
AMATERASU PROD	DADJU	MA VIE	VM	10 000,00 €	07/11/2019
AMATERASU PROD	DADJU	TPB FEAT KOBA LA D	VM	6 000,00 €	18/12/2019
AME SON	QUATUOR LUDWIG	CARNET DE VOYAGE	SALLE	1 200,00 €	20/02/2019
ANTEPRIMA	ERIC LEGNINI	SIX STRINGS UNDER	CD	2 700,00 €	04/07/2019
ANTEPRIMA	MANU KATCHE	THE SCOPE	PM	6 300,00 €	04/07/2019
ARIBO	BARASUNO	AFROPHONIC	CD	2 000,00 €	22/05/2019
ARIBO	TAKUYA NAKAMURA	COTONOU	VM	1 000,00 €	22/05/2019
ARTSIDE	ZED YUN PAVAROTTI	FRENCH CASH	CD	7 000,00 €	27/03/2019
ARTSIDE	ZED YUN PAVAROTTI	FRENCH CASH	PM	2 700,00 €	04/07/2019
ARTSIDE	ZED YUN PAVAROTTI	MONSTRE	VM	3 000,00 €	19/09/2019
ASIL - BANZAI LAB	TOO MANY TS	LA FAM ILL	CD	2 000,00 €	19/09/2019
ASIL - BANZAI LAB	ALTARBA X SENBEI	ROGUE MONSTERS	SALLE	1 600,00 €	06/02/2019
ASIL - BANZAI LAB	ALTARBA X SENBEI	MORE PRESSURE	VM	1 000,00 €	14/02/2019
ASIL - BANZAI LAB	YUDIMAH	LIFT ME UP	VM	500,00 €	19/09/2019
AT(H)OME	DA SILVA	NOUVEL ALBUM	CD	16 000,00 €	14/02/2019
AT(H)OME	LOFOFORA	TBA	CD	13 000,00 €	22/05/2019
AT(H)OME	VOLO	TBA	CD	8 100,00 €	04/07/2019
AT(H)OME	VERTIGE	ALBUM 1	CD	8 000,00 €	07/11/2019
AT(H)OME	LA CARAVANE PASSE	IMMIGRANTESONGZ	CD	7 500,00 €	18/12/2019
AT(H)OME	LENINE RENAUD	LA GUEULE DE L EMPLOI	PM	6 000,00 €	27/03/2019
AT(H)OME	DANI TERREUR	LES PORTES DU PARADIS	PM	5 400,00 €	04/07/2019
AT(H)OME	XAVIER	SPRAYED LOVE	SALLE	2 040,00 €	23/09/2019
AT(H)OME	LES TIT NASSELS	EMMENE-MOI	VM	5 000,00 €	19/09/2019
AT(H)OME	DA SILVA	LOIN	VM	3 600,00 €	04/07/2019
AT(H)OME	CLARIKA	MEME PAS PEUR	VM	3 000,00 €	14/02/2019
AT(H)OME	DANI TERREUR	BEBE C EST L ENFER	VM	2 000,00 €	27/03/2019
AT(H)OME	AQME	ENFERS	VM	2 000,00 €	22/05/2019
AT(H)OME	XAVIER	ENFER ET DAMNATION	VM	2 000,00 €	19/09/2019
AT(H)OME	HILDEBRANDT	JE SUIS DEUX	VM	2 000,00 €	19/09/2019
AT(H)OME	LOFOFORA	LE VENIN	VM	2 000,00 €	07/11/2019
AT(H)OME	CLARIKA	LE DESAMOUR	VM	2 000,00 €	07/11/2019
AUDIOLIB	JANE BIRKIN	MUNKEY DIARIES 1957-1982	CD	5 000,00 €	14/02/2019
AWZ RECORDS	NOEMI WAYSFELD	ZIMLYA	CD	4 000,00 €	14/02/2019
AWZ RECORDS	NOEMI WAYSFELD	ZIMLYA	SALLE	1 800,00 €	27/02/2019
AWZ RECORDS	NOEMI WAYSFELD ET BLICK	ZIMLYA	TS	1 000,00 €	14/02/2019
BANQUISE RECORDS	BICHE	LA NUIT DES DES PERSEIDES	SALLE	1 920,00 €	17/04/2019
BECAUSE MUSIC	SELAH SUE	LP3	CD	60 000,00 €	18/12/2019
BECAUSE MUSIC	KEKRA	VREALITE	CD	35 000,00 €	27/03/2019
BECAUSE MUSIC	LEONIS	BLUE	CD	35 000,00 €	07/11/2019
BECAUSE MUSIC	RETRO X	RETRO X & LA MAISON BLANCHE PRE-SENTENT : DIGI LAND	CD	30 000,00 €	07/11/2019
BECAUSE MUSIC	NADSAT	NADSAT VOL1	CD	22 000,00 €	18/12/2019
BECAUSE MUSIC	EARVINHO	KAWASAKI	CD	20 000,00 €	22/05/2019
BECAUSE MUSIC	LEONIS	BLUE NATION	CD	20 000,00 €	22/05/2019
BECAUSE MUSIC	CHRISTINE & THE QUEE	LA VITA NOVA	CD	20 000,00 €	07/11/2019
BECAUSE MUSIC	LOS GRUMOS	AKWAABA	CD	18 000,00 €	04/07/2019

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
BECAUSE MUSIC	LIDO	PEDER	CD	15 000,00 €	07/11/2019
BECAUSE MUSIC	SAD JOY	JOY SAD VOL.1	CD	9 000,00 €	19/09/2019
BECAUSE MUSIC	SAINT DX	SDX	CD	8 000,00 €	07/11/2019
BECAUSE MUSIC			MUZICENTER	13 312,50 €	05/11/2019
BECAUSE MUSIC	JORJA SMITH	LOST & FOUND	PM	35 000,00 €	14/02/2019
BECAUSE MUSIC	GUIZMO	RENARD	PM	35 000,00 €	22/05/2019
BECAUSE MUSIC	REDSKY	FINESSE	PM	35 000,00 €	18/12/2019
BECAUSE MUSIC	LOS GRUMOS	AKWAABA	PM	35 000,00 €	18/12/2019
BECAUSE MUSIC	METRONOMY	FOREVER	PM	28 000,00 €	07/11/2019
BECAUSE MUSIC	CHRISTINE & THE QUEE	CHRIS	PM	27 000,00 €	04/07/2019
BECAUSE MUSIC	GUIZMO	GPG2	PM	24 000,00 €	19/09/2019
BECAUSE MUSIC	L EPEE	DIABOLIQUE	PM	14 000,00 €	19/09/2019
BECAUSE MUSIC	WALSHY FIRE	ABENG	PM	10 000,00 €	19/09/2019
BECAUSE MUSIC	THE LIMINANAS	I VE GOT TROUBLE IN MIND VOL 2	PM	8 000,00 €	27/03/2019
BECAUSE MUSIC	L EPEE	DIABOLIQUE	SALLE	1 920,00 €	24/09/2019
BECAUSE MUSIC	CHRISTINE AND THE QUEEN	COMME SI ON S AIMAIT	VM	25 000,00 €	27/03/2019
BECAUSE MUSIC	DIPLO	BOOM BYE BYE	VM	20 000,00 €	14/02/2019
BECAUSE MUSIC	SEBASTIAN	RUN FOR ME	VM	20 000,00 €	27/03/2019
BECAUSE MUSIC	METRONOMY	LATELY	VM	18 000,00 €	04/07/2019
BECAUSE MUSIC	METRONOMY	SALTED CARAMEL ICE CREAM	VM	18 000,00 €	04/07/2019
BECAUSE MUSIC	KEKRA	VREALITE	VM	10 000,00 €	22/05/2019
BECAUSE MUSIC	MANU CHAO	CLANDESTINO	VM	9 000,00 €	04/07/2019
BECAUSE MUSIC	DINOS	HELSINKI	VM	7 000,00 €	14/02/2019
BECAUSE MUSIC	CALYPSO ROSE	YOUNG BOY	VM	7 000,00 €	27/03/2019
BECAUSE MUSIC	LIDO	I O U 2	VM	7 000,00 €	07/11/2019
BECAUSE MUSIC	DELVIS	BROTHER	VM	6 000,00 €	14/02/2019
BECAUSE MUSIC	BRANDT BRAUER FRICK	MASSE	VM	6 000,00 €	22/05/2019
BECAUSE MUSIC	MURRAY CRYSTAL	PRINCESS	VM	6 000,00 €	22/05/2019
BECAUSE MUSIC	MINUIT	LE GOUT DU SEL	VM	5 000,00 €	14/02/2019
BECAUSE MUSIC	MARWA LOUD	T ES OU	VM	5 000,00 €	27/03/2019
BECAUSE MUSIC	DENZO	91	VM	5 000,00 €	07/11/2019
BECAUSE MUSIC	SAINT DX	PRIME OF YOUR LIFE	VM	4 500,00 €	04/07/2019
BECAUSE MUSIC	JJ CALE	GO DOWNTOWN	VM	4 000,00 €	27/03/2019
BECAUSE MUSIC	KAP BAMBINO	FOREVER	VM	4 000,00 €	22/05/2019
BECAUSE MUSIC	CERRONE	THE IMPACT	VM	4 000,00 €	19/09/2019
BECAUSE MUSIC	GUIZMO	TOUJOURS VRAI	VM	3 600,00 €	04/07/2019
BECAUSE MUSIC	GUIZMO	GENTLEMAN	VM	3 600,00 €	04/07/2019
BECAUSE MUSIC	GUIZMO	GPG5	VM	3 600,00 €	04/07/2019
BECAUSE MUSIC	RETRO X	VANESSA LAMARCK	VM	3 000,00 €	19/09/2019
BECAUSE MUSIC	KEKRA	LIGHTS OUT	VM	2 700,00 €	04/07/2019
BECAUSE MUSIC	LOS GRUMOS	ON A DROIT A ÇA	VM	2 700,00 €	04/07/2019
BECAUSE MUSIC	JJ CALE	STAY AROUND	VM	2 000,00 €	27/03/2019
BECAUSE MUSIC	BRANDT BRAUER FRICK	REST	VM	2 000,00 €	27/03/2019
BECAUSE MUSIC	MURRAY CRYSTAL	AFTER TEN	VM	2 000,00 €	19/09/2019
BECAUSE MUSIC	RETRO X	TRAFFIC	VM	1 000,00 €	19/09/2019
BECAUSE MUSIC LIMITED	NICOLAS GODIN	THE FOUNDATION	VM	5 000,00 €	18/12/2019
BECAUSE MUSIC LIMITED	NICOLAS GODIN	THE BORDER	VM	3 000,00 €	18/12/2019
BEGGARS BANQUET GROUP LIMITED	IBEYI	ASH	FORMATION	1 650,00 €	10/04/2019
BEGGARS BANQUET GROUP LIMITED	JUNGLE	FOR EVER	PM	10 000,00 €	22/05/2019
BELIEVE	ACCADEMIA BIZANTINA	MUSICA SACRA PER ALTO	CD	20 000,00 €	27/03/2019
BELIEVE	RINALDO ALESSANDRINI	BACH OVERTURES FOR ORCHESTRA	CD	15 000,00 €	19/09/2019
BELIEVE	SOUAD MASSI	OUMNIYA	CD	15 000,00 €	19/09/2019
BELIEVE	MERYEM	MERYEM	CD	14 000,00 €	07/11/2019
BELIEVE	JEANNE ADDED	EP (TBC)	CD	10 000,00 €	18/12/2019
BELIEVE	RACHID TAHA	JE SUIS AFRICAÏN	CD	8 000,00 €	19/09/2019
BELIEVE	CHRISTOPHE COIN	EDITION VIVALDI - CONCERTI PER CELLO III	CD	8 000,00 €	19/09/2019

IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
BELIEVE	LOVE SUPREME	LOVE SUPREME	CD	7 000,00 €	22/05/2019
BELIEVE	ARNO	SANTEBOUTIQUE	CD	6 300,00 €	04/07/2019
BELIEVE	GUILLAUME VINCENT	LISZT - PIANO WORKS	CD	5 000,00 €	19/09/2019
BELIEVE	GABRIEL AUGUSTE	COUPS BAS	CD	5 000,00 €	18/12/2019
BELIEVE	MULTIQUARIUM BI	PLAYS JACOB PASTORIUS	CD	4 000,00 €	07/11/2019
BELIEVE	JEANNE ADDED	RADIATE	PM	15 000,00 €	07/11/2019
BELIEVE	NILI HADIDA	NILI HADIDA	PM	14 000,00 €	19/09/2019
BELIEVE	ENSEMBLE APPASSIONATO	MOZART LES TROIS DERNIERES SYM- PHONIES	PM	5 000,00 €	27/03/2019
BELIEVE	RAQUEL CAMARINHA, YOAN HEREAU	RENCONTRE	PM	5 000,00 €	07/11/2019
BELIEVE	HUGO BARRIOL	YELLOW	SALLE	2 120,00 €	14/01/2019
BELIEVE	CLAUDE CAMP	DOUBLE DREAMING	SALLE	2 120,00 €	06/02/2019
BELIEVE	M83	LP8	VM	20 000,00 €	27/03/2019
BELIEVE	DJIB MO	LONELY FEELINGS	VM	20 000,00 €	27/03/2019
BELIEVE	SNEAZZY	J ENCAISSE	VM	20 000,00 €	22/05/2019
BELIEVE	P R2B	LA CHANSON DU BAL	VM	19 000,00 €	18/12/2019
BELIEVE	MERYEM	BREATH OF ROMA	VM	12 000,00 €	07/11/2019
BELIEVE	HUGO BARRIOL	OH MY	VM	8 000,00 €	14/02/2019
BELIEVE	GAEL FAYE	BALADE BRESILIEENNE	VM	6 000,00 €	14/02/2019
BELIEVE	MYTH SYZER	VILAIN	VM	5 000,00 €	27/03/2019
BELIEVE	CLAUDE CAMP	GETTING CLOSER	VM	5 000,00 €	22/05/2019
BIG SCOOP RECORDS SAS	FATBABS	MUSIC FOR KIDS	CD	3 000,00 €	22/05/2019
BIG SCOOP RECORDS SAS	FATBABS	MUSIC FOR KIDS	SALLE	1 760,00 €	11/06/2019
BLACK HOUSE MUSIC AND ARTS	BARON BLACK AND KING KALABASH	BADDAM	FORMATION	1 650,00 €	06/02/2019
BLUE LINE ORGANISATION	SAHMAOUI AZIZ - UNIVERSITY OF	POETIC TRANCE	PM	5 000,00 €	19/09/2019
BLUE LINE ORGANISATION	AZIZ SAHMAOUI	POETIC TRANSE	SALLE	1 800,00 €	10/01/2019
BOULOU RECORDS	BRIGITTE	TOUTES NUES	CD	5 000,00 €	07/11/2019
BP PRODUCTIONS	JEANNE PLANTE	CHAFOUIN	SALLE	2 080,00 €	07/03/2019
BRONCHAIN ORSONI LUMIR	SOLEIL BLEU	SOLEIL BLEU	CD	1 800,00 €	04/07/2019
BRONCHAIN ORSONI LUMIR	NICOLAS LY	CHAVIRE	VM	5 000,00 €	14/02/2019
BRONCHAIN ORSONI LUMIR	SOLEIL BLEU	LE NAVIRE	VM	2 000,00 €	27/03/2019
BSHARP	MOUSSA	ELEMENT	VM	1 500,00 €	22/05/2019
CADENCE	XAVIER STUBBE	ON MARCHÉ SUR LA TÊTE	SALLE	2 040,00 €	30/08/2019
CALM PRODUCTION	YOURI	TSAR TRAP VOL 3	CD	3 000,00 €	22/05/2019
CALM PRODUCTION	YOURI	TU M AS MENTI	VM	2 000,00 €	27/03/2019
CANTABILE	JEAN MARIE MACHADO	PICTURES FOR ORCHESTRA	SALLE	2 320,00 €	01/02/2019
CAPITAINE PLOUF	PONGO	UWA	CD	4 000,00 €	18/12/2019
CAPITAINE PLOUF	PONGO	CHORA	VM	3 000,00 €	22/05/2019
CAPITAINE PLOUF	PONGO	CANTO	VM	3 000,00 €	18/12/2019
CASA VERDE PRODUCTIONS	MARIANA RAMOS	MORNA	CD	5 000,00 €	19/09/2019
CATAVENTO	AURELIE ET VERIOCA	UATU	FORMATION	1 650,00 €	21/03/2019
CATAVENTO	AURELIE ET VERIOCA	UATU	SALLE	2 040,00 €	06/03/2019
CAVALCADE	MAXIME DELPIERRE	SLOW	CD	3 000,00 €	22/05/2019
CEPAZZ	SIMON MARY	KRYSTAL MUNDI	SALLE	1 440,00 €	02/09/2019
CFPA	NOCUT	MANITA	CD	2 000,00 €	27/03/2019
CHAHAWAT	MAITRE GIMS	PIRATE	VM	20 000,00 €	14/02/2019
CHAHAWAT	MAITRE GIMS	HOLA SENORITA	VM	20 000,00 €	22/05/2019
CHAHAWAT	MAITRE GIMS	10 SUR 10	VM	20 000,00 €	22/05/2019
CHANCY PUBLISHING			MUZICENTER	965,00 €	22/01/2019
CHARLES BOCCARA	SUZANE	TOI TOI	CD	5 000,00 €	18/12/2019
CHATEAU PERDU	CLEA VINCENT	SEXE D UN GARÇON	VM	4 500,00 €	04/07/2019
CHINESE MAN RECORDS	CHINESE MAN	THE GROOVE SESSIONS	CD	10 000,00 €	18/12/2019
CHINESE MAN RECORDS	A STATE OF MIND	COLOR WHEEL	CD	9 000,00 €	19/09/2019
CHINESE MAN RECORDS	BAJA FREQUENCIA	HOTKATS	CD	5 000,00 €	27/03/2019

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
CHINESE MAN RECORDS	YOUTHSTAR	BACK TO THE SAUCE	CD	2 000,00 €	27/03/2019
CHINESE MAN RECORDS	BAJA FRECUENCIA	HOT KATS	SALLE	1 920,00 €	31/07/2019
CHINESE MAN RECORDS	A STATE OF MIND	COLOR WHEEL	SALLE	1 800,00 €	31/07/2019
CHINESE MAN RECORDS	YOUTHSTAR	BACK TO THE SAUCE	SALLE	1 760,00 €	23/09/2019
CHINESE MAN RECORDS	TAIWAN MC	SPECIAL REQUEST	SALLE	1 600,00 €	13/09/2019
CHINESE MAN RECORDS	CHINESE MAN	THE DROP	VM	10 000,00 €	07/11/2019
CHINESE MAN RECORDS	A STATE OF MIND	HONEY	VM	4 000,00 €	19/09/2019
CHINESE MAN RECORDS	BAJA FRECUENCIA	COLOMBIA	VM	2 000,00 €	27/03/2019
CHINESE MAN RECORDS	ASM	GRAPE	VM	2 000,00 €	27/03/2019
CHINESE MAN RECORDS	YOUTHSTAR	WEEK-END SINS	VM	1 000,00 €	27/03/2019
CHOKE INDUSTRY	HACHE P	ROCKNROLL	SALLE	1 920,00 €	09/04/2019
CHOKE INDUSTRY	BOLIDES	LACS GELES	VM	4 500,00 €	04/07/2019
CITY MUSIC PRODUCTIONS	ROBYN BENNETT	GLOW	SALLE	2 040,00 €	01/02/2019
COLD FAME RECORDS	LAST TRAIN	THE BIG PICTURE	FORMATION	1 650,00 €	22/02/2019
COLLECTIF TOUJOURS	SAMBA DE LA MUERTE	A LIFE WITH LARGE OPENING	CD	2 000,00 €	19/09/2019
COMBAT ROCK	CHARGE 69	ON REMET ÇA	CD	1 800,00 €	04/07/2019
COMME DES SAUVAGES	SAGES COMME DES SAUV	LUXE MISERE	CD	3 000,00 €	19/09/2019
COMME DES SAUVAGES	SAGES COMME DES SAUVAGES	GARCON	VM	3 000,00 €	18/12/2019
COMPAGNIE HIRUNDO RUSTICA	ENSEMBLE FAWAZ BAKER	ALEP BREST	SALLE	1 440,00 €	31/10/2019
COPAINS COMME POULETS-LA CODA	LES CHAPEAUX NOIRS	ALMA	SALLE	1 920,00 €	02/04/2019
CRAMMED DISCS	EKITI SOUND	ABEG NO VEX	CD	7 000,00 €	14/02/2019
CRAMMED DISCS	STUBBLEMAN	MOUNTAINS AND PLAINS	CD	5 000,00 €	27/03/2019
CRAMMED DISCS	MATIAS	SUPPORT ALIEN INVASION	CD	3 000,00 €	22/05/2019
CRAMMED DISCS			MUZICENTER	1 097,00 €	24/07/2019
CRISTAL PRODUCTION	MANUEL MERLOT	CITIUS, ALTIUS, FORTIUS	CD	2 000,00 €	22/05/2019
CRISTAL PRODUCTION	JULIE BONNIE	CHANSONS D AMOUR POUR TON BEBE	CD	1 000,00 €	22/05/2019
CRISTAL PRODUCTION	CELTIC SOCIAL CLUB	FROM BABYLON AVALON	SALLE	2 040,00 €	23/09/2019
D OR ET DE PLATINE	JUL	PABLITO	VM	20 000,00 €	14/02/2019
D OR ET DE PLATINE	JUL	CHIRON	VM	20 000,00 €	14/02/2019
DANCECODE			MUZICENTER	1 875,00 €	14/11/2019
DERRIERE LES PLANCHES	PUCCINO OXMO	SOCIAL CLUB	VM	3 600,00 €	04/07/2019
DIGGINMUSIC PROD	ALEXIS AKAVIAN	MIASIN	SALLE	1 440,00 €	21/01/2019
DIGITAL MUSIC SOLUTIONS	QUATUOR ZAIDE	TBC	CD	2 000,00 €	14/02/2019
DIGITAL MUSIC SOLUTIONS	MARINA CHICHE	MINIATURES	CD	2 000,00 €	27/03/2019
DIGITAL MUSIC SOLUTIONS	RAQUELE MAGALHAES	TBC	CD	1 800,00 €	04/07/2019
DISCOGRAPH	KYLE EASTWOOD	CINEMATIC	CD	12 000,00 €	19/09/2019
DISCOGRAPH	KYLE EASTWOOD	CINEMATIC	PM	9 000,00 €	04/07/2019
DISCOGRAPH	BABANI KONE	BABANI KONE	PM	4 500,00 €	04/07/2019
DISCOGRAPH	KYLE EASTWOOD	GRAN TORINO	VM	5 000,00 €	07/11/2019
DISCOGRAPH	DELGRES	VIVRE SUR LA ROUTE	VM	4 000,00 €	27/03/2019
DISCOGRAPH	RETA	GOTHAM VILLE	VM	1 000,00 €	18/12/2019
DIVERSITE	DUB INC	MILLIONS	CD	10 000,00 €	19/09/2019
DIVERSITE	DUB INC	SOUS CONTROLE	VM	7 000,00 €	22/05/2019
DIVERSITE	DUB INC	A TORT OU A RAISON	VM	4 500,00 €	04/07/2019
DIX21 PROD	VINCENT NICLO	TENOR	CD	15 000,00 €	07/11/2019
DIXSONANCE	OK CHORAL	POURVU QUE LA NUIT SOIT LONGUE	VM	3 000,00 €	27/03/2019
DIYORDIE PLAYING	JULIEN BENSE	L ODYSSEE	SALLE	2 040,00 €	27/03/2019
EBEL ALEXANDRE			MUZICENTER	442,50 €	19/02/2019
ED ET PROD DE L HACIENDA	LUMIO	STARING AT THE SUN	CD	2 000,00 €	22/05/2019
ED. ET PROD. SI ON CHANTAIT	JULIEN CLERC	DUOS	CD	35 000,00 €	19/09/2019
EDITER A PARIS	DIOP WASIS	PARLER	CD	3 000,00 €	18/12/2019
EDITIONS COINCIDENCES	MAXIME LE FORESTIER	PARAITRE OU NE PAS ETRE	CD	22 000,00 €	27/03/2019
EDITIONS COINCIDENCES	MAXIME LE FORESTIER	PARAITRE OU NE PAS ETRE (REEDITION)	CD	2 000,00 €	07/11/2019
EDITIONS COINCIDENCES	MAXIME LE FORESTIER	DATE LIMITE	VM	7 000,00 €	22/05/2019
EDS PRODUCTION	CHESTER PAGE	THE GAME	CD	2 000,00 €	14/02/2019
EKLER O SHOCK RECORDS / EOS	LIMOUSINE	L ETE SUIVANT	CD	6 000,00 €	14/02/2019

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
EKLER O SHOCK RECORDS / EOS	LIMOUSINE	L ETE SUIVANT	SALLE	2 040,00 €	06/05/2019
EKLER O SHOCK RECORDS / EOS	TSHEGUE	ZERO	VM	6 000,00 €	18/12/2019
EKLER O SHOCK RECORDS / EOS	TSHEGUE	MBENGA BILA	VM	5 000,00 €	22/05/2019
EMILIANO GONZALEZ TORO	EMILIANO GONZALEZ TORO	VEPRES DE COZZOLANI	CD	6 000,00 €	14/02/2019
EMOUVANCE	CLAUDE TCHAMITCHIAN	IN SPIRIT	SALLE	1 440,00 €	21/05/2019
EMOUVANCE	PIERRICK HARDY	LOGRE INTACT	SALLE	960,00 €	23/09/2019
ENSEMBLE CORRESPONDANCES	SEBASTIEN DAUCE - EN-SEMBLE CORRESPONDANCES	LA CHAMBRE DE LOUIS XIII	CD	3 600,00 €	04/07/2019
ENSEMBLE EDITIONS	TAIRO	A QUOI TU JOUES?	VM	2 000,00 €	07/11/2019
ERDA	LAURENCE EQUILBEY	TRIPLE CONCERT CHORAL FANTASY	CD	12 000,00 €	14/02/2019
EVERYTHING S CALM	YANN TIERSEN	PORTRAIT	CD	12 000,00 €	07/11/2019
FEEL GOOD PRODUCTION			MUZICENTER	665,00 €	01/04/2019
FLOWER COAST	THOMAS KAHN	SLIDEBACK	SALLE	1 200,00 €	01/02/2019
FO FEO PRODUCTIONS	MANUEL ADNOT	AMOR INFINITI	CD	3 000,00 €	27/03/2019
FO FEO PRODUCTIONS	TARSIVS	AVANCER CONTRE LE VENT	SALLE	1 440,00 €	06/03/2019
FO FEO PRODUCTIONS	MANUEL ANOYVEGA	CUBA CUBA	SALLE	1 360,00 €	20/11/2019
FOOL HOUSE	CHRISTINE OTT	NAHAL 006	CD	3 000,00 €	14/02/2019
FRATERNITE CANNIBALE	ANGELE OSINSKI	A L EVIDENCE	CD	5 000,00 €	14/02/2019
FRATERNITE CANNIBALE	ROBI	TRAVERSE	CD	3 000,00 €	27/03/2019
FRATERNITE CANNIBALE	SUPERBRAVO	TBC	CD	3 000,00 €	22/05/2019
FRATERNITE CANNIBALE			MUZICENTER	460,00 €	21/03/2019
FRATERNITE CANNIBALE	ROBI	LES SENTIMENTS	VM	3 000,00 €	19/09/2019
FRATERNITE CANNIBALE	EMILIE MARSH	A TON OREILLE	VM	2 700,00 €	04/07/2019
FRATERNITE CANNIBALE	ROBI	LE SOLEIL HELAS	VM	2 000,00 €	22/05/2019
FRATERNITE CANNIBALE	SUPERBRAVO	RICKENBAKER	VM	2 000,00 €	22/05/2019
FRATERNITE CANNIBALE	ANGELE OSINKI	BLEU PISCINE	VM	1 800,00 €	04/07/2019
FRATERNITE CANNIBALE	EMILIE MARSH	A L AVENTURE	VM	1 500,00 €	27/03/2019
FRATERNITE CANNIBALE	ANGELE OSINSKI	A L EVIDENCE	VM	1 500,00 €	27/03/2019
FREE HAND PUBLISHING LTD	JIMMY WHOO	BASIC INSTINCT	CD	3 000,00 €	19/09/2019
FULLMOON MUSIC			MUZICENTER	402,50 €	07/01/2019
FUTUREPLAY			MUZICENTER	902,50 €	31/01/2019
GAYA MUSIC	SAMY THIEBAULT	SYMPHONIC TALES	PM	6 000,00 €	18/12/2019
GAYA MUSIC	SAMY THIEBAULT	CARIBBEAN STORIES	PM	5 000,00 €	27/03/2019
GAYA MUSIC	HUSSAM ALIWAT	BORN NOW	SALLE	2 040,00 €	20/11/2019
GEE RECORDINGS	SOUL SUGAR	SKY KINGS	CD	2 000,00 €	22/05/2019
GEOGRAPHIE RECORDS	MARBLE ARCH	CHILDREN OF THE SLUMP	SALLE	1 760,00 €	01/03/2019
GROUP R PLAY			MUZICENTER	222,50 €	26/07/2019
GROUPE BUSINESS THERAPIE			MUZICENTER	340,00 €	05/11/2019
GUAPO RECORDS	F430	STREET QUALITY	CD	3 000,00 €	18/12/2019
HAATHI PRODUCTIONS	LUCIEN & THE KIMONO	HAYAOS GARDEN	CD	2 000,00 €	27/03/2019
HAATHI PRODUCTIONS	LACHINOS	ALAS ROTAS	VM	2 000,00 €	07/11/2019
HAATHI PRODUCTIONS	LUCIEN & THE KIMONO ORCHESTRA	MEKONG	VM	2 000,00 €	07/11/2019
HAATHI PRODUCTIONS	RENART	SEARCHING FOR THE DOLPHIN TEMPLE	VM	1 000,00 €	27/03/2019
HALF AWAKE	PAPOOZ	NIGHT SKETCHES	CD	10 000,00 €	14/02/2019
HALF AWAKE	MUDDY MONK	LONGUE RIDE	SALLE	2 120,00 €	03/04/2019
HALF AWAKE	PAPOOZ	THEATRICAL STATE OF MIND	VM	4 000,00 €	27/03/2019
HAMON YANN PRODUCTIONS	LA POISON	LA POISON	CD	4 000,00 €	14/02/2019
HAMON YANN PRODUCTIONS	LES NUS	L ENFER ET LE PARADIS	CD	2 000,00 €	22/05/2019
HAMON YANN PRODUCTIONS	LA POISON	LA POISON	SALLE	1 920,00 €	25/04/2019
HAMON YANN PRODUCTIONS	LA POISON	LA POISON	TS	2 000,00 €	07/11/2019
HAPPY MUSIC			MUZICENTER	5 397,00 €	05/11/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	ISABELLE FAUST	J.S.BACH / VIOLIN CONCERTOS & SYMPHONIES	CD	25 000,00 €	14/02/2019

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	ENSEMBLE PYGMALION	VIVA LA LIBERTA	CD	20 000,00 €	22/05/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	SHAHIN NOVRLASLI	FROM BAKU TO NEW YORK CITY	CD	10 800,00 €	04/07/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	BENJAMIN ALARD	BACH - INTEGRALE POUR CLAVIER VOL 2. VERS LE NORD	CD	10 000,00 €	27/03/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	LUCKY PETERSON	50 JUST WARMING UP	CD	9 000,00 €	19/09/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	MATTHIAS GOERNE	JOHANNES BRAHMS EIN DEUTSCHES REQUIEM OP. 45	CD	7 200,00 €	04/07/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	STEPHANIE D OUSTRAC	SIRENES	CD	6 000,00 €	14/02/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	MATTHIAS GORNE	ROBERT SCHUMANN LIEDERKREIS & KERNERLIEDER	CD	6 000,00 €	27/03/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	JERUSALEM QUARTET	THE YIDDISH CABARET	CD	6 000,00 €	27/03/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	TRIO WANDERER	PIANO TRIOS	CD	5 000,00 €	27/03/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	MUSIK BERLIN AKADEMIE FUR ALTE	BEETHOVEN, SYMPHONIE PASTORALE / KNECHT - LE PORTRAIT MUSICAL DE LA NATURE	CD	5 000,00 €	18/12/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	FREIBURGER BAROC- KORCHESTER	BEETHOVEN, COMPLETE PIANO CONCERTOS, VOL.1, N2 & 5	CD	5 000,00 €	18/12/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	BOSTON CAMERATA	FREE AMERICA EARLY SONG OF RESIS- TANCE AND REBELLION	CD	4 500,00 €	04/07/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	MARIE PERBOST	UNE JEUNESSE A PARIS	CD	3 000,00 €	14/02/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	RENE JACOBS, FREIBURGER BAROCK	BEETHOVEN : LEONORE (VERSION DE 1805)	CD	3 000,00 €	07/11/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	ENSEMBLE RESONANZ	MOZART SYMPHONIES 39 40 41	CD	2 000,00 €	07/11/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	FRANCOIS XAVIER ROTH	JEUX NOCTURNES PRELUDE A L APRES MIDI D UN FAUNE	PM	5 000,00 €	14/02/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	SEBASTIEN DAUCE - EN- SEMBLE CORRESPON- DANCES	BALLET ROYAL DE LA NUIT	PM	5 000,00 €	22/05/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	SHAHIN NOVRLASLI	FROM BAKU TO NEW YORK CITY	PM	5 000,00 €	18/12/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	NIKOLAI LUGANSKY	DEBUSSY OEUVRE POUR PIANO	PM	4 000,00 €	14/02/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	ISABELLE FAUST	SONATES POUR PIANO ET VIOLON VOL1	PM	4 000,00 €	27/03/2019
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	STEPHANE DEGOUT	BERLIOZ NUITS D ETE	PM	3 600,00 €	04/07/2019
HER MAJESTY'S SHIP	RUBIN ET LE PARADOXE	X RAISONS	FORMATION	1 600,00 €	24/07/2019
HERITAGE MUSIC	KYRIE KRISTMANSON	LADY LIGHTLY	SALLE	2 040,00 €	06/03/2019
HOLD ON MUSIC	PARLOR SNAKES	DISASTER SERENADES (EX HEAVY BLOW)	SALLE	1 760,00 €	23/09/2019
HOWLIN BANANA RECORDS	TH DA FREAK	FREAKENSTEIN	SALLE	1 760,00 €	12/03/2019
HUIT HEURES CINQ	LOANE	COLLANTS PANTHERE	VM	2 000,00 €	18/12/2019
IGNATUB	IGNATUS	EPOK	FORMATION	1 650,00 €	04/03/2019
INDIFFERENCE PROD	VITAA	DESACCORD	VM	20 000,00 €	27/03/2019
INDIFFERENCE PROD	VITAA & SLIMANE	CA VA CA VIENT	VM	15 000,00 €	19/09/2019
INDIFFERENCE PROD	VITAA	TU ME LAISSERAS	VM	10 000,00 €	14/02/2019
INTERNEXTERNE	FRENCH 79	#2	CD	5 000,00 €	22/05/2019
INTERNEXTERNE	MARTIN MEY	WORDS (WITHOUT)	CD	4 000,00 €	14/02/2019
INTERNEXTERNE	FRED NEVCHE	VALDEVAQUEROS	PM	5 000,00 €	19/09/2019
INTERNEXTERNE	MARTIN MEY	WORDS (WITHOUT)	SALLE	1 920,00 €	21/03/2019
INTERNEXTERNE	FRENCH 79	HOMETOWN	VM	4 500,00 €	04/07/2019
INTUITIVE RECORDS	THYLACINE	ROADS TOUR	TS	8 000,00 €	27/03/2019
IPANEMA MUSIC	STEVANS	RENAISSANCE	PM	2 000,00 €	18/12/2019
IRFAN	LES OGRES DE BARBACK	AMOURS GRISES ET COLERES ROUGES	PM	13 500,00 €	04/07/2019
JARRING EFFECTS	LES FURTIFS	LES FURTIFS	CD	5 000,00 €	14/02/2019
JARRING EFFECTS	EUSTACHE MCQUEER	LAKE PEARL	CD	5 000,00 €	19/09/2019
JARRING EFFECTS	BRAIN DAMAGE MEETS BIG YOUTH	DO THINGS RIGHT / MAKE THINGS BRIGHT	CD	5 000,00 €	18/12/2019
JARRING EFFECTS	MC WARABA	SUPREME TALENT SHOW	CD	3 000,00 €	27/03/2019
JARRING EFFECTS	RHINO	THE LEOPARDS DILEMMA	CD	2 000,00 €	27/03/2019
JARRING EFFECTS	EUSTACHE MCQUEER	LAKE PEARL	SALLE	1 800,00 €	27/08/2019
JARRING EFFECTS	SOCIEDADE RECREATIVA	SOCIETIVA	SALLE	1 200,00 €	17/01/2019

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
JARRING EFFECTS	EUSTACHE MCQUEER	BALLROOM + LAKE PEARL + FUTUMO-MO = TRIPTYQUE	VM	3 000,00 €	19/09/2019
JARRING EFFECTS	NOLA IS CALLING	WHODAT	VM	1 800,00 €	04/07/2019
JARRING EFFECTS	RHINO	GAIJINS	VM	1 000,00 €	27/03/2019
JASPIR PROD	SIR JEAN	SILVER AND GOLD	CD	2 000,00 €	19/09/2019
JASPIR PROD			MUZICENTER	242,50 €	24/07/2019
JASPIR PROD	LEILA HUISSOUD	AUGUSTE	PM	2 700,00 €	04/07/2019
JASPIR PROD	LEILA HUISSOUD	AUGUSTE	SALLE	1 200,00 €	22/02/2019
JASPIR PROD	SIR JEAN	ROCK IT STEADY	VM	500,00 €	19/09/2019
JASPIR PROD	SARAH MIKOVSKI	MON MEC D EXTREME DROITE	VM	500,00 €	19/09/2019
JAZZ AND PEOPLE	BELMONDO QUINTET	RETURNING	CD	4 000,00 €	18/12/2019
JAZZ AND PEOPLE	PLUME	ESCAPING THE DARK SIDE	PM	2 000,00 €	07/11/2019
JAZZ AND PEOPLE	ALI JACKSON	GROOVE DU JOUR	SALLE	1 800,00 €	19/11/2019
JAZZ AND PEOPLE	AWAKE	AUBES ET CREPUSCULES	SALLE	1 440,00 €	28/05/2019
JAZZ CONNEXIONS	AKPE MOTION	MIGRATIONS 2	SALLE	2 320,00 €	23/05/2019
JAZZLAND AS	CAROLINA KATUN	AL SILENCIO	SALLE	2 040,00 €	03/06/2019
JE GARDE LE CHIEN	CLAIRE DITERZI	L ARBRE EN POCHE	FORMATION	1 650,00 €	24/07/2019
JEUNE A JAMAIS	JO LE PHENO	60 BOULEVARD MENILMONTANT	CD	4 000,00 €	18/12/2019
JEUNE A JAMAIS	ANDY LUIDJE	PARIS MONTREAL	CD	3 000,00 €	18/12/2019
JEUNE A JAMAIS	WIT	NEO	FORMATION	1 650,00 €	27/02/2019
JEUNE A JAMAIS	WIT	MAMA MIA	VM	3 000,00 €	27/03/2019
JEUNE A JAMAIS	MARTY	BERETTA	VM	3 000,00 €	22/05/2019
JN2B TIGERSUSHI	KATERINA	WHO AM I IF I M NOT ME	CD	2 000,00 €	22/05/2019
JN2B TIGERSUSHI	APOLLO NOIR	CHAOS ID	CD	2 000,00 €	19/09/2019
JN2B TIGERSUSHI	MONTEVIDEO	TEMPERPLANE	SALLE	1 760,00 €	06/02/2019
JN2B TIGERSUSHI	APOLLO NOIR	TWIST OF MEN	VM	2 500,00 €	14/02/2019
JO AND CO	HOSHI	LP2	CD	25 000,00 €	07/11/2019
JO AND CO	ROSE	KEROSENE	CD	19 800,00 €	04/07/2019
JO AND CO	EKO EKO	EP EKO EKO	CD	8 000,00 €	18/12/2019
JO AND CO	LES FRANGINES	TBC	FORMATION	1 650,00 €	09/10/2019
JO AND CO			MUZICENTER	4 615,00 €	09/05/2019
JO AND CO	HOSHI	IL SUFFIT D Y CROIRE	PM	35 000,00 €	22/05/2019
JO AND CO	CLAUDIO CAPEO	TANT QUE RIEN NE M ARRETE	PM	35 000,00 €	22/05/2019
JO AND CO	CLAUDIO CAPEO	TANT QUE RIEN NE M ARRETE	PM	35 000,00 €	18/12/2019
JO AND CO	LES FRANGINES	LES FRANGINES LP1	PM	28 000,00 €	07/11/2019
JO AND CO	CLAUDIO CAPEO	TANT QUE RIEN NE M ARRETE	PM	28 000,00 €	07/11/2019
JO AND CO	HOSHI	IL SUFFIT D Y CROIRE	PM	27 000,00 €	04/07/2019
JO AND CO	GREG JUNE	NO TIME FOR TELEVISION	PM	11 000,00 €	27/03/2019
JO AND CO	ELISA TOVATI	LE COEUR EST LA LOCOMOTIVE DES FILLES EMOTIVES	PM	9 000,00 €	07/11/2019
JO AND CO	BEAUTIFUL BADNESS	WALKING ON A MIRROR - EP	PM	7 000,00 €	07/11/2019
JO AND CO	ELISA TOVATI	LE COEUR EST LA LOCOMOTIVE DES FILLES EMOTIVES	SALLE	2 040,00 €	21/03/2019
JO AND CO	EL CAPON	SHUT UP CHICKEN	VM	20 000,00 €	19/09/2019
JO AND CO	LE MOTIF	PLAYLIST	VM	19 000,00 €	18/12/2019
JO AND CO	LEONE	CYBERSOLITUDE	VM	18 000,00 €	18/12/2019
JO AND CO	ROSE	LARMES A PAILLETES	VM	15 000,00 €	27/03/2019
JO AND CO	HOSHI	JE VOUS TROUVE UN CHARME FOU	VM	14 000,00 €	22/05/2019
JO AND CO	CLAUDIO CAPEO	PLUS HAUT	VM	11 000,00 €	27/03/2019
JO AND CO	LES FRANGINES	DONNEZ MOI	VM	10 000,00 €	22/05/2019
JO AND CO	LES FRANGINES	ENSEMBLE	VM	10 000,00 €	18/12/2019
JO AND CO	CLAUDIO CAPEO	MA JOLIE	VM	10 000,00 €	18/12/2019
JO AND CO	EKO EKO	QUAND TU ES LA	VM	8 100,00 €	04/07/2019
JO AND CO	2PILLZ	A LITTLE BIT OF YOU	VM	7 200,00 €	04/07/2019
JO AND CO	MAXIME MANOT	MELODIE DU BONHEUR	VM	7 000,00 €	22/05/2019
JO AND CO	NYA	ADIOS	VM	5 000,00 €	19/09/2019

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
JO AND CO	ELISA TOVATI	LA MACHINE	VM	1 000,00 €	19/09/2019
JOHNNY WILLIAMS SON			MUZICENTER	1 567,50 €	22/02/2019
JOYVOX	DOMITILLE ET AMAURY	NOEL A PARIS	CD	5 000,00 €	19/09/2019
JOYVOX	AMAURY DE CRAYENCOUR	LE PETIT THEATRE DES CONTES	CD	2 000,00 €	22/05/2019
JOYVOX	DOMITILLE ET AMAURY	ZANIMO BABIES	CD	2 000,00 €	22/05/2019
JOYVOX	DEV & JOSH	ZANIMOMUSIC 2 AROUND THE WORLD	CD	1 000,00 €	22/05/2019
JOYVOX	DOMITILLE ET AMAURY	NOEL A PARIS	FORMATION	1 650,00 €	27/08/2019
JOYVOX	THE WORLD CITIZENS	WE ARE WORLD CITIZENS	FORMATION	1 650,00 €	16/12/2019
JUST LOOKING PRODUCTIONS	ANASTASIA	LE COEUR A REMONTER	CD	5 000,00 €	22/05/2019
JUST WINNER	CLAYTON HAMILTON	TCHAGA	VM	3 000,00 €	27/03/2019
JUST WINNER	BIG JOE	REGARDE	VM	3 000,00 €	27/03/2019
JUST WINNER	ABC	YENKO	VM	1 800,00 €	04/07/2019
JUST WINNER	LEYOU	DE FOU	VM	1 800,00 €	04/07/2019
JUSTON RECORDS	MINISSIA	CIBLE	VM	2 700,00 €	04/07/2019
JUSTON RECORDS	T2R	MEFIANT	VM	1 800,00 €	04/07/2019
JUSTON RECORDS	D ACE	LA CHANCE	VM	1 000,00 €	22/05/2019
JUSTON RECORDS	D ACE	HOKAGE	VM	1 000,00 €	18/12/2019
JUSTON RECORDS	EYES BERG	ROULETTE RUSSE	VM	1 000,00 €	18/12/2019
JUSTON RECORDS	POPEY	SUPER SALE	VM	900,00 €	04/07/2019
JUTSU MEDIA GROUP	T KIMP GEE	100 ANS	CD	2 000,00 €	07/11/2019
JUTSU MEDIA GROUP			MUZICENTER	492,50 €	04/03/2019
KAA PRODUCTION			MUZICENTER	1 320,00 €	03/04/2019
KDNR GROUP	NEW GYPSIES	NEW GYPSIES	CD	13 500,00 €	04/07/2019
KDNR GROUP	NEW GYPSIES	ROMEO Y JULIETA	VM	5 000,00 €	19/09/2019
KIDDERMINSTER	MONT ANALOGUE	SUPER FLUMINA BABYLONIS	CD	3 000,00 €	19/09/2019
KIDDERMINSTER			MUZICENTER	2 037,50 €	04/03/2019
KIDDERMINSTER	THE PIROUETTES	MONOPOLIS	PM	25 000,00 €	27/03/2019
KIDDERMINSTER	THE PIROUETTES	ÇA IRA ÇA IRA	VM	2 700,00 €	04/07/2019
KIDDERMINSTER	MONT ANALOGUE	MISSION DE RECONNAISSANCE	VM	2 000,00 €	19/09/2019
KIDDERMINSTER	THE PIROUETTES	SAN DIEGO	VM	2 000,00 €	07/11/2019
KIDDERMINSTER	ALEX VAN PELT	INTERACTIONS	VM	1 000,00 €	27/03/2019
KITSUNE MUSIQUE	PAT LOK	FEARLESS	VM	1 000,00 €	22/05/2019
L AMIRALE	MA PAUVRE LUCETTE	L ETOILE	CD	2 000,00 €	19/09/2019
L OCEAN NOMADE	THOMAS PITIOT	NOS BARBELES	CD	1 000,00 €	18/12/2019
L2S (LABEL 2 SCENE)			MUZICENTER	520,00 €	01/02/2019
LA COSCA	SAID	MUSIC	CD	3 000,00 €	22/05/2019
LA COSCA	SAID	QUI VEUT DU FUNK	VM	900,00 €	04/07/2019
LA COSCA	SAID	EN 1 SECONDE	VM	900,00 €	04/07/2019
LA COSCA	SAID	MUSIC	VM	900,00 €	04/07/2019
LA DOZE COMPAGNIE	SUPA DUPA	HOW THE FLOWERS ARE MADE	CD	3 000,00 €	07/11/2019
LA FINCA	JEREMY FREROT	MATRIOCHKA	TS	10 000,00 €	27/03/2019
LA FINCA	JEREMY FREROT	L HOMME NOUVEAU	VM	5 000,00 €	19/09/2019
LA FURIEUSE	PASCAL PARISOT	CHAT CHAT CHAT REEDITION	CD	5 000,00 €	27/03/2019
LA FURIEUSE	NOUR	CACHE CACHE	CD	3 000,00 €	18/12/2019
LA LOUPE	JEAN LOUIS AUBERT	REFUGE	CD	50 000,00 €	07/11/2019
LA LOUPE	JEAN LOUIS AUBERT	BIEN SUR	VM	15 000,00 €	07/11/2019
LA TEBWA	FICTIONS	FICTIONS	CD	5 000,00 €	18/12/2019
LA TEBWA	YUMA GUMA	#2	CD	2 000,00 €	18/12/2019
LA TEBWA	FICTIONS	RIVIERA	VM	4 000,00 €	27/03/2019
LA TEBWA	VICTORINE	CHAUSSON POP	VM	4 000,00 €	19/09/2019
LA TEBWA	YUMA GUMA	COMING FOR YOU	VM	2 000,00 €	18/12/2019
LA ZIZANIE	ZAZIE	ESSENCIEL	PM	27 000,00 €	04/07/2019
LA ZIZANIE	ZAZIE	ESSENCIEL	PM	25 000,00 €	22/05/2019
LA ZIZANIE	ZAZIE	NOS AMES SONT	VM	20 000,00 €	27/03/2019
LAB ORATOIRE	WAX TAILOR	THE LIGHT	VM	4 500,00 €	04/07/2019

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
LABEL ET LABET	SUAREZ	10 ANS	CD	3 000,00 €	07/11/2019
LABEL LABORIE	PAUL LAY	DEEP RIVERS	CD	3 000,00 €	14/02/2019
LABEL LABORIE	LORENZO NACCARATO	NOVA RUPTA	FORMATION	1 650,00 €	04/06/2019
LABEL LABORIE	ANNE PACEO	BRIGHT SHADOWS	PM	4 000,00 €	22/05/2019
LABEL LABORIE	LOUIS MOUTIN	MYSTHICAL RIVER	SALLE	1 440,00 €	29/03/2019
LABEL LABORIE	GAEL ROUILHAC	WATERWORKS	SALLE	1 440,00 €	11/07/2019
LABEL LABORIE	URIEL HERMAN	FACE TO FACE	SALLE	1 440,00 €	16/07/2019
LABEL LABORIE	LEILA MARTIAL	BAA BOX	SALLE	1 200,00 €	12/03/2019
LACAZA MUSIQUE	ZAF ZAPHA	ALBA VOYAGE MUSICAL EN ANGLE-TERRE	CD	6 000,00 €	27/03/2019
LAURENT CARRIER DIFFUSION	LAURA PERRUDIN	PERSPECTIVES ET AVATARS	CD	1 350,00 €	04/07/2019
LE BISON	RIKKHA	THE BEAST	VM	1 000,00 €	22/05/2019
LE SOURIRE DU CHAT	JOEL FAVREAU	NEUF	SALLE	2 040,00 €	14/03/2019
LE SPHINX	YAKIR ARBIB	MY NAME IS YAKIR	CD	2 000,00 €	19/09/2019
LE SPHINX	ATACAMA	ATACAMA	CD	1 000,00 €	07/11/2019
LE SPHINX	YAKIR ARBIB	MY NAME IS YAKIR	SALLE	800,00 €	19/11/2019
LES AIRS A VIF			MUZICENTER	460,00 €	05/11/2019
LES DISQUES NORMAL	YES BASKETBALL	THANKS ANYWAY, BASKETBALL	CD	1 000,00 €	18/12/2019
LES JEUDIS DU ROCK	HYPNO5E	A DISTANT (DARK) SOURCE	CD	1 800,00 €	04/07/2019
LES JEUDIS DU ROCK	FLANEL	HUMAN	CD	1 000,00 €	14/02/2019
LES JEUDIS DU ROCK	MELODIE EN SOUS SOL	LES RADIATIONS DE SUZANNE RIBBES	FORMATION	1 650,00 €	16/12/2019
LES NOUVELLES ED. FRANCAISES	FANNY LEEB	LP3	CD	13 500,00 €	04/07/2019
LES SIECLES	LES SIECLES	RAVEL#3	CD	7 000,00 €	18/12/2019
LES ZHOMMES	HORNET LA FRAPPE	DANS MA RUCHE	CD	15 000,00 €	18/12/2019
LES ZHOMMES	HORNET LA FRAPPE	SUR LE TOIT	VM	5 000,00 €	18/12/2019
LITTLE HUMAN	EMEL MATHLOUTHI	EVERYWHERE WE LOOKED WAS BURNING	SALLE	2 040,00 €	31/07/2019
LITTLE HUMAN	EMEL MATHLOUTHI	RESCUER	VM	3 000,00 €	22/05/2019
LITTLE TRIBECA	FREIBURGER BAROCKORC	FREIBURGER BAROCKORCHESTER PLAYS MOZART	CD	15 000,00 €	14/02/2019
LITTLE TRIBECA	BEATRICE URIA MONZON	ELLES	CD	10 000,00 €	19/09/2019
LITTLE TRIBECA	BRUNO RIGUTTO	CHOPIN : NOCTURNES	CD	8 000,00 €	27/03/2019
LITTLE TRIBECA	OPHELIE GAILLARD	VIVALDI	CD	8 000,00 €	07/11/2019
LITTLE TRIBECA	HORTENSE CARTIER BRESSON	BRAMS OPUS 116/117/118	CD	6 000,00 €	22/05/2019
LITTLE TRIBECA	LE CONCERT DE LA LOGE - J. CHAUVIN ET S. PIAU	SYMPHONIES DE SALON : REICHA, BEETHOVEN	CD	4 000,00 €	07/11/2019
LITTLE TRIBECA	DALBERTO MICHEL	FRANCK	PM	4 500,00 €	04/07/2019
LITTLE TRIBECA	OPHELIE GAILLARD	BOCCHERINI	PM	3 600,00 €	04/07/2019
LITTLE TRIBECA	MARIANNE PIKETTY	LE FIL D ARIANE	PM	2 000,00 €	07/11/2019
LITTLE TRIBECA	QUATUOR HANSON	HAYDN, ALL SHALL NOT DIE	SALLE	2 040,00 €	06/11/2019
LO JO	LOJO	TRANSE DE PAPIER	CD	2 000,00 €	18/12/2019
LONDON MUSIC STREAM LTD	SHAKESPEARS SISTER	RIDE AGAIN	PM	4 000,00 €	18/12/2019
LONDON MUSIC STREAM LTD	SHAKESPEAR S SISTER	WHEN SHE FINDS YOU	VM	8 000,00 €	19/09/2019
LONDON MUSIC STREAM LTD	HAPPY MONDAYS	THE EGG	VM	4 000,00 €	19/09/2019
LOUISE MUSIC	PATRICK COUTIN	PAS TRES LOIN DE MINUIT	VM	3 000,00 €	18/12/2019
LOVARIUM PRODUCTION			MUZICENTER	525,00 €	27/08/2019
LOVARIUM PRODUCTION	YSA FERRER	JE SORTIRAI GRANDIE	VM	2 000,00 €	19/09/2019
LOW WOOD	MADAME MONSIEUR	TANDEM	CD	10 000,00 €	19/09/2019
LOW WOOD	HATIK	MIXTAPE	CD	5 000,00 €	18/12/2019
LOW WOOD	HATIK	M ATTENDS PAS	VM	15 000,00 €	14/02/2019
LOW WOOD	BILAL HASSANI	FAIS BELEK	VM	15 000,00 €	27/03/2019
LOW WOOD	MADAME MONSIEUR	1 000 ANS	VM	10 000,00 €	14/02/2019
LOW WOOD	BILAL HASSANI	ROI	VM	10 000,00 €	14/02/2019
LOW WOOD	BILAL HASSANI	JALOUX	VM	6 000,00 €	22/05/2019
LOW WOOD	HATIK	DEJA FAIT CHAISE PLIANTE 9	VM	3 000,00 €	22/05/2019

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
LOW WOOD	MICHEL	MA GO ET MOI	VM	3 000,00 €	22/05/2019
LOW WOOD	LEA LY	COMME UNE SOEUR	VM	1 500,00 €	18/12/2019
LOW WOOD	GARDE	PYRAMIDES	VM	1 500,00 €	18/12/2019
LUTECE MUSIC	FRANGLISH	DECU FT SOOLKING	VM	3 000,00 €	18/12/2019
LUTECE MUSIC	FRANGLISH	COMME CA FT DADJU	VM	3 000,00 €	18/12/2019
M & R PRODUCTIONS			MUZICENTER	317,50 €	18/04/2019
MAISON DE LA CULTURE D AMIENS	DANIEL ZIMMERMANN	DICHOTOMIE	CD	6 000,00 €	22/05/2019
MASQ	ADELA	EP - VIVANTE	FORMATION	1 650,00 €	28/03/2019
MELISSE	EDOUARD FERLET	ALTERITE	CD	2 000,00 €	19/09/2019
MELISSE	VIRET JEAN PHILIPPE	IVRESSE	SALLE	1 440,00 €	02/09/2019
MENTALOW MUSIC	PUMPKIN & VIN S DA CUERO	ASTRONAUTE	SALLE	1 920,00 €	14/01/2019
MEREDITH	GHARIBIAN MACHA	JOY ASCENSION	CD	2 000,00 €	19/09/2019
MEREDITH	MACHA GHARIBIAN	JOY ASCENSION	FORMATION	1 650,00 €	29/10/2019
MEZOUED RECORDS	VALD	CE MONDE EST CRUEL	CD	22 000,00 €	19/09/2019
MEZOUED RECORDS	SNIPER	PERSONNALITE SUSPECTE, VOL 1	PM	4 500,00 €	04/07/2019
MEZOUED RECORDS	VALD	JOURNAL PERSO 2	VM	15 000,00 €	19/09/2019
MEZOUED RECORDS	VALD	DERNIER RETRAIT	VM	15 000,00 €	18/12/2019
MEZOUED RECORDS	VALD	HALLOWEEN FT SCH	VM	10 000,00 €	18/12/2019
MEZOUED RECORDS	VALD	IGNORANT	VM	8 000,00 €	07/11/2019
MICHEL JONASZ MUSIQUE MJM	MICHEL JONASZ	MICHEL JONASZ 2019	CD	18 000,00 €	04/07/2019
MICHEL JONASZ MUSIQUE MJM	MICHEL JONASZ	GROOVE !	TS	15 000,00 €	19/09/2019
MICHEL LEVY PROJECTS			MUZICENTER	282,50 €	25/01/2019
MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	LE GROUPE OBSCUR	EP2	CD	2 250,00 €	04/07/2019
MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	CLEA VINCENT	NUITS SANS SOMMEIL	PM	7 000,00 €	19/09/2019
MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	LAURE BRIARD	UN PEU PLUS D AMOUR	PM	3 000,00 €	22/05/2019
MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	MICHELLE BLADES	VISITOR	PM	3 000,00 €	19/09/2019
MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	MICHELLE BLADES	VISITOR	SALLE	2 120,00 €	28/03/2019
MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	LE GROUPE OBSCUR	SELESCA	SALLE	1 920,00 €	03/06/2019
MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	LAURE BRIARD	UN PEU PLUS D AMOUR	SALLE	1 760,00 €	22/02/2019
MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	CLEA VINCENT	NUITS SANS SOMMEIL	TS	3 000,00 €	27/03/2019
MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	LAURE BRIARD	UN PEU PLUS D AMOUR	TS	2 000,00 €	27/03/2019
MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	MICHELLE BLADES	VISITOR TOUR	TS	1 000,00 €	19/09/2019
MIEL NOIR	NEJ	SAJENA	VM	6 000,00 €	18/12/2019
MIEL NOIR	NEJ	LAISSE TOMBER	VM	4 000,00 €	18/12/2019
MIRARE PRODUCTIONS	TANGUY WILLIANCOURT DE	BEETHOVEN INTEGRALE DES BAGATELLES	CD	5 400,00 €	04/07/2019
MIRARE PRODUCTIONS	RAQUEL CAMARIHNA	MELODIES POLONAISES	CD	5 000,00 €	27/03/2019
MIRARE PRODUCTIONS	TRIO KARENINE	MUSIQUE SLAVE TRIOS POUR PIANO ET CORDES	CD	4 500,00 €	04/07/2019
MIRARE PRODUCTIONS	NATHANAEL GOUIN	BIZET L INCOMPARABLE	CD	4 000,00 €	27/03/2019
MIRARE PRODUCTIONS	EDWIN CROSSLEY MERCER	WINTERREISE	CD	4 000,00 €	27/03/2019
MIRARE PRODUCTIONS	RICERCAR CONSORT	MEMBRA JESU NOSTRI	CD	3 000,00 €	14/02/2019
MISTER IBE	IBRAHIM MAALOUF	S3NS	CD	22 500,00 €	04/07/2019
MISTER IBE	IBRAHIM MAALOUF	LEVANTINE SYMPHONY NO 1	PM	20 000,00 €	27/03/2019
MNNQNS	MNNQNS	BODY NEGATIVE	SALLE	2 120,00 €	23/09/2019
MNNQNS	MNNQNS	DESPERATION MOON	VM	2 000,00 €	22/05/2019
MODULOR MUSIC	DOOZ KAWA	NOMAD S LAND	CD	3 000,00 €	18/12/2019
MODULOR MUSIC	DOOZ KAWA	NOMAD S LAND	PM	4 000,00 €	18/12/2019
MOLIO NICOLAS			MUZICENTER	437,50 €	26/09/2019
MOLIO NICOLAS	RODRIGO ACE	TU ME VACILAS	VM	1 500,00 €	19/09/2019
MOLIO NICOLAS	MICO C	FOLLOW ME	VM	1 500,00 €	19/09/2019
MONARCHY MUSIC	BRAV	NOVLANG	CD	12 000,00 €	19/09/2019
MONARCHY MUSIC	TWINSELLO	PAS ENCORE FIXE	CD	8 000,00 €	19/09/2019
MONARCHY MUSIC	BRAV	MANEGE FEATURING SOPRANO	VM	7 000,00 €	19/09/2019
MONARCHY MUSIC	BRAV	OLGA	VM	2 000,00 €	22/05/2019

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
MONARCHY MUSIC	TWINSELLO	MA BELLE	VM	1 800,00 €	04/07/2019
MONARCHY MUSIC	TWINSELLO	UN PETIT BOUT DE TOI	VM	1 800,00 €	04/07/2019
MONARCHY MUSIC	ANASS	PAR AMOUR	VM	1 500,00 €	19/09/2019
MONARCHY MUSIC	ANASS	FAIS PAS LA TETE	VM	1 500,00 €	19/09/2019
MONARCHY MUSIC	ANASS	JSUIS DANS LE HOOD	VM	900,00 €	04/07/2019
MONTLERY MUSIC	VACRA	A CONTRE JOUR	CD	900,00 €	04/07/2019
MONTLERY MUSIC			MUZICENTER	213,00 €	31/01/2019
MONTLERY MUSIC	OMAR JR	SHADOWZ	VM	3 000,00 €	14/02/2019
MP MUSIC	TOUMANIAN MEK	VOX ARMENIAE	SALLE	2 040,00 €	26/02/2019
MUS AZIK	VON PARIAHS	RADIODURANS	SALLE	1 760,00 €	20/11/2019
MUSIC DEVELOPMENT COMPANY	OUM	DABA	CD	8 000,00 €	27/03/2019
MUSIC DEVELOPMENT COMPANY	FELIPE CABRERA	MIRROR	SALLE	1 800,00 €	23/12/2019
MUSIC DEVELOPMENT COMPANY	CHICUELO	NO HAY DOS SIN TRES	SALLE	1 200,00 €	23/09/2019
MUSIGAMY			MUZICENTER	462,50 €	20/02/2019
MUZEK ONE	M POKORA	PYRAMIDE	CD	35 000,00 €	27/03/2019
MUZEK ONE	LOU	TBC	CD	20 000,00 €	14/02/2019
MUZEK ONE	VAI	PAS ENCORE FIXE	CD	15 000,00 €	07/11/2019
MUZEK ONE	M POKORA	PYRAMIDE REEDITION	CD	5 000,00 €	07/11/2019
MUZEK ONE	JENIFER	REEDITION ALBUM NOUVELLES PAGES	CD	5 000,00 €	07/11/2019
MUZEK ONE	LOU	NON DEFINI	CD	3 000,00 €	19/09/2019
MUZEK ONE	JENIFER	NOUVELLE PAGE	PM	25 000,00 €	14/02/2019
MUZEK ONE	M POKORA	PYRAMIDE	PM	25 000,00 €	22/05/2019
MUZEK ONE	M POKORA	PYRAMIDE	PM	22 500,00 €	04/07/2019
MUZEK ONE	LOU	DANSER SUR TES MOTS	PM	22 000,00 €	19/09/2019
MUZEK ONE	JENIFER	NOUVELLE PAGE	PM	15 000,00 €	18/12/2019
MUZEK ONE	LOU	LOU	PM	5 000,00 €	07/11/2019
MUZEK ONE	JENIFER	NOUVELLE PAGE	TS	15 000,00 €	14/02/2019
MUZEK ONE	M POKORA	PYRAMIDE	TS	10 000,00 €	27/03/2019
MUZEK ONE	LOU	DANSER SUR TES MOTS TOUR	TS	10 000,00 €	27/03/2019
MUZEK ONE	M POKORA	LES PLANETES	VM	20 000,00 €	14/02/2019
MUZEK ONE	M POKORA	OUH NA NA	VM	15 000,00 €	22/05/2019
MUZEK ONE	LOU	QUI POURRAIT	VM	10 000,00 €	14/02/2019
MUZEK ONE	JENIFER	LES CHOSES SIMPLES	VM	10 000,00 €	27/03/2019
MUZEK ONE	JENIFER	COMME C EST BON	VM	10 000,00 €	22/05/2019
MUZEK ONE	YASMINE AMMARI	MAITRESSE	VM	10 000,00 €	22/05/2019
MUZEK ONE	LENI KIM LOU FEAT	CE MUR QUI NOUS SEPRE	VM	9 000,00 €	19/09/2019
MUZEK ONE	M POKORA	SI T ES PAS LA	VM	8 000,00 €	18/12/2019
MUZEK ONE	LOU	DANS LE BLEU DU CIEL	VM	7 200,00 €	04/07/2019
MUZEK ONE	M POKORA	TOMBE	VM	7 200,00 €	04/07/2019
MUZEK ONE	JENIFER	ON OUBLIE LE RESTE	VM	7 000,00 €	18/12/2019
MUZEK ONE	JENIFER	ON OUBLIE LE RESTE	VM	6 000,00 €	19/09/2019
MUZEK ONE	VAI	JARDIN D HIVER	VM	4 000,00 €	07/11/2019
MUZEK ONE	VAI	TON NOM DEJA	VM	4 000,00 €	18/12/2019
MY MAJOR COMPANY	THOMAS MIGNOT	MB	CD	7 000,00 €	19/09/2019
MY MAJOR COMPANY	IONAH FINK	SHOT ME DOWN	CD	5 000,00 €	19/09/2019
MY MAJOR COMPANY	IONAH FINK	SHOT ME DOWN	FORMATION	1 650,00 €	20/02/2019
MY MAJOR COMPANY	SHAKE SHAKE GO	HOMESICK	PM	22 500,00 €	04/07/2019
MY MAJOR COMPANY	YCARE	ADIEU J ET AIME	PM	12 000,00 €	19/09/2019
MY MAJOR COMPANY	DUEL	PALMA POP	PM	4 000,00 €	19/09/2019
MY MAJOR COMPANY	IONAH FINK	OPPA	VM	15 000,00 €	27/03/2019
MY MAJOR COMPANY	TIBZ	AU BOUT DU MONDE	VM	15 000,00 €	19/09/2019
MY MAJOR COMPANY	VOG	COFFEE BREAK	VM	13 500,00 €	04/07/2019
MY MAJOR COMPANY	DAVID GIGUERE	TELEPHONE PACIFIQUE	VM	7 000,00 €	19/09/2019
NAI NO PRODUCTION	OMUN	TRIBUTE TO THE FALL	SALLE	1 440,00 €	21/03/2019

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
NCLS	NICOLAS GODIN	CONCRETE & GLASS	CD	8 000,00 €	27/03/2019
NEMO	RENAUD GARCIA FONS	FARANGI	SALLE	2 080,00 €	21/03/2019
NEWS NV	FUTURE FLORA	BLACK FLOWER	SALLE	1 800,00 €	22/05/2019
NICE PROD	RODRIGUEZ JUNIOR	STELLAR DREAM	CD	3 000,00 €	19/09/2019
NICE PROD	SEAN	MERCUTIO	CD	2 000,00 €	22/05/2019
NICE PROD	FAIRE	LA VIE	SALLE	1 920,00 €	23/09/2019
NICE PROD	RODRIGUEZ JUNIOR	STELLAR DREAM	SALLE	1 920,00 €	20/11/2019
NICE PROD	FAIRE	SE LA PASA BIEN	VM	7 000,00 €	19/09/2019
NICE PROD	SEAN	MERCUTIO	VM	4 000,00 €	14/02/2019
NICE PROD	SEAN	FOUGUE	VM	3 000,00 €	07/11/2019
NICE PROD	FAIRE	LAISSE LUCIFER	VM	2 000,00 €	07/11/2019
NINJA TUNE	THE CINEMATIC ORCHESTRA	TO BELIEVE	PM	5 000,00 €	14/02/2019
NO DAMN LABEL	LE PRINCE MIAOU	VICTOIRE	PM	3 000,00 €	27/03/2019
NOTE A BENE	JACOB DESVARIEUX	OU LE	VM	5 000,00 €	22/05/2019
NOTES EN BULLES	MINIBUS	MA FAMILLE EN PAPIER	CD	4 000,00 €	14/02/2019
OBJET DISQUE	ARLT	SOLEIL ENCULE	CD	1 000,00 €	19/09/2019
OFF THE RECORDS SPRL	MARTYNA PASTUSZKA	CONCERTO GROSSO	CD	4 000,00 €	27/03/2019
OFF THE RECORDS SPRL	ALAIN BUET	SCHUBERT WINTERREISE (TRANSCRIPTION)	CD	4 000,00 €	18/12/2019
OFF THE RECORDS SPRL	ANNABELLE REYNOLDS	GRAZYNA BACEWICZ	CD	3 000,00 €	22/05/2019
OFF THE RECORDS SPRL	MATHIEU VARNERIN	RENOUVEAU	CD	3 000,00 €	19/09/2019
OFF THE RECORDS SPRL	ENSEMBLE BRADAMANTE	CONCERTI A QUATTRO	CD	3 000,00 €	18/12/2019
ONE DROP	RAY LEMA	TRANSCENDANCE	SALLE	1 440,00 €	06/03/2019
ONE HOT MINUTE	CAPTAIN OBVIOUS	LET IT BURN	FORMATION	1 650,00 €	23/07/2019
ONE HOT MINUTE			MUZICENTER	697,50 €	31/01/2019
ONE HOT MINUTE	SOAN	10 ANS DE CAVALE TOUR	PM	5 000,00 €	27/03/2019
ONE HOT MINUTE	ISIA MARIE	OCEANE	PM	3 000,00 €	22/05/2019
ONE HOT MINUTE	SOAN	10 ANS DE CAVALE TOUR	SALLE	2 040,00 €	01/03/2019
ONE HOT MINUTE	SOAN	10 ANS DE CAVALE TOUR	TS	5 000,00 €	14/02/2019
ONE HOT MINUTE	ISIA MARIE	RESPIRE	VM	1 000,00 €	22/05/2019
ONLY LOVERS RECORDS	THE BIG IDEA	MARGARINA HOTEL	SALLE	1 920,00 €	21/02/2019
ONLY PRO	HOOSS	FRENCH RIVIERA 3	PM	4 500,00 €	04/07/2019
ONLY PRO	REDK	MARCHE OU CREVE	VM	2 000,00 €	14/02/2019
ONLY PRO	R E D K	DONNE L ALERTE	VM	2 000,00 €	27/03/2019
OUTHERE MUSIC FRANCE	VERONIQUE GENS	CHAUSSON POEME DE L AMOUR	CD	15 000,00 €	14/02/2019
OUTHERE MUSIC FRANCE	ROSEMARY STANDLEY	SCHUBERT IN LOVE	CD	10 800,00 €	04/07/2019
OUTHERE MUSIC FRANCE	ANDREW MANZE	BEETHOVEN, CONCERTOS POUR PIANO	CD	10 000,00 €	27/03/2019
OUTHERE MUSIC FRANCE	QUATUOR VAN KUIJK	MOZART, QUINETTES A CORDES	CD	8 000,00 €	27/03/2019
OUTHERE MUSIC FRANCE	JUPITER	VIVALDI, CONCERTOS	CD	8 000,00 €	27/03/2019
OUTHERE MUSIC FRANCE	REINOUD VAN MECHELEN	HAUTE CONTRE DE LULLY	CD	7 500,00 €	22/05/2019
OUTHERE MUSIC FRANCE	NELSON GOERNER	BRAHMS SONATE N 3	CD	7 500,00 €	22/05/2019
OUTHERE MUSIC FRANCE	LA TEMPETE	MONTEVERDI	CD	7 500,00 €	22/05/2019
OUTHERE MUSIC FRANCE	LE POEME HARMONIQUE	ANAMORFOSI	CD	7 500,00 €	22/05/2019
OUTHERE MUSIC FRANCE	ANDREW TYSON	D. SCARLATTI, GRANADOS, MOMPOU ET ALBENIZ	CD	7 000,00 €	14/02/2019
OUTHERE MUSIC FRANCE	ADELE CHARVET	LONG TIME AGO	CD	7 000,00 €	19/09/2019
OUTHERE MUSIC FRANCE	REINOUD VAN MECHELEN	LA DESCENTE D ORPHEE AUX ENFERS	CD	6 300,00 €	04/07/2019
OUTHERE MUSIC FRANCE	DOULCE MEMOIRE	LEONARD DA VINCI, LA MUSIQUE SECRETE	CD	6 000,00 €	27/03/2019
OUTHERE MUSIC FRANCE	HERVE NIQUET	MESSE SOLENNELLE	CD	5 400,00 €	04/07/2019
OUTHERE MUSIC FRANCE	TRULS MORK	SONATES	CD	5 000,00 €	19/09/2019
OUTHERE MUSIC FRANCE	VICTOR JULIEN LAFFERIERE	SONATES	CD	5 000,00 €	19/09/2019
OVASTAND RECORDS	JAHNERATION	ENERGY	CD	6 000,00 €	22/05/2019
OVASTAND RECORDS	JAHNERATION	JAHNERATION 2	FORMATION	1 650,00 €	05/03/2019
OVASTAND RECORDS	TRACY DE SA	COMMOTION	FORMATION	1 650,00 €	16/12/2019

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
OVASTAND RECORDS	ANISSA BENSALAH	SOVAJ	SALLE	2 040,00 €	26/03/2019
OVASTAND RECORDS	JAHNERATION	LIKKLE VOICE	VM	3 000,00 €	19/09/2019
OVASTAND RECORDS	JAHNERATION	ENERGY	VM	2 700,00 €	04/07/2019
OVASTAND RECORDS	JAHNERATION	STUCK IN THE MIDDLE	VM	2 000,00 €	07/11/2019
PANENKA MUSIC	THERAPIE TAXI	ALBUM 2	CD	17 100,00 €	04/07/2019
PANENKA MUSIC	THERAPIE TAXI	CANDIDE CRUSH	VM	15 000,00 €	07/11/2019
PANENKA MUSIC	THERAPIE TAXI	EGOTRIP	VM	12 000,00 €	18/12/2019
PANENKA MUSIC	PLK	DINGUE	VM	9 000,00 €	14/02/2019
PANENKA MUSIC	THERAPIE TAXI	CHULA	VM	9 000,00 €	14/02/2019
PANENKA MUSIC	GEORGIO	MIROIR	VM	8 000,00 €	14/02/2019
PANENKA MUSIC	THERAPIE TAXI	BB LA NUIT	VM	5 000,00 €	27/03/2019
PARALLEL RECORDS	ANTOINE KARACOSTAS	INSULARY TALES	SALLE	1 800,00 €	19/02/2019
PARAMOUR	LORD ESPERANZA	DRAPEAU BLANC	CD	12 000,00 €	22/05/2019
PARAMOUR	SALLY	EP PYAAR	CD	3 000,00 €	07/11/2019
PARAMOUR	LORD ESPERANZA	DRAPEAU BLANC	PM	12 000,00 €	19/09/2019
PARAMOUR	LORD ESPERANZA	AUTRE VERRE	VM	5 000,00 €	22/05/2019
PARAMOUR	LORD ESPERANZA	ILLUSOIRE	VM	3 000,00 €	27/03/2019
PARAMOUR	LORD ESPERANZA	LAISSE ALLER FEAT YSEULT	VM	3 000,00 €	19/09/2019
PARAMOUR	SALLY	VRILLE	VM	2 500,00 €	22/05/2019
PARAMOUR	LORD ESPERANZA	OLA	VM	2 500,00 €	22/05/2019
PARAMOUR	SALLY	CORPS A CORPS	VM	2 000,00 €	19/09/2019
PARTY FINE	YUKSEK	UNIVERSAL LOVE	CD	7 000,00 €	07/11/2019
PARTY FINE	YUKSEK	GORGEOUS	VM	4 000,00 €	18/12/2019
PATCH PHONOLITHE (CSB PROD)	GUAPPECARTO	SAMBOL AMORE MIGRANTE	SALLE	2 040,00 €	20/11/2019
PEGASE (DEAF ROCK)	PROKOP	LOVE LETTER FROM ACROSS THE STREET	CD	4 000,00 €	18/12/2019
PEGASE (DEAF ROCK)	DECIBELLES	ROSELYNE	CD	2 000,00 €	14/02/2019
PEGASE (DEAF ROCK)	STRUCTURES	ROUGH WAVE	CD	2 000,00 €	18/12/2019
PEGASE (DEAF ROCK)	DIRTY DEEP	TILLANDSIA	PM	3 000,00 €	14/02/2019
PEGASE (DEAF ROCK)	CROCODILES	LOVE IS HERE	SALLE	1 760,00 €	12/02/2019
PEGASE (DEAF ROCK)	LAST TRAIN	THE BIG PICTURE	TS	1 000,00 €	19/09/2019
PEGASE (DEAF ROCK)	AMOURE	STRASBOURG	VM	1 000,00 €	27/03/2019
PETIT BISCUIT MUSIC	PETIT BISCUIT	WE WERE YOUNG	VM	20 000,00 €	22/05/2019
PETIT BISCUIT MUSIC	PETIT BISCUIT	WIDE AWAKE	VM	7 000,00 €	14/02/2019
PIAS FRANCE	LOUIS CHEDID	TOUT CE QU ON VEUT DANS LA VIE (TBC)	CD	20 000,00 €	18/12/2019
PIAS FRANCE	SUNA	LIBRE SERVICE	FORMATION	1 650,00 €	20/02/2019
PIAS FRANCE	PIERRE MOTTRON	GIANT	FORMATION	1 650,00 €	17/04/2019
PIAS FRANCE	MARINA KAYE	TWISTED (TBC)	FORMATION	1 650,00 €	10/09/2019
PIAS FRANCE	EIFFEL	STUPOR MACHINE	PM	25 000,00 €	27/03/2019
PIAS FRANCE	YANN TIERSEN	ALL	PM	25 000,00 €	27/03/2019
PIAS FRANCE	JEAN LOUIS MURAT	L INNAMORATO	PM	25 000,00 €	22/05/2019
PIAS FRANCE	SUNA	LIBRE SERVICE	PM	20 000,00 €	14/02/2019
PIAS FRANCE	FLECHE LOVE	NAGA (PART I)	PM	20 000,00 €	14/02/2019
PIAS FRANCE	KRILINO	METAMORPHOSE	PM	15 000,00 €	22/05/2019
PIAS FRANCE	MARINA KAYE	TWISTED	PM	12 500,00 €	07/11/2019
PIAS FRANCE	FLAVIA COELHO	DNA	PM	12 500,00 €	07/11/2019
PIAS FRANCE	MATT SIMONS	AFTER THE LANDSLIDE	PM	9 000,00 €	04/07/2019
PIAS FRANCE	TWO DOOR CINEMA CLUB	FALSE ALARM	PM	4 000,00 €	18/12/2019
PIAS FRANCE	DIVINE COMEDY	OFFICE POLITICS	PM	4 000,00 €	18/12/2019
PIAS FRANCE	MARINA KAYE	TWISTED	VM	16 000,00 €	19/09/2019
PIAS FRANCE	SOFIANE PAMART	LA HAVANE	VM	15 000,00 €	27/03/2019
PIAS FRANCE	HIRO	GUERRIER	VM	12 600,00 €	04/07/2019
PIAS FRANCE	SCYLLA	BX VICE	VM	12 600,00 €	04/07/2019
PIAS FRANCE	DOKS	CHAMPS-ELYSEES	VM	10 000,00 €	14/02/2019

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
PIAS FRANCE	PRESTON	RIDE	VM	9 000,00 €	19/09/2019
PIAS FRANCE	MARINA KAYE	THE WHOLE 9	VM	7 000,00 €	18/12/2019
PIAS FRANCE	DOKS	MARIO	VM	6 300,00 €	04/07/2019
PIAS FRANCE	DI#SE	###	VM	6 000,00 €	19/09/2019
PIAS FRANCE	FLECHE LOVE	FESTA	VM	5 000,00 €	14/02/2019
PIAS FRANCE	MALORY	MOLLY	VM	5 000,00 €	14/02/2019
PIAS FRANCE	MALORY	TELEPHONE PACIFIQUE	VM	5 000,00 €	22/05/2019
PIAS FRANCE	SCYLLA	ANIMAL NOCTURNE	VM	5 000,00 €	07/11/2019
PIAS FRANCE	HIRO	PAS PAREIL	VM	5 000,00 €	07/11/2019
PIAS FRANCE	LOUIS CHEDID	TOUT CE QU ON VEUT DANS LA VIE (TBC)	VM	5 000,00 €	18/12/2019
PIAS FRANCE	FADAH	BPM	VM	4 500,00 €	04/07/2019
PIAS FRANCE	PIERRE MOTTRON	LIGHTER	VM	4 000,00 €	14/02/2019
PIAS FRANCE	PIERRE MOTTRON	THEY KNOW	VM	4 000,00 €	14/02/2019
PIAS FRANCE	MALORY	MORCEAUX DE TOI	VM	3 600,00 €	04/07/2019
PIAS FRANCE	JEAN LOUIS MURAT	AUTANT EN FAIRE QUELQUE CHOSE	VM	3 000,00 €	22/05/2019
PIAS FRANCE	LEILA LANOVA	BREAD	VM	3 000,00 €	19/09/2019
PIAS FRANCE	MOTTRON	FIRE	VM	3 000,00 €	19/09/2019
PIAS FRANCE	EIFFEL	CHASSE SPLEEN	VM	2 000,00 €	22/05/2019
PIAS FRANCE	FLAVIA COELHO	CIDADE PERDIDA	VM	2 000,00 €	19/09/2019
PIAS FRANCE	BAXTER DURY	SLUM LORD	VM	2 000,00 €	07/11/2019
PIAS FRANCE	MALORY	AU REVEIL	VM	2 000,00 €	07/11/2019
PIAS FRANCE	SUNA	ECHO ECHO	VM	1 500,00 €	27/03/2019
PIAS FRANCE	EIFFEL	CHOCHO	VM	1 500,00 €	19/09/2019
PIAS FRANCE	LAURA CAHEN	LA COMPLAINTTE DU SOLEIL	VM	1 000,00 €	07/11/2019
PLAY 2	KAZMI	KAZMI	CD	17 000,00 €	07/11/2019
PLAY 2	DIVA FAUNE	DANCING WITH MOONSHINE	PM	35 000,00 €	27/03/2019
PLAY 2	GIMS	TRANSCENDANCE	PM	28 000,00 €	07/11/2019
PLAY 2	TROIS CAFES GOURMAND	UN AIR DE RIEN	PM	28 000,00 €	07/11/2019
PLAY 2	VINCENT NICLO	TENOR	PM	28 000,00 €	07/11/2019
PLAY 2	DAYS	BETTER DAYS ARE COMING	PM	28 000,00 €	07/11/2019
PLAY 2	BILAL HASSANI	KINGDOM	PM	27 000,00 €	04/07/2019
PLAY 2	DAVID HALLYDAY	J AI QUELQUE CHOSE A VOUS DIRE	PM	27 000,00 €	04/07/2019
PLAY 2	JOYCE JONATHAN	ON	PM	27 000,00 €	04/07/2019
PLAY 2	DAVID HALLYDAY	J AI QUELQUE CHOSE A VOUS DIRE	PM	25 000,00 €	19/09/2019
PLAY 2	TYDIAZ	TOUT EST POSSIBLE	PM	25 000,00 €	18/12/2019
PLAY 2	BASADA	OTHER SIDE	PM	25 000,00 €	18/12/2019
PLAY 2	SOUND OF LEGEND	LEGENDARY	PM	25 000,00 €	18/12/2019
PLAY 2	JOK AIR	JOK TRAVOLTA	PM	20 000,00 €	18/12/2019
PLAY 2	EAGLE EYE CHERRY	STREETS OF YOU	SALLE	3 200,00 €	26/03/2019
PLAY 2	DIVA FAUNE	DANCING WITH MOONSHINE	SALLE	2 120,00 €	13/02/2019
PLAY 2	CINCO	TNDF	SALLE	2 120,00 €	20/11/2019
PLAY 2	VINCENT NICLO	LOIN D ICI	VM	15 000,00 €	19/09/2019
PLAY 2	SOUND OF LEGEND	ALL THAT SHE WANTS	VM	10 000,00 €	22/05/2019
PLAY 2	TOMA	HYPERSENSIBLE	VM	10 000,00 €	22/05/2019
PLAY 2	YUZMV	LE CHEMIN	VM	10 000,00 €	19/09/2019
PLAY 2	DAYS	BEAUTIFUL	VM	10 000,00 €	19/09/2019
PLAY 2	THE PARAKIT	NIRVANA	VM	9 000,00 €	14/02/2019
PLAY 2	TOMA	PAS VOLE	VM	9 000,00 €	07/11/2019
PLAY 2	JOK AIR	BEBE NE PLEURE PAS	VM	9 000,00 €	18/12/2019
PLAY 2	JOYCE JONATHAN	MON HEROINE	VM	8 100,00 €	04/07/2019
PLAY 2	YCARE AXELLE RED	D AUTRES QUE NOUS	VM	8 000,00 €	14/02/2019
PLAY 2	AYSAT	ON M A DIT	VM	8 000,00 €	27/03/2019
PLAY 2	TYDIAZ	HOLA	VM	8 000,00 €	22/05/2019
PLAY 2	SAYS Z	AUTOUR D ELLE	VM	8 000,00 €	22/05/2019

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
PLAY 2	YUZMV	EPISODE III Â€ˆ LES MAINS LIBRES	VM	6 000,00 €	19/09/2019
PLAY 2	THE PARAKIT	NOVA GIRL	VM	6 000,00 €	07/11/2019
PLAY 2	TARA MCDONAD	SKELETONS	VM	5 000,00 €	07/11/2019
PLAY 2	SAYS Z	UNE, DEUX OU TROIS (1, 2 OU 3)	VM	4 000,00 €	19/09/2019
PLAY 2	SAYS Z	BLOQUE	VM	4 000,00 €	07/11/2019
PLAY 2	CINCO	FEELINGII	VM	4 000,00 €	07/11/2019
PLAY 2	MARWA LOUD KAZMI FEAT	C EST DINGUE	VM	2 000,00 €	19/09/2019
PRESTIGE MUSIC	MEDIAN	#PARISCLASSY	VM	5 000,00 €	22/05/2019
PRODUCTIONS JACQUES CANETTI	DEBOUT SUR LE ZINC	DEBOUT SUR LE ZINC CHANTE BORIS VIAN	SALLE	1 520,00 €	12/06/2019
PURPLE MUSIC AGENCY	OSWALD	MAMA HE	VM	3 600,00 €	04/07/2019
QLF RECORDS	PNL	TBC	CD	40 000,00 €	27/03/2019
QLF RECORDS	DTF	LP3	CD	12 000,00 €	22/05/2019
QLF RECORDS	PNL	AU DD	VM	25 000,00 €	27/03/2019
QLF RECORDS	PNL	DEUX FRERES	VM	20 000,00 €	22/05/2019
QLF RECORDS	DTF	DANS LA VILLE	VM	20 000,00 €	18/12/2019
QLF RECORDS	DTF	VENI QUI	VM	18 000,00 €	04/07/2019
QLF RECORDS	PNL	BLANKA	VM	18 000,00 €	04/07/2019
QLF RECORDS	DTF	ME GUSTA	VM	10 000,00 €	27/03/2019
QUATUOR ANCHES HANTEES	QUATUOR ANCHES HANTEES	MALINCONIA	CD	1 800,00 €	04/07/2019
QUE BUEN MOMENTO	EL GATO NEGRO	OUVRE LA PORTE	CD	3 000,00 €	14/02/2019
QUE BUEN MOMENTO	EL GATO NEGRO	OUVRE LA PORTE	SALLE	1 800,00 €	20/11/2019
QUE BUEN MOMENTO	EL GATO NEGRO	BANDITA PRIMERA	VM	2 000,00 €	22/05/2019
RAGEOT EDITEUR	NATALIE TUAL	CHANSONS A CROQUER	CD	4 500,00 €	04/07/2019
RAGEOT EDITEUR	FRANCOIS MOREL	MONSIEUR MOZART	CD	2 700,00 €	04/07/2019
RAGEOT EDITEUR	JEAN CHRISTOPHE HOARAU	LES INSTRUMENTS DU MAGHREB	CD	2 000,00 €	22/05/2019
RECORD MAKERS	COLA BOYY	TBC	FORMATION	1 650,00 €	28/02/2019
RECORD MAKERS	HYPNOLOVE	CLIMAX	VM	7 200,00 €	04/07/2019
REFLET	SARAH LENKA	WOMEN S LEGACY	SALLE	2 040,00 €	13/03/2019
REFLET	JEAN-BAPTISTE SOULARD	OMBLE CHEVALIER	VM	5 000,00 €	22/05/2019
REPTILE	CHASSEUR	CRIMSON KING	CD	1 800,00 €	04/07/2019
REPTILE	CHASSEUR	COMME IL VIENT	VM	900,00 €	04/07/2019
REQUIEM PUBLISHING	JULIA	PASSE COMME TU SAIS	CD	15 000,00 €	07/11/2019
REQUIEM PUBLISHING	JULIA	#MESUISTROMPEE	VM	4 000,00 €	22/05/2019
RESOLUT DIFFUSION	SOULTIME	UNSPOKEN STORIES	SALLE	800,00 €	09/09/2019
RIOT	JI DRU	WESTERN	CD	3 000,00 €	27/03/2019
RIOT	JI DRU	WESTERN	SALLE	1 440,00 €	31/07/2019
ROCHE MUSIQUE	CEZAIRE	ATTRACTION	FORMATION	1 650,00 €	13/05/2019
ROSCIA RECORDS	VILAIN COEUR	LE ZEBRE	VM	2 000,00 €	07/11/2019
RUPTURE INSIDE	BILL DERAIME	AVANT LA PAIX	CD	4 000,00 €	19/09/2019
RUPTURE INSIDE	HUMAN	CEILINGS AND WALLS	PM	8 000,00 €	22/05/2019
RUPTURE INSIDE	JAMES THE PROPHET	JAMES THE PROPHET	PM	5 000,00 €	22/05/2019
RUPTURE INSIDE	BILL DERAIME	AVANT LA PAIX	PM	4 000,00 €	19/09/2019
RUPTURE INSIDE	JAMES THE PROPHET	STRANGE GAME	VM	1 000,00 €	19/09/2019
SABIA	BIRDS ON A WIRE	RAMAGES	CD	4 000,00 €	18/12/2019
SABIA	DOM LA NENA	MORENO	VM	3 000,00 €	27/03/2019
SABIA	BIRDS ON A WIRE	LA MARELLE	VM	2 000,00 €	18/12/2019
SAY YES	KORIN F	LE BRUIT DES PLANTES DANS LE BETON	VM	3 000,00 €	22/05/2019
SCARLETT PRODUCTIONS	JEAN LOUIS MURAT	L INNAMORATO	CD	4 000,00 €	27/03/2019
SCORPIO MUSIC	MATHIEU KOSS	NEVER GROWING UP	VM	25 000,00 €	22/05/2019
SCORPIO MUSIC	ORYANE	911	VM	19 000,00 €	22/05/2019
SCORPIO MUSIC	SACRE COEUR	PARIS J ADORE	VM	10 800,00 €	04/07/2019
SCORPIO MUSIC	JOSS PROJEKT	BABY	VM	6 000,00 €	14/02/2019
SEED BOMBS MUSIC	ROMAIN HUMEAU	ECHO	CD	4 000,00 €	18/12/2019

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
SEXTYLEDONE	THEO GIRARD	BULLE	CD	1 000,00 €	22/05/2019
SEXTYLEDONE	TRANS KABAR	MALIGASE	SALLE	1 440,00 €	11/03/2019
SEXTYLEDONE	THEO GIRARD	BULLE	SALLE	1 360,00 €	23/09/2019
SIDELINE	JOSMAN	BAMBI	VM	6 000,00 €	07/11/2019
SILBO RECORDS	FELOCHE AND THE MANDO- LIN ORCHE	FELOCHE & THE MANDOLIN ORCHESTRA	CD	2 000,00 €	18/12/2019
SILBO RECORDS	FELOCHE	LE MIROIR	VM	2 000,00 €	14/02/2019
SIRVENTES	DU BARTAS	TBC	CD	2 000,00 €	14/02/2019
SIRVENTES	DU BARTAS	RUFA	SALLE	1 440,00 €	31/07/2019
SODELORE	BEX-CATHERINE-ROMANO	LA BELLE VIE	SALLE	1 800,00 €	15/03/2019
SONY/ATV MUSIC PUBLISHING FRANCE	DIVA FAUNE	DANCING WITH MOONSHINE	CD	15 000,00 €	14/02/2019
SPACE PARTY			MUZICENTER	7 497,00 €	08/04/2019
SPKTAQLR	DINOS	TACITURNES	CD	18 000,00 €	19/09/2019
SPKTAQLR	DINOS	OSKUR	VM	8 000,00 €	07/11/2019
SPKTAQLR	DINOS	MACK LE BIZZ FREESTYLE	VM	8 000,00 €	07/11/2019
STARDOWN	ELECTRO DELUXE	APOLLO	CD	7 200,00 €	04/07/2019
STARDOWN	ELECTRO DELUXE	APOLLO TOUR	TS	5 000,00 €	19/09/2019
STARDOWN	ELECTRO DELUXE	SLEEPWALKING	VM	1 800,00 €	04/07/2019
STUDIO LECOQ	PARIS CLICK	ASSASSINE LOGIQUE	FORMATION	1 650,00 €	06/02/2019
STUFFED MONKEY	MYLENE FARMER	DESOBEISSANCE	PM	30 000,00 €	27/03/2019
STUFFED MONKEY	MYLENE FARMER	DESOBEISSANCE	PM	30 000,00 €	22/05/2019
STUFFED MONKEY	MYLENE FARMER	DESOBEISSANCE	PM	9 000,00 €	04/07/2019
STUFFED MONKEY	MYLENE FARMER	DES LARMES	VM	20 000,00 €	22/05/2019
SUNATA	MAGENTA	ASSEZ?	VM	4 000,00 €	07/11/2019
SUNATA	MAGENTA	TOM TOM CUB	VM	4 000,00 €	18/12/2019
SUR NEPTUNE	DADJU BARACK ADAMA	INGRATE	VM	8 000,00 €	07/11/2019
SUR NEPTUNE	GLK RK	AVANT	VM	4 000,00 €	07/11/2019
SUTHER KANE FILMS	LEJ	PAS ENCORE FIXE	CD	18 000,00 €	07/11/2019
SUTHER KANE FILMS	KERY JAMES	JRAP ENCORE	PM	9 000,00 €	04/07/2019
SUTHER KANE FILMS	CHILLA	MUN	SALLE	2 120,00 €	11/06/2019
SUTHER KANE FILMS	KERY JAMES	BANLIEUSARDS	VM	13 000,00 €	22/05/2019
SUTHER KANE FILMS	KERY JAMES	SANS MOI	VM	8 000,00 €	14/02/2019
SYNCOPE MANAGEMENT	KLONE	INDELIBLE	CD	1 800,00 €	04/07/2019
SYNTHESE AUDIO ET CREATION	VINCENT COURTOIS	LOVE OF LIFE	CD	2 000,00 €	18/12/2019
T RECORDS	LOU BELLE ARCHE	RADEL	CD	2 000,00 €	22/05/2019
TAC	ORQUESTA METAFISICA	HIPNOTIZADOS	SALLE	2 320,00 €	25/03/2019
TAC	QUIET MEN	QUIET MEN	SALLE	1 440,00 €	18/04/2019
TACET	MICHEL KORB	MATILDA	SALLE	1 440,00 €	14/01/2019
TALENT AIGUILLE	EMJI	JE TU ELLES	CD	1 800,00 €	04/07/2019
TALENT AIGUILLE	EMJI	30 ANS DEJA	VM	1 000,00 €	19/09/2019
TANGO 33	MARINA CEDRO	AMOR SECRETO	VM	3 000,00 €	14/02/2019
TECH NOIR	RUBIN ET LE PARADOXE	EP2	CD	3 000,00 €	27/03/2019
TECH NOIR	KRIVERS	DRINK THE WINE	VM	2 000,00 €	14/02/2019
TECH NOIR	RUBIN ET LE PARADOXE	X RAISONS	VM	2 000,00 €	22/05/2019
TECH NOIR	DAVID SHAW	PLEASE PLEASE PLEASE	VM	900,00 €	04/07/2019
TEKINI RECORDS	MANU	L HORIZON	SALLE	2 120,00 €	20/11/2019
TEONA	ADRIEN FRUIT	SUPERLOIN	CD	3 000,00 €	27/03/2019
TER A TERRE	THE INSPECTOR CLUZO	ACOUSTIC MOMENT	CD	4 500,00 €	04/07/2019
TER A TERRE	THE INSPECTOR CLUZO	UNPLUGGED TOUR	TS	4 000,00 €	07/11/2019
THE HOURS PUBLISHING	MIKANO	SYMPHONY	VM	5 000,00 €	07/11/2019
THREE DYKES AND A HALF	YELLI YELLI	LA TERRE NOUS EST ETROITE	CD	7 000,00 €	14/02/2019
THREE DYKES AND A HALF	IT S SUNDAY	PROJECTION ON A SHEET	CD	3 000,00 €	14/02/2019
THREE DYKES AND A HALF	FRANKY GOGO	WELCOME TO MINUSTOWN	CD	2 000,00 €	18/12/2019
THREE DYKES AND A HALF	LUCIE ANTHUNES	SERGÉÏ	SALLE	2 120,00 €	23/09/2019

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
THREE DYKES AND A HALF	PIERS FACCINI	COULD HAVE BEEN YOU	VM	5 000,00 €	07/11/2019
THREE DYKES AND A HALF	LUCIE ANTHUNES	BLUE CHILD	VM	1 800,00 €	04/07/2019
TOMDU PRODUCTIONS	THOMAS DUTRONC	FRENCH IS BEAUTIFUL	CD	36 000,00 €	04/07/2019
TPLG RECORDS	MMZ	SAYONARA	CD	10 000,00 €	27/03/2019
TPLG RECORDS	MMZ	PATRONA	VM	4 000,00 €	27/03/2019
TRAIN FANTOME	WILDMIMI	LA REVOLTE DES COUVERTS	SALLE	1 440,00 €	18/01/2019
TURENNE MUSIC	CHANJE	PACEMAKER	CD	4 000,00 €	18/12/2019
TURENNE MUSIC	YOURI	TSAR TRAP VOL 3	FORMATION	1 650,00 €	27/05/2019
TURENNE MUSIC	CHANJE	TBC	FORMATION	1 650,00 €	16/07/2019
TURENNE MUSIC	YOURI	TSAR TRAP VOL 3	SALLE	1 440,00 €	05/03/2019
TURENNE MUSIC	OCTAVIO MAI	LA NUIT REVIENDRA	SALLE	1 200,00 €	03/06/2019
TURENNE MUSIC	YOUNES	LE GRAND REMPLACEMENT	VM	8 000,00 €	07/11/2019
TURENNE MUSIC	YOURI	TEL AVIV	VM	4 000,00 €	27/03/2019
TURENNE MUSIC	ABOU TALL	RATS DES VILLES	VM	4 000,00 €	18/12/2019
TURENNE MUSIC	YOURI	BILLY	VM	3 000,00 €	07/11/2019
TURENNE MUSIC	ABOU TALL	PARIS CENTRE	VM	2 000,00 €	07/11/2019
TURENNE MUSIC	CHANJE	NIGHT & PACEMAKER	VM	2 000,00 €	18/12/2019
TURENNE MUSIC	YOURI	DROGUES	VM	1 800,00 €	04/07/2019
TURENNE MUSIC	CHANJE	WEST	VM	1 000,00 €	07/11/2019
TUTA MUSIC INC	DIANE TELL	HAIKU	CD	10 000,00 €	27/03/2019
TUTA MUSIC INC	DIANE TELL	TELL QU ELLE	TS	3 000,00 €	18/12/2019
UNDERDOG RECORDS			MUZICENTER	1 750,00 €	20/12/2019
UNDERDOG RECORDS	DOWDELIN	CARNAVAL ODYSSEY	SALLE	2 120,00 €	19/03/2019
UNDERDOG RECORDS	GOODSON	##	VM	3 000,00 €	27/03/2019
UNIVERSEUL	ODEZENNE	AU BACCARA	PM	7 000,00 €	07/11/2019
UNIVERSEUL	ODEZENNE	POUCHKINE TOUR	TS	7 000,00 €	07/11/2019
UNIVERSEUL	ODEZENNE	BONNIE	VM	5 000,00 €	14/02/2019
UNIVERSEUL	ODEZENNE	DELTA Y MAR	VM	5 000,00 €	07/11/2019
UNIVERSEUL	ODEZENNE	EN L	VM	3 000,00 €	22/05/2019
UPTON PARK PUBLISHING	VOLIN	TBC	CD	5 000,00 €	27/03/2019
UPTON PARK PUBLISHING	XAVIER	SPRAYED LOVE	CD	3 000,00 €	22/05/2019
UPTON PARK PUBLISHING			MUZICENTER	772,50 €	31/07/2019
UPTON PARK PUBLISHING	HOWARD MEMORI THOMAS	BONAVENTURA	SALLE	1 200,00 €	23/09/2019
UPTON PARK PUBLISHING	STUCK IN THE SOUND	BILLY BELIEVE	TS	8 000,00 €	14/02/2019
UPTON PARK PUBLISHING	STUCK IN THE SOUND	SERIOUS	VM	6 000,00 €	14/02/2019
UPTON PARK PUBLISHING	STUCK IN THE SOUND	THE RULES	VM	2 000,00 €	22/05/2019
UPTON PARK PUBLISHING	SISKO SKOPITONE	SAD DAY	VM	1 500,00 €	19/09/2019
UPTON PARK PUBLISHING	VOLIN	PARTIR	VM	1 000,00 €	18/12/2019
UPTON PARK PUBLISHING	THIS IS SHIT	AMPHETAMINE	VM	900,00 €	04/07/2019
V MUSIC PRODUCTIONS			MUZICENTER	945,00 €	31/01/2019
VAGH ET WEINMANN MUSIC	FLAVIA COELHO	DNA	CD	10 000,00 €	07/11/2019
VELVET COLISEUM	NEWARS LEON	UNBOXABLE	CD	3 000,00 €	19/09/2019
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	ERZA	ERZA MUQOLI	CD	45 000,00 €	04/07/2019
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	VINCENT DELERM	PANORAMA	CD	31 500,00 €	04/07/2019
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	YAEL NAIM	NIGHT SONGS	CD	25 000,00 €	07/11/2019
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	VINCENT DELERM	JE NE SAIS PAS SI C EST TOUT LE MONDE	CD	20 000,00 €	22/05/2019
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	FEFE & LEEROY	365 JOURS	PM	25 500,00 €	18/12/2019
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	BLICK BASSY	1958	PM	20 000,00 €	07/11/2019
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	SHELMI	NO GO ZONE	PM	11 000,00 €	19/09/2019
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	ERZA	JE CHANTERAI	VM	21 000,00 €	22/05/2019
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	FEFE	OUT OF LOVE	VM	20 000,00 €	22/05/2019
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	FEFE	SIL ON S AIMAIT	VM	17 000,00 €	27/03/2019
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	ROSEAUX	I M GOING HOME	VM	14 000,00 €	14/02/2019
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	FOE	NURIA	VM	7 000,00 €	14/02/2019

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	CLOU	ROUGE	VM	7 000,00 €	18/12/2019
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	VINCENT DELERM	LA CHAMADE	VM	5 400,00 €	04/07/2019
VIAVOX	ROCIO MARQUEZ	DIALOGOS DE VIEJOS Y NUEVOS SONES	SALLE	2 040,00 €	18/01/2019
VICTORIE MUSIC	MARIANNE JAMES	TOUS HEUREUX	PM	14 000,00 €	19/09/2019
VICTORIE MUSIC	SERENA FISSEAU	L ECHAPPEE BELLE, CHANSONS POUR EMBOUTEILLAGES	SALLE	2 040,00 €	23/09/2019
VIETNAM	CHEVALREX	CLEO	CD	5 000,00 €	22/05/2019
VIETNAM	KCIDY	ST FLORENT (TITRE PROVISoire)	CD	5 000,00 €	07/11/2019
VIETNAM	H BURNS	MIDLIFE	PM	5 000,00 €	27/03/2019
VIETNAM	OLIVIER MARGUERIT	A TERRE	SALLE	2 120,00 €	11/06/2019
VIETNAM	H BURNS	TIGRESS	VM	4 000,00 €	27/03/2019
VIETNAM	PABLO ALFAYA	SAD NIGHTS	VM	2 000,00 €	22/05/2019
VIETNAM	HEY HEY MY MY	PLASTIC LIFE	VM	1 800,00 €	04/07/2019
VLAD PRODUCTIONS	MAYA KAMATY	PANDIYE	CD	3 000,00 €	14/02/2019
VLAD PRODUCTIONS	PAD BRAPAD MOUJIKA	STRIKES AGAIN	SALLE	1 760,00 €	28/02/2019
VLAD PRODUCTIONS	VIKTOR & THE HATERS	BLACKOUT (I)	SALLE	1 760,00 €	20/11/2019
VLAD PRODUCTIONS	MAYA KAMATY	PANDIYE	SALLE	1 200,00 €	22/02/2019
VOLUME SONORE	AUDREY SIOURD	LES LISEUSES	CD	3 000,00 €	22/05/2019
VOLUME SONORE	SAMBA WURA	ONA LA	CD	3 000,00 €	19/09/2019
VOLUME SONORE	SKATA VIBRATION	TASTUNYIA	CD	3 000,00 €	19/09/2019
VOLUME SONORE	JEAN BAPTISTE ANDREA	CENT MILLIONS D ANNEES ET UN JOUR	CD	3 000,00 €	19/09/2019
VOLUME SONORE	SAMIR BOUADI	L ODYSSEE	CD	2 700,00 €	04/07/2019
VOLUME SONORE	AUTOMAT	ELECTROSPECTIF #2	CD	1 000,00 €	18/12/2019
VOLUME SONORE	ARNOLD THIERRY	KOJITO S SOUND	CD	1 000,00 €	18/12/2019
VOLUME SONORE	SAMIR BOUADI	L ODYSSEE	PM	2 000,00 €	18/12/2019
VOLUME SONORE	JEAN BAPTISTE ANDREA	LA QUETE	VM	2 000,00 €	19/09/2019
VOLUMES RECORDS	MIKI BANGS	BLUSH	CD	1 000,00 €	18/12/2019
VXN PROD	SCHERAZADE	I DON T WANT TO SLEEP ALONE TONIGHT	VM	1 000,00 €	07/11/2019
W.T.P.L.	DELINQUENTE	ALLEZ SOURIS	CD	2 700,00 €	04/07/2019
W.T.P.L.	DIOGENE THEORIE	BESOIN DE RIEN	CD	1 500,00 €	19/09/2019
W.T.P.L.	CULT NOBODY S	NOBODY S CULT TITRE PROVISoire	CD	1 500,00 €	19/09/2019
W.T.P.L.	CAYMAN KINGS	MARIGOLD UNDER SCALES	CD	1 000,00 €	14/02/2019
W.T.P.L.	SEPTEMBER BOY	ALIVE	CD	1 000,00 €	19/09/2019
W.T.P.L.	ME ALONE AND	11/11	CD	1 000,00 €	19/09/2019
WAGRAM MUSIC	RIDSA	TBC	CD	32 000,00 €	14/02/2019
WAGRAM MUSIC	INNA DE YARD	INNA DE YARD	CD	25 000,00 €	22/05/2019
WAGRAM MUSIC	PHILIPPE KATERINE	CONFESSIONS	CD	25 000,00 €	19/09/2019
WAGRAM MUSIC	MALIK DJOUDI	TEMPERAMENTS	CD	22 000,00 €	14/02/2019
WAGRAM MUSIC	BEAT ASSAILANT	THE SYSTEM	CD	15 000,00 €	27/03/2019
WAGRAM MUSIC	HYACINTHE	RAVE	CD	15 000,00 €	27/03/2019
WAGRAM MUSIC	EFFLAM	EFFLAM	CD	15 000,00 €	19/09/2019
WAGRAM MUSIC	JULIEN VOULZY	ALPHA	CD	15 000,00 €	19/09/2019
WAGRAM MUSIC	SEIN	ULTRA	CD	3 000,00 €	19/09/2019
WAGRAM MUSIC	EFFLAM	TBC - PREMIER ALBUM	FORMATION	1 650,00 €	06/02/2019
WAGRAM MUSIC			MUZICENTER	12 374,50 €	23/07/2019
WAGRAM MUSIC	ORELSAN	LA FETE EST FINIE	PM	27 000,00 €	04/07/2019
WAGRAM MUSIC	M TOUMANI ET SIDIKI DIABATE	LANOMALI	PM	22 500,00 €	04/07/2019
WAGRAM MUSIC	YVES JAMAIT	MON TOTEM	PM	20 000,00 €	22/05/2019
WAGRAM MUSIC	FATOUMATA DIAWARA	FENFO	PM	20 000,00 €	19/09/2019
WAGRAM MUSIC	ALPHA BLONDY	HUMAN RACE	PM	15 000,00 €	22/05/2019
WAGRAM MUSIC	SOVIET SUPREM	MARX ATTACK	PM	5 000,00 €	14/02/2019
WAGRAM MUSIC	PI JA MA	NICE TO MEET U	SALLE	2 120,00 €	30/01/2019
WAGRAM MUSIC	SEIN	SEIN LA VIE	SALLE	2 120,00 €	05/03/2019

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
WAGRAM MUSIC	WINSTON MCANUFF & FI	BIG BROTHERS	SALLE	2 040,00 €	06/03/2019
WAGRAM MUSIC	BEAT ASSAILANT	THE SYSTEM	TS	6 300,00 €	04/07/2019
WAGRAM MUSIC	BERTRAND BELIN	PERSONA	TS	5 000,00 €	27/03/2019
WAGRAM MUSIC	MALIK DJOUDI	TEMPERAMENTS	TS	5 000,00 €	22/05/2019
WAGRAM MUSIC	HYACINTHE	RAVE	TS	1 800,00 €	04/07/2019
WAGRAM MUSIC	MATTHIEU CHEDID	SUPERCHERIE	VM	25 000,00 €	14/02/2019
WAGRAM MUSIC	ORELSAN	DIS MOI	VM	25 000,00 €	27/03/2019
WAGRAM MUSIC	ORELSAN	FANTOMES	VM	20 000,00 €	27/03/2019
WAGRAM MUSIC	ASA	THE BEGINNING	VM	18 000,00 €	04/07/2019
WAGRAM MUSIC	MATTHIEU CHEDID	GRAND PETIT CON	VM	17 000,00 €	27/03/2019
WAGRAM MUSIC	GRINGE	PIECES DETACHEES	VM	15 000,00 €	22/05/2019
WAGRAM MUSIC	JULIEN VOULZY	IMPARFAIT	VM	15 000,00 €	19/09/2019
WAGRAM MUSIC	SUZANNE	SUZANNE	VM	14 000,00 €	14/02/2019
WAGRAM MUSIC	ORELSAN	DISCIPLINE	VM	13 000,00 €	14/02/2019
WAGRAM MUSIC	INNA DE YARD	IF YOU LOVE ME	VM	12 000,00 €	14/02/2019
WAGRAM MUSIC	SUZANE	SLT	VM	12 000,00 €	22/05/2019
WAGRAM MUSIC	PHILIPPE KATERINE	STONE AVEC TOI	VM	10 000,00 €	07/11/2019
WAGRAM MUSIC	RIDSA	JE VAIS BIEN	VM	10 000,00 €	07/11/2019
WAGRAM MUSIC	LONEPSI	MA DERNIERE CHANSON TRISTE	VM	9 000,00 €	04/07/2019
WAGRAM MUSIC	STEPHEN OAKS	CHOCA	VM	8 100,00 €	04/07/2019
WAGRAM MUSIC	I.K FEAT NESSA	S EN ALLER	VM	7 500,00 €	22/05/2019
WAGRAM MUSIC	RIDSA	PLUME	VM	7 500,00 €	22/05/2019
WAGRAM MUSIC	LAMBIST KAZY	TOUS LES JOURS	VM	7 500,00 €	22/05/2019
WAGRAM MUSIC	JULIEN GRANEL	DEFAIT	VM	7 500,00 €	22/05/2019
WAGRAM MUSIC	ASA	GOOD THING	VM	7 200,00 €	04/07/2019
WAGRAM MUSIC	DOMINIQUE A	J AVAIS OUBLIE QUE TU M AIMAIS AUTANT	VM	6 000,00 €	14/02/2019
WAGRAM MUSIC	BERTRAND BELIN	NUITS BLEUES	VM	6 000,00 €	14/02/2019
WAGRAM MUSIC	SEIN	PASSION	VM	6 000,00 €	14/02/2019
WAGRAM MUSIC	RIDSA	LAISSER COULER	VM	6 000,00 €	27/03/2019
WAGRAM MUSIC	MALIK DJOUDI	BELLES SUEURS	VM	6 000,00 €	27/03/2019
WAGRAM MUSIC	BEAT ASSAILANT	THE SYSTEM	VM	5 000,00 €	14/02/2019
WAGRAM MUSIC	GENERAL ELEKTRIKS	AMOUR UBER ALLES	VM	5 000,00 €	14/02/2019
WAGRAM MUSIC	LAS AVES	YOU NEED A DOG	VM	4 000,00 €	14/02/2019
WAGRAM MUSIC	PI JA MA	VERTIGO	VM	2 000,00 €	14/02/2019
WAGRAM MUSIC	SOVIET SUPREM	COUIC COUIC	VM	2 000,00 €	14/02/2019
WALLPAPER 4	TAHITI 80	FEAR ON AN ACOUSTIC PLANET	CD	5 000,00 €	22/05/2019
WARRIOR PRODUCTIONS			MUZICENTER	792,50 €	04/02/2019
WARRIOR PRODUCTIONS	NAJOUA BELYZEL	RENDEZ-VOUS (DE LA LUNE AU SOLEIL)	SALLE	2 040,00 €	04/02/2019
WARRIOR PRODUCTIONS	BRUNE	JE VOIS ROUGE	SALLE	1 920,00 €	04/02/2019
WEDGE	TINARIWEN	AMADJAR	CD	10 000,00 €	27/03/2019
WEDGE	FLEGON	EXTRA TWIST	SALLE	1 920,00 €	19/11/2019
WEDGE	TINARIWEN	TINARIWEN TOUR	TS	10 000,00 €	19/09/2019
WEDGE	TINARIWEN	KEL TINARIWEN	VM	2 000,00 €	19/09/2019
WEDGE	TINARIWEN	TAQKAL TARHA FEAT MICAH NELSON	VM	1 800,00 €	04/07/2019
WELL DONE SIMONE	LOCO CELLO	LOCO CELLO	SALLE	2 040,00 €	29/04/2019
X RAY PRODUCTION	O SISTERS	WORLD WILD	CD	3 000,00 €	22/05/2019
X RAY PRODUCTION	BAZIL	GROW	CD	1 000,00 €	14/02/2019
X RAY PRODUCTION	KIZ	ECHOS	FORMATION	1 650,00 €	27/02/2019
X RAY PRODUCTION	KIZ	NOUS DEUX	FORMATION	1 650,00 €	16/12/2019
X RAY PRODUCTION			MUZICENTER	342,50 €	04/02/2019
X RAY PRODUCTION	LA YEGROS	SUELTA	PM	5 000,00 €	18/12/2019
X RAY PRODUCTION	MANUDIGITAL	BASS ATTACK	PM	4 000,00 €	07/11/2019
X RAY PRODUCTION	THE DIZZY BRAINS	TANY RAZANA	PM	3 000,00 €	22/05/2019

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
X RAY PRODUCTION	THE DIZZY BRAINS	SHUT UP	TS	4 000,00 €	27/03/2019
X RAY PRODUCTION	LA YEGROS	ALEGRIA	VM	2 000,00 €	19/09/2019
YANIS RECORDS	DOUKS	HOLA BONITA	VM	6 000,00 €	27/03/2019
YANIS RECORDS	TMATT	DANS MA TETE	VM	4 000,00 €	27/03/2019
YANIS RECORDS	DJ JOSS	DALE	VM	3 000,00 €	19/09/2019
YANIS RECORDS	FRE GABE	MGON LYON KAP VEYEM	VM	3 000,00 €	19/09/2019
YOTANKA PRODUCTIONS	KID FRANCESCOLI	TBC	CD	10 000,00 €	22/05/2019
YOTANKA PRODUCTIONS	TAMPLE	TBC	CD	5 000,00 €	18/12/2019
YOTANKA PRODUCTIONS	ARM	PERSONA	CD	4 000,00 €	14/02/2019
YOTANKA PRODUCTIONS			MUZICENTER	1 350,00 €	13/03/2019
YOTANKA PRODUCTIONS	ZENZILE	5+1 MEETS JAYREE	PM	8 000,00 €	14/02/2019
YOTANKA PRODUCTIONS	MUTHONI DRUMMER QUEE	SHE	PM	6 000,00 €	27/03/2019
YOTANKA PRODUCTIONS	PUTS MARIE	CATCHING BAD TEMPER	SALLE	2 120,00 €	21/01/2019
YOTANKA PRODUCTIONS	MUTHONI DRUMMER QUEE	SHE	SALLE	1 600,00 €	24/04/2019
YOTANKA PRODUCTIONS	KID FRANCESCOLI	ALIVE	VM	10 000,00 €	19/09/2019
YOTANKA PRODUCTIONS	OCTAVE NOIRE	LOS ANGELES	VM	5 000,00 €	19/09/2019
YOTANKA PRODUCTIONS	KID FRANCESCOLI	CITY LIGHTS	VM	4 000,00 €	07/11/2019
YOTANKA PRODUCTIONS	ARM	ON A	VM	3 000,00 €	19/09/2019
YOUZ	BROUSSAI	UNE SEULE ADRESSE	CD	5 000,00 €	14/02/2019
YOUZ	GLIZ	CYDALIMA	CD	3 000,00 €	14/02/2019
YOUZ	BROUSSAI	UNE SEULE ADRESSE	SALLE	1 760,00 €	23/09/2019
YOYAKU	DIOGO	TIMEFRAME03	SALLE	1 760,00 €	20/02/2019
YUNIZON SAS	SAAVAN	IN MY HEAD	VM	1 000,00 €	18/12/2019
ZAYN CORPORATION	LARTISTE	SOCIAL	VM	20 000,00 €	14/02/2019
ZZ PRODUCTIONS	L ARMEE DES 12 SAGES	REQUIEM POUR LES TEMPS FUTURS	CD	1 800,00 €	04/07/2019

## Action d'Intérêt Général

BÉNÉFICIAIRES	TYPE	MONTANT
APPI	Subvention fonctionnement 2019	35 000 €
BISE FESTIVAL	Subvention fonctionnement 2019	10 000 €
BUREAU EXPORT	Subvention fonctionnement 2019	209 960 €
DISQUAIRE DAY	Subvention fonctionnement 2019	9 000 €
EMIC	Subvention fonctionnement 2019	6 100 €
FAIR	Subvention fonctionnement 2019	17 700 €
FCM	Convention triennale 2018 2019 2020	435 276 €
FEMMES DE LA MUSIQUE	"Déjeuner des femmes de la filière musicale"	1 820 €
JAZZ CROISE	Subvention fonctionnement 2019	5 500 €
LA CULTURE AVEC LA COPIE PRIVEE	Cotisation 2019	525 €
MAMA	Subvention fonctionnement 2019	15 000 €
MIDEM	Subvention fonctionnement 2019	101 986 €
PATRICK ZELNIK	Etude économique sur le financement de la production phonographique indépendante	10 000 €
RESEAU PRINTEMPS	Subvention fonctionnement 2019	9 000 €
TOUS POUR LA MUSIQUE	Subvention fonctionnement 2019	9 000 €
UPFI	Contribution annuelle 2019	120 000 €
VOIX DU SUD	Subvention fonctionnement 2019	9 600 €

## Organismes ayant bénéficié de subventions trois années de suite

NOM DES ORGANISMES	2017	2018	2019
BUREAU EXPORT	209 960 €	209 960 €	209 960 €
CALIF (DISQUAIRE DAY)	17 700 €	(*)	9 000 €
FCM	435 276 €	435 276 €	435 276 €
LA CULTURE POUR LA COPIE PRIVEE	1 050 €	700 €	525 €
MAMA	15 400 €	15 000 €	15 000 €
MIDEM	28 249 €	67 710 €	101 354 €
RESEAU PRINTEMPS	9 000 €	9 000 €	9 000 €
TOUS POUR LA MUSIQUE	8 700 €	9 000 €	9 000 €
UPFI	57 000 €	57 000 €	120 000 €
<b>TOTAL AIDE A LA CREATION ET A LA DIFFUSION</b>	<b>782 335 €</b>	<b>803 646 €</b>	<b>909 115 €</b>
AU FIL DES VOIX	10 000 €	9 900 €	(**)
VICTOIRES DE LA MUSIQUE	60 900 €	131 700 €	(***)
<b>TOTAL AIDE AUX SPECTACLES VIVANTS</b>	<b>70 900 €</b>	<b>141 600 €</b>	<b>0 €</b>
FAIR	17 110 €	17 700 €	17 700 €
VOIX DU SUD	9 280 €	9 600 €	9 600 €
<b>TOTAL AIDE A LA FORMATION D'ARTISTES</b>	<b>26 390 €</b>	<b>27 300 €</b>	<b>27 300 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>879 625 €</b>	<b>972 546 €</b>	<b>936 415 €</b>

(\*) en 2017, 9000 € au titre de 2018

(\*\*) en 2017, 5 000 € au titre de 2018 et en 2018, 9 900 € au titre de 2019

(\*\*\*) en 2018, 68 700 € au titre de 2019

## Ayants droit ayant bénéficié de subventions trois années de suite

### Aide à la Création et à la diffusion

6&7	Editer A Paris	Les Airs A Vif	Scarlett Productions
62tv Records Sprl	Erda	Les Siecles	Scorpio Music
787 Records	Feel Good Production	Little Tribeca	Sirventes
Acbm	Futureplay	Lovarium Production	Space Party
Air Rytmo	Gaya Music	Maison De La Culture D'Amiens	Suther Kane Films
Allezgo Productions	Haathi Productions	Midnight Special Records	Tech Noir
Anteprima	Hamon Yann Productions	Mirare Productions	The Hours Publishing
At(H)Ome	Happy Music	Muzeek One	Three Dykes And A Half
Because Music	Harmonia Mundi Musique	My Major Company	Tplg Records
Beggars Banquet Group Limited	Indifference Prod	Note A Bene	Turenne Music
Believe	Irfan	Off The Records Sprl	Underdog Records
Blue Line Organisation	Jarring Effects	One Hot Minute	Upton Park Publishing
Boulou Records	Jn2b Tigersushi	Only Pro	V Music Productions
Cavalcade	Jo And Co	Outhere Music France	Vf Musiques (Tot Ou Tard)
Chahawat	Joyvox	Panenka Music	Victorie Music
Chancy Publishing	Just Looking Productions	Pegase (Deaf Rock)	Vietnam
Chinese Man Records	Just Winner	Pias France	Wagram Music
Choke Industry	Juston Records	Play 2	Warrior Productions
Crammed Discs	Kaa Production	Purple Music Agency	Wedge
Cristal Production	Kidderminster	Rageot Editeur	X Ray Production
D Or Et De Platine	La Tebwa	Record Makers	Yotanka Productions
Discograph	Label Laborie	Reflet	Youz
Ed. Et Prod. Si On Chantait	Lacaza Musique	Rupture Inside	

### Aide aux spectacles vivants

At(H)Ome	Ovastand Records
Because Music	Parallel Records
City Music Productions	Pegase (Deaf Rock)
Cristal Production	Reflet
Flower Coast	Sirventes
Fo Feo Productions	Viavox
Gaya Music	Vietnam Sarl
Hamon Yann Productions	Wagram Music
Label Laborie	X Ray Production
Little Tribeca	Yotanka Productions
Nai No Production	Youz
One Hot Minute	

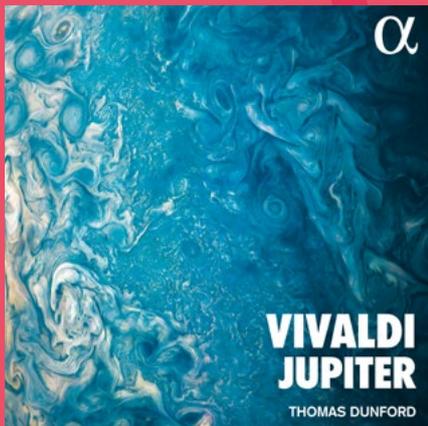
### Aide à la formation d'artistes

Jo And Co
Pias France
Wagram Music

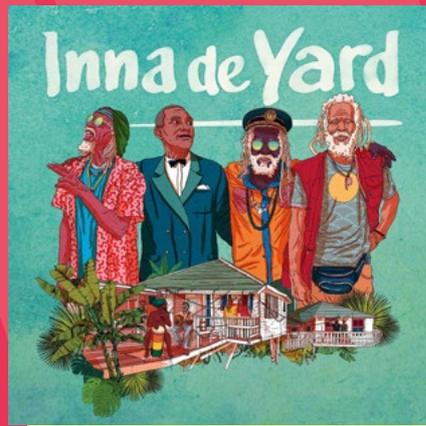
4

# GOUVERNANCE

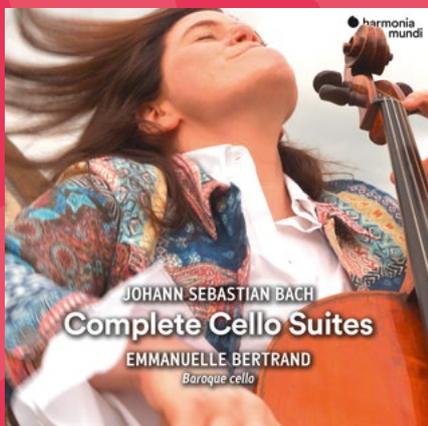
## Bureau & Conseil d'Administration



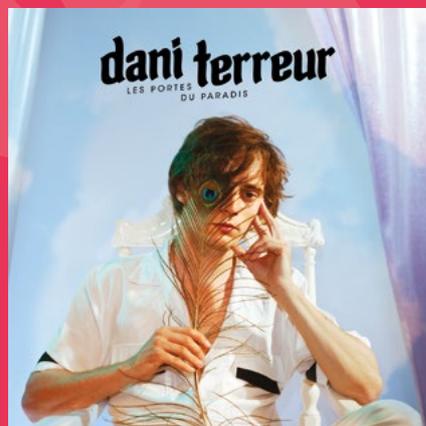
Thomas Dunford - Vivaldi Jupiter



Inna de Yard - Inna de Yard



Emmanuelle Bertrand - Bach Complete Cello Suites



Dani Terreur - Les Portes du Paradis

## Bureau & Conseil d'Administration



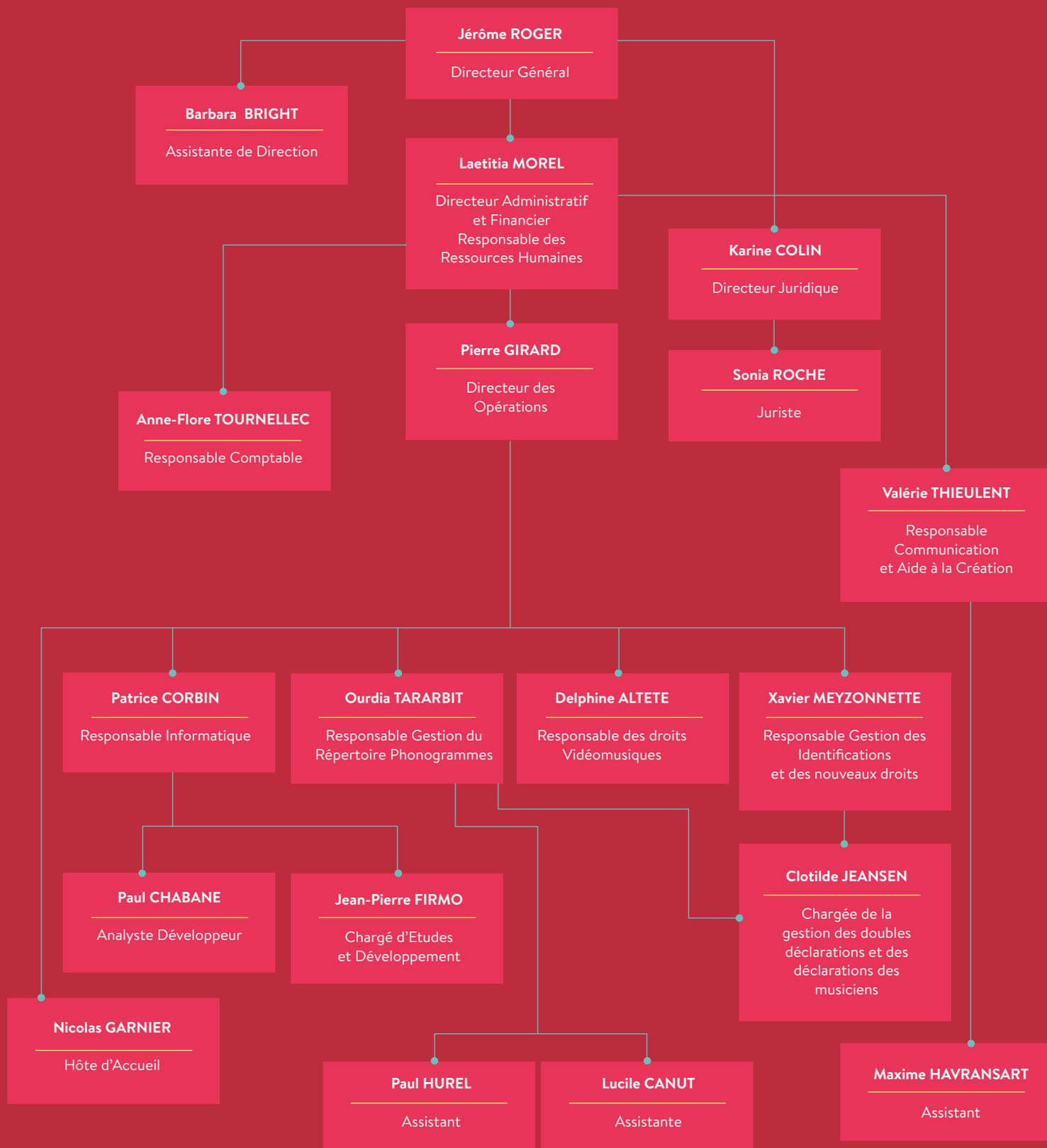
### Bureau

<b>Président-Gérant</b>	Emmanuel de BURETEL	Because Music
<b>Vice-Président(e)s</b>	Nicole SCHLUSS	Derrière les Planches
	Michael GOLDMAN	My Major Company
	Laurent DIDAILLER	Pias
	Anthony BELOLO	Scorpio Music
	Vincent FREREBEAU	VF Musiques (Tôt Ou Tard)
	Vivien GOUERY	Yotanka Productions
	<b>Trésorier</b>	Romain VIVIEN
<b>Trésorier Adjoint</b>	Stephan BOURDOISEAU	Wagram Music
<b>Secrétaire Général</b>	Stéphane LAICK	At(H)ome

### Conseil d'Administration

Pascal NÈGRE	6&7
Stéphane LAICK	At(H)ome
Emmanuel de BURETEL	Because Music
Romain VIVIEN	Believe
Nicole SCHLUSS	Derrière les Planches
Sébastien SAUSSEZ	Jo&Co
Michael GOLDMAN	My Major Company
Charles TALAR	Onze Pomme Music
Laurent DIDAILLER	Pias
Julien GODIN	Play Two
Anthony BELOLO	Scorpio Music
Hichem BONNEFOI	Suther Kane Films
Vincent FREREBEAU	VF Musiques (Tôt Ou Tard)
Stephan BOURDOISEAU	Wagram Music
Vivien GOUERY	Yotanka Productions

# Organigramme





# Crédits

**Directeur de la publication**

Emmanuel de Buretel

**Rédaction**

L'équipe de la SPPF

**Design**

[www.watsonmoustache.com](http://www.watsonmoustache.com)

[contact@watsonmoustache.com](mailto:contact@watsonmoustache.com)

**Contact**

SPPF

63, bd Haussmann

PARIS 75008

—

T. 33 (0) 1 53 77 66 55

[www.sppf.com](http://www.sppf.com)

—

ISSN 2551-2684

Juillet 2020

